



Le Petit Colporteur

Racines en Faucigny - Société d'histoire locale

Année 2019 - N°26 - 10 €



Nuisse.
la Tache.

Signature
2019



La Tour, le chef-lieu, les collines du Calvaire et des Châteaux, en arrière-plan le massif des Brasses.

Sommaire

- 1 La Tour
- 2 Un canonnier et chauffeur durant la Grande Guerre
- 11 Mots croisés
- 12 Délits forestiers au temps passé
- 15 Le maître et le valet
- 18 La dernière glaciation entre Fillinges et le Pont du Giffre
- 26 Flore des bois et au bord du lac à La Tour
- 29 L'école de Sevraz
- 34 Histoires de postes - Pédon, facteur rural, facteur-auxiliaire ou facteur-receveur
- 42 Fillinges et la Russie
- 47 Bogève au temps du tir
- 52 L'habitat traditionnel de montagne, un patrimoine à préserver
- 56 Affranchissement de la communauté de La Tour
- 68 Notre patois savoyard, un patrimoine culturel immatériel au travers de quelques formulettes
- 73 Ville-en-Sallaz : une brève et drôle histoire de cloches
- 74 Un inventeur de génie, Marcel Leyat
- 79 Les maçons du Giffre

Les auteurs du Petit Colporteur N°26 :

Beautemps Gentiane
Bellegarde Marie-Thérèse
Chardon Vincent
Coutterand Sylvain
Donche Monique
Dutailly Didier
Fedele Amandine
Frutiger Olivier
Gevaux Marie-Dominique
Ranvel Claudine
Rey-Millet Jeanne
Ruckebusch Jean-Luc
Tanghe Jean-François
Vigne Marianne

Pour tout savoir sur les aquarelles de François Gourier, qui a mis à l'honneur cette année le village de La Tour, se reporter page 84.

La Tour

La Tour, anciennement La Tour-en-Faucigny, d'une superficie de 7,73 km² et avec une altitude moyenne d'environ 632 m, s'étend sur une vallée occupée à l'est par l'Hisson et à l'ouest par le Thy ainsi que sur les massifs des Brasses et du Môle, respectivement vers le nord et vers le sud. Le recensement de 2015 a dénombré 1258 habitants, sa population augmentant régulièrement depuis le début du XX^e siècle.

La commune fait partie de la Communauté de Communes des 4 Rivières avec Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz.

Le lac du Môle, à cheval sur La Tour et Ville-en-Sallaz, a été aménagé en espace de détente et de loisir en 1970. C'est un lac artificiel implanté dans une zone marécageuse, celle du Thy, un affluent du Foron de Bogève.

La vallée fut empruntée par le Giffre avant le Quaternaire et à de nombreuses reprises par le glacier du Giffre durant la période glaciaire entre - 2,6 millions d'années et - 12 000 ans. Son sous-sol, un héritage de cette époque, est constitué par des dépôts quaternaires glaciaires (moraines), fluviatiles et lacustres. Le Môle et les Brasses sont des montagnes essentiellement calcaires qui font partie de la nappe des Préalpes Médiannes, un ensemble de roches d'âge trias supérieur à éocène moyen (entre - 220 et - 40 millions d'années) qui ne se trouve plus aujourd'hui sur son lieu de dépôt car il a été déplacé du sud-est vers le nord-ouest lors de la collision des Alpes.

Le nom de La Tour est mentionné pour la première fois vers 1210 lors d'une donation par Turumbert de Lucinge, sénéchal du seigneur de Faucigny, à l'abbaye de Sixt des biens qu'il possède à La Tour. La présence d'une église et d'habitants dont un noble propriétaire, Pierre d'Entreverge, est attestée par des actes notariaux entre 1325 et 1359. La gabelle du sel de 1561 nous indique que le village compte alors 61 familles, 386 habitants et deux familles nobles, celle de Bardonanche et celle de Sarsonex.

Le samedi 26 juillet 1589, la plaine de La Tour et non Peillonex comme le nom l'indique, fut le théâtre de la fameuse bataille dite de Peillonex entre les Savoyards et les troupes genevoises, bernoises et françaises. Les Savoyards furent défaits et les pertes en hommes ainsi que les destructions durent être importantes dans le village.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, la paroisse a deux prêtres, chanoines réguliers de l'abbaye de Sixt. A part quelques exceptions, les habitants ne sont pas les principaux propriétaires, les gros propriétaires terriens sont des nobles qui n'habitent pas La Tour, l'abbaye de Sixt, l'évêque de Genève, les chanoines de Peillonex, le curé et un prêtre de Ville-en-Sallaz, des habitants des paroisses voisines. Huit fours sont signalés ainsi qu'un moulin, propriété du marquis de Saint-Jeoire. La communauté ne compte plus que 58 familles et 288 habitants. La population passera à 476 habitants en 1793.

Au XIX^e siècle, La Tour, toujours une commune rurale, était réputée pour ses pommes de terre, son blé et ses mulets. Les familles étant nombreuses, des jeunes, filles et garçons, furent obligés de partir chercher du travail à Genève ou Paris. En 1848, on compte 682 habitants et seulement 459 en 1906.

Les implantations de l'usine du Giffre en 1897, puis de l'hôpital Dufresne-Sommeiller en 1922 créeront de l'emploi. Après la guerre 1939-45, des jeunes originaires de la commune monteront trois petites usines de décolletage, une entreprise de BTP, une fabrique de luges en bois et les transports Chevrier.

Aujourd'hui, il subsiste une seule entreprise de décolletage et celle de BTP. La fabrique de luges est devenue une entreprise de menuiserie et les transports Chevrier ont déménagé à Bonneville. De nombreuses autres entreprises se sont installées dans la zone artisanale de Taney et au sein de la commune. Le village compte quatre grosses exploitations agricoles ainsi que des commerces de proximité. Beaucoup d'habitants travaillent dans la vallée de l'Arve, à Annemasse et à Genève.

Jeanne Rey-Millet

Un canonnier et chauffeur durant la Grande Guerre

Joseph Rey-Millet, dit « Joseph à Prosper », a fait la guerre de 1914-18. Son parcours au front est retracé dans cet article, grâce à son « journal de route », écrit au crayon à papier sur deux petits carnets, l'un allant de juillet 1915 à novembre 1917, l'autre de mars 1918 à février 1919, détaillant tous ses déplacements ainsi que les combats auxquels il participe.



Joseph Rey-Millet lors de son service militaire.

Sa jeunesse

Joseph Rey-Millet est né le 24 octobre 1880. Il perd son père à 14 ans. Aîné d'une fratrie de trois, il devient soutien de famille et prend en charge la ferme familiale au village de Chez Les Maures à La Tour. Grand pour l'époque, 1,85 m, blond aux yeux bleus, cela fera dire au major lors du conseil de révision « enfin un bel homme ! », une anecdote passée dans la mémoire familiale. De la classe 1900, matricule 1507,

il commence son service militaire au 2^e régiment d'artillerie, batterie alpine le 14 novembre 1901. Joseph est nommé « 1^{er} conducteur, apte à la conduite des voitures de tourisme » et reçoit son « certificat de bonne conduite » le 1^{er} septembre 1902. En tant que soutien de famille, il est mis en congé le 21 septembre suivant.

Joseph se marie le 23 novembre 1910 à La Tour avec Marie Judith Burin dont il aura deux enfants, Jeanne née le 18 décembre 1911, décédée de méningite le 1^{er} octobre 1914¹, et Louis né le 17 mars 1915.

Ses débuts dans la Grande Guerre

Mobilisé le 2 août 1914 à 34 ans, Joseph part en renfort aux armées à Grenoble dans le 1^{er} régiment d'artillerie de montagne². Arrivé sur le front le 27 novembre 1914, il contracte la fièvre typhoïde le 29 décembre 1914 et doit être évacué à l'arrière. Soigné à l'hôpital 201 de Troyes entre le 31 décembre 1914 et le 22 février 1915, il part en convalescence à l'hôpital n° 4 de Niort jusqu'au 1^{er} mars 1915. Bénéficiant d'une permission de convalescence de deux mois, il arrive à temps pour la naissance de son fils Louis, venant à pied à La Tour depuis la gare de Bonneville, en passant par le col du Reyret.

1 - L'auteur de cet article est la fille de Louis. Son prénom Jeanne fut un souhait de sa grand-mère qui avait perdu sa fille Jeanne pendant que son mari était à la guerre.

2 - L'artillerie de montagne est l'auxiliaire de l'infanterie en montagne.



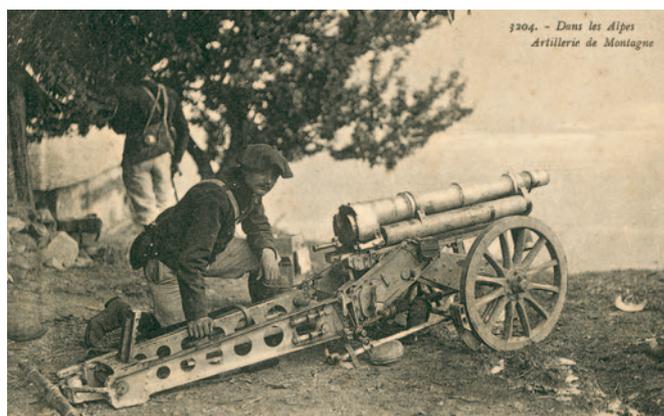
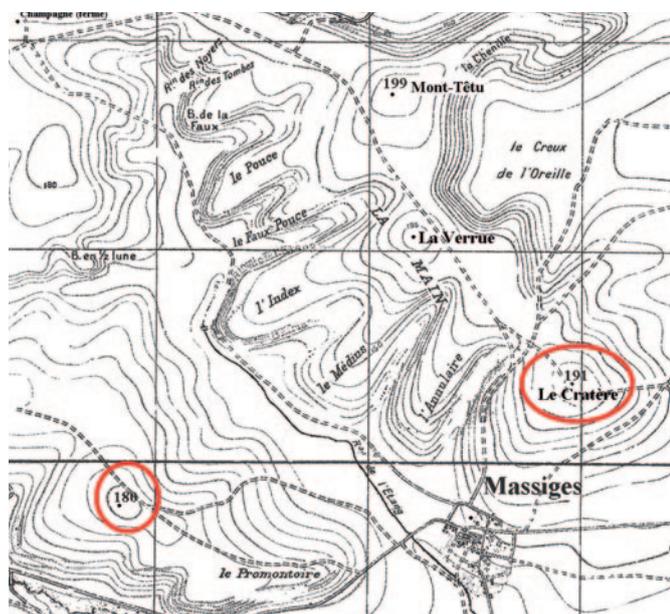


Sa campagne sur le front occidental en 1915

Dans les Vosges et en Alsace

Sa convalescence terminée, Joseph rejoint la 17^e batterie de dépôt à Grenoble le 26 avril 1915, passe une visite médicale en mai, et part sur le front d'Alsace le 27 juillet à 11 h 46 dans le 1^{er} régiment d'artillerie de montagne, 49^e batterie³, pour arriver à Gérardmer (Vosges) le lendemain à 16 h, avec cantonnement à Cercenes (Vosges). Les batteries de montagne sont employées en Argonne pour exécuter des tirs à courte distance et comme batteries d'accompagnement d'infanterie⁴. Sa batterie fait partie de l'artillerie divisionnaire de la 47^e division, en réserve de la 7^e Armée. Les jours suivants sont occupés aux soins des mulets, au nettoyage du matériel et à l'école de batterie⁵. Mais le 5 août à 22 h c'est le départ par le col de la Schlucht pour se mettre en position dans la région de Wesserling (Haut-Rhin)⁶. Le lendemain ils sont dans la forêt de Bichstein, en repartent le 15 août pour La Bresse (entre Bussang et Gérardmer),

La Main de Massiges avec les cotes 191 et 180 mentionnées par Joseph. © Association La Main de Massiges.



Carte postale envoyée par Joseph à sa femme le 4 septembre 1914. Le canon de 65 mm de montagne modèle 1906 est un canon de petit calibre à tir rapide. Lors des déplacements, il est démonté et transporté par 4 mulets.

puis Saint-Amarin et Geishausen (Haut-Rhin) ; sa batterie est affectée maintenant à la 66^e division, les hommes établissent leurs cantonnements et s'exercent aux tirs de réglage.

Offensive de Champagne

Nouveau départ « le 1^{er} septembre à 3 h, embarqué à Bussang [Vosges] à 20 h et on a débarqué à Valmy [Marne] à 11 h, on y est resté jusqu'au 4 [septembre] et on est allé à Hans [Marne], on a dormi sous les toiles de tente et parti le 25 pour l'attaque de Massiges cote 191. Revenu après à la cote 180⁷ ». Il participe à la fameuse bataille de « la Main de Massiges » ou « bataille de Champagne » du samedi 25 septembre 1915, qui permet de récupérer 3 à 4 kilomètres de front, au prix fort. La veille, des trombes d'eau ont rendu la terre molle et glissante, et le 25 il pleut toujours. La Main de Massiges est un plateau crayeux désertique, dont les points culminants sont les cotes 199 et 191, cette dernière domine le village de Massiges, ses pentes sont

- 3 - La batterie de montagne compte 1 capitaine, 3 lieutenants, 16 sous-officiers, 12 brigadiers et 182 canonniers. Elle possède 13 chevaux de selle, 6 chevaux de trait, 86 mulets de bât, et est dotée de 4 canons à tir rapide du calibre de 65 mm, de 3 fourgons, de 80 caisses de munitions, d'une caisse à détonateurs et d'une caisse de pétards. Les batteries en montagne ne sont pas réunies en groupe ; elles forment, avec un bataillon de chasseurs et une demi-section du génie, une unité spéciale que l'on appelle groupe alpin. Le canon de montagne est servi par 6 servants. La bouche à feu pèse 105 kilos, la pièce en batterie 390 kilos, la caisse de munitions 60 kilos. La hausse permet de tirer jusqu'à 5 kilomètres. <https://horizon14-18.eu/compoorgaarmee.fr.html>.
- 4 - Historique du 1^{er} régiment d'artillerie de montagne pendant la guerre 1914-1918, p. 16.
- 5 - L'école de batterie a pour but de rompre le personnel de chaque batterie à la discipline du feu et à la pratique de toutes les opérations que comporte l'exécution du tir (livre du gradé d'artillerie).
- 6 - Maintenant Husseren-Wesserling, près de Bussang.
- 7 - Extrait du Journal de Joseph.

complètement dénudées. Une falaise surplombe la vallée de la Dormoise au nord, tandis que le plateau descend en pente douce vers le sud-ouest, entaillé par de nombreux ravins, étroits et profonds, lui donnant l'aspect d'une main aux doigts écartés, et se terminant brutalement en ressaut au bord du ruisseau de l'Etang. Les Allemands sont sur le plateau, les Français en contrebas.

Dans cette bataille, sa batterie fait partie de l'AD3 (artillerie divisionnaire n° 3) du 1^{er} corps colonial, elle sert de batterie d'accompagnement, pour soutenir l'attaque de la 5^e brigade, elle marche avec les vagues d'assaut et subit des pertes cruelles. Elle se déplace au pas, à découvert, les hommes, matériel et mulets sont des cibles trop visibles pour l'ennemi, vite mises hors de combat par des rafales de balles. Grâce à l'opiniâtreté des canonniers, quelques pièces arrivent jusqu'aux fils de fer ennemis⁸, il y a seize blessés et quatre tués dans sa brigade. A la nuit, le général donne l'ordre à sa section de se retirer sur son ancienne position. Ce serait la journée la plus meurtrière du conflit, avec 23 416 tués⁹. Cette bataille fera, entre septembre et octobre 1915, 180 000 morts côté Alliés, et 140 000 morts côté Allemand.

La 49^e batterie participe aux combats jusqu'au 13 octobre, date où elle reçoit 20 mulets et 6 chevaux, pour remplacer ceux blessés ou tués, ainsi que l'ordre d'aller bivouaquer à Valmy où elle arrive le 14 octobre, les soldats s'exercent alors en batterie portée, école de batterie. Joseph est nommé 1^{er} canonnier¹⁰ le 15 octobre 1915. Le 27 octobre il envoie une carte postale à sa femme, avec la demande suivante : « maintenant le froid commence à se faire sentir, si tu pouvais m'envoyer une

paire de caleçons, ceux que l'on a sont trop minces. Si le colis ne pèse pas le kilo tu le termineras avec un bout de jambon cru sans enlever le lard. »

Sa campagne d'Orient de 1915 à 1917

L'expédition de Salonique, aussi appelée front d'Orient, front de Salonique ou front de Macédoine (octobre 1915 – septembre 1918), est menée par les Alliés après que la Bulgarie, alliée de l'Allemagne, eut envahi la Serbie. Elle se fait à partir du port de Salonique, aujourd'hui Thessalonique, en Grèce, pays neutre. Son but est, entre autres, de soutenir l'armée serbe et d'ouvrir un front en Orient pour soulager le front occidental.

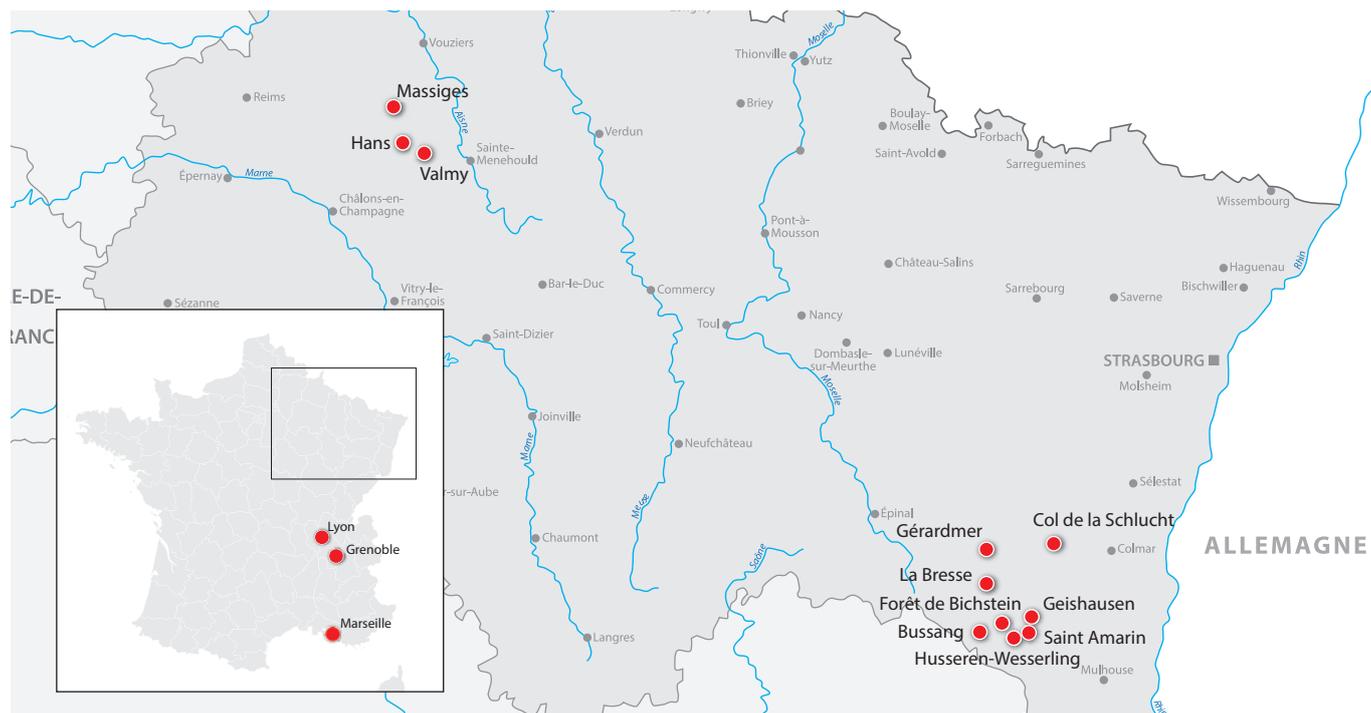
8 - Historique du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Montagne pendant la guerre 1914-1918, p. 17-18.

9 - Selon le SGA (Secrétaire général pour l'administration), dans un communiqué annonçant la fin de la campagne d'indexation collaborative des fiches des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale.

10 - 1^{er} canonnier est une distinction correspondant au soldat de 1^{re} classe. Pour un canonnier, cela correspond au poste du pointeur, qui ajuste la cible avec les lunettes de visée, puis dit que c'est en ligne, et le chef donne l'ordre de tirer. Après chaque coup il faut pointer à cause du recul du canon.



La pipe qu'il a gravée « Souvenir campagne 1914-15, bois de la Guérie Argonne, Rey-Millet Joseph ».



Itinéraire en France en 1915.



Carte postale envoyée par Joseph de Marseille le 27 septembre 1915 à sa femme Marie.

Le voyage

Le 9 novembre, la 49^e batterie reçoit l'ordre de s'embarquer le 10 pour Lyon. Joseph part de Valmy le 10 novembre 1915 à midi pour Lyon Guillotière où il arrive le 11 à 15 h. Il va cantonner à « Feyzin à côté de Lyon où on est venu pour se reformer et partir pour la Serbie. On est parti le 24 de Feyzin et on est arrivé à Marseille le 25 à la pointe du jour, installation en cantonnement dans le hangar n° 82 route d'Aix¹¹, le tantôt on a embarqué le matériel, le 26 les mulets et nous l'on est parti le 27 à la fin du matin. On est arrivé à Toulon à 1 heure. On est reparti le 29, on est passé à gauche des côtes de Corse, en pleine mer.¹² »

Le navire, le « Doukkala »¹³, passe au large des côtes tunisiennes le 1^{er} décembre, puis à l'est de Malte le 2 décembre au matin, où il ramasse une barque d'équipage anglais naufragé. Le 4, les côtes de Grèce sont en vue, et il mouille en rade de Moudros (Lemnos) le 5 au matin. Le navire quitte l'île le 5 au soir, entre en rade de Salonique le 6, y restant jusqu'au matin à cause du brouillard. Enfin le 7 décembre 1915, il entre au port et c'est le débarquement avec l'installation du bivouac, puis le 8 décembre départ en train de Salonique pour la République de Macédoine du Nord, et arrivée le 9 à Guevgueli, où se forme le parc, avec bivouac près de la gare.

Camp retranché de Karasouli

Le groupe Le Maître, soit les 49^e et 50^e batteries ne sont pas envoyées aux divisions engagées en Serbie, elles restent en République de Macédoine du Nord à préparer des positions pour faciliter la retraite¹⁴. Mais la situation devient très vite alarmante, l'ennemi s'installant en arc de cercle autour du camp. Joseph est dans la 1^{re} section, « Le 11 décembre on doit battre les pentes de Cernica,

avancé et de suite battu en retraite à Gavato¹⁵ », le 12 le combat continue, à 16 h 30 la 1^{re} section reçoit l'ordre de rompre le combat, mais doit rester en arrière avant de se replier sur Karasouli (Grèce, maintenant Polikastron, au bord du fleuve Vardar) pour ne pas être prise en étau, se battant le jour et marchant la nuit, par des routes difficiles, des gués, des sentiers étroits, parfois le long du fleuve Vardar. Le groupe Le Maître atteint Karasouli et y reste du 16 décembre 1915 au 13 mars 1916, avec un bataillon d'infanterie et un régiment de cavalerie, contribuant à l'organisation de positions de batteries de tout calibre. En janvier, ils construisent des baraques en roseaux pour remplacer leurs tentes. Le 14 mars 1916, la batterie est relevée et quitte Karasouli pour se rendre à Kavakli (actuellement Agios Athanasios, près de Gefira), avec un bivouac à Vardavoci, puis une journée de marche pour arriver à Kavakli où ils s'installent en réserve jusqu'à la fin du mois d'avril¹⁶. Le groupe, formé de trois batteries, reçoit le renfort d'une batterie de montagne d'Afrique le 1^{er} avril. Il cesse d'être élément d'armée et est rattaché organiquement à la 17^e division coloniale. C'est un mois de manœuvres diverses, des corvées pour le parc d'artillerie.



Joseph en Serbie, au milieu.

11 - Le commandant est logé à l'hôtel.

12 - Extrait du Journal de Joseph.

13 - Le Doukkala, un ancien courrier du Maroc : 91 membres d'équipage, 900 passagers, 620 chevaux.

14 - Historique du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Montagne pendant la guerre 1914-1918, p. 28-29.

15 - Extrait du Journal de Joseph.

16 - Historique du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Montagne pendant la guerre 1914-1918, p. 31.



Carte postale « Costumes de paysannes à Salonique, Grèce », envoyée par Joseph à sa femme le 30 mars 1916.

Opérations en 1916

Le groupe Le Maître prend la route de Salonique le 1^{er} mai 1916 à 6 h, bivouaque au camp de Zeitenlick, marche trois jours pour arriver à Likovan¹⁷ où il s'installe ; la batterie crée des chemins, aménage un camp d'aviation, fait des manœuvres. Le 8 juin, il quitte Likovan à 4 h 40 du matin, « le soir on a campé, le 9 on est parti à 4 h du matin on a fait grande halte et on est arrivé le soir à 9 h où on a mangé la soupe à 11 h du soir. On était sur le bord de la Strouma¹⁸ et on est à Tulard et on a fait 30 km pour le ravitaillement¹⁹. » Marche pénible, chaleur, poussière, arrêts fréquents derrière l'infanterie. Relevés par les Anglais, « reparti de Tulard le 16 juin, on a marché deux nuits. La première nuit on a campé dans un ravin, la deuxième dans un cimetière [turc] et le troisième jour on est arrivé à Kukus-Kurkut [maintenant Kilkis] le 19 au soir²⁰ ». La fatigue est générale, hommes et animaux, et l'état sanitaire n'est pas brillant : dysenterie, scorbut, paludisme²¹, une infirmerie est installée, l'emplacement du bivouac est changé plusieurs fois pour des raisons sanitaires, de nombreux hommes malades sont évacués. Départ à 20 h le 28 juillet, arrivée à 5 h du matin à Hirsova, puis le 29 bivouac dans un ravin pour participer à une offensive de la 17^e division contre les Bulgares. La batterie fait des missions de reconnaissance en vue de la bataille. Le 9 août, elle part à 23 h pour aller jusqu'au moulin de Gobj-Ajak, puis dort jusqu'à l'aube en attendant son entrée en action, pour la prise de ce moulin le 10 août. Le 12 août son emplacement est bombardé par des obus de gros calibre, il y a deux hommes blessés très gravement, deux légèrement, quatre mulets tués et deux blessés. Elle change ensuite plusieurs fois de position, pour aider dès le 16 à la préparation puis à la prise de Dodzillé, après de nombreux bombardements des deux côtés et des blessés²². Le 28 août 1916, la 49^e

batterie est relevée par la 50^e et part se reposer quelques jours à Kilindir²³. « On est reparti de Kilindir le 2 et on est venu à Jannese [Janes] le matin et le soir dans la nuit on est revenu à Sarigol. On a embarqué [en train] le 5 et débarqué à Verria. On est reparti le 7, on a marché de l'avant tout le jour jusqu'à Isiklar en avant de Kastoria où on a été arrêté quelques jours²⁴. » Le 12 septembre l'ennemi attaque durement, la situation est critique, la batterie est félicitée pour l'aide apportée. Elle se déplace à Kastoria le 14 septembre, pour se mettre aussitôt en position dans le secteur agité de Zélova²⁵ « après on a été dans la montagne de Bigla et dans ces montagnes on faisait un ravitaillement très dur²⁶ », les escarmouches sont fréquentes. Le 25 septembre la 49^e batterie reçoit l'ordre de se replier sur Zélova puis sur Pissouderi (1 500 m, maintenant Vigla Pissoderi, une petite station de ski à 19 km à l'ouest de Florina). Ils vont y rester pour barrer la vallée, construire des casemates, un observatoire de liaison. La position est bombardée le 13 octobre. Lors d'une accalmie entre le 16 et le 18 octobre, les soldats peuvent laver leurs effets... Etant en montagne, ils préparent l'hiver en renforçant les abris des hommes, et en construisant un hangar pour les animaux.

La 49^e batterie est retirée du combat le 23 octobre et envoyée à Kalmik, elle est bombardée en cours de route (deux morts, cinq blessés graves)²⁷. Le 24 octobre elle est mise à la disposition de l'armée serbe (division du Vardar) qu'elle suit dans la boucle de la Cerna²⁸, et participe aux

17 - Likovan, maintenant Xikopolis, est une petite bourgade grecque entre Lachanas et Nikopolis, pas loin de la ville de Kilkis et du fleuve Strouma.

18 - Fleuve de Bulgarie et de Grèce, qui se jette dans la mer Égée, 430 km (Larousse).

19 - Extrait du Journal de Joseph.

20 - Extrait du Journal de Joseph.

21 - 60% des effectifs sont touchés par le paludisme, présent de manière endémique. En France, certains ironisent en parlant des « jardiniers de Salonique ». Les salades plantées et mangées par les soldats sont un palliatif pour lutter contre le scorbut. En 1917, le paludisme est enfin arrêté avec l'arrivée de la quinine.

22 - Historique du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Montagne pendant la guerre 1914-1918, p. 31.

23 - Kilindir est un petit nœud ferroviaire, permettant de rejoindre Karasouli, proche de Metalikon et de Kilkis.

24 - Extrait du Journal de Joseph.

25 - C'est en altitude, avec une météo difficile, et les attaques des Bulgares.

26 - Extrait du Journal de Joseph.

27 - Historique du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Montagne pendant la guerre 1914-1918, p. 31.

28 - La boucle de la rivière Cerna, affluent du fleuve Vardar, s'étend de l'ouest de Pelagonia sur le territoire de Mariovo, entre la rivière Cerna et les villages de Brod, Rapes, Grunishta, Staravina et Gradeshnica. Ce fut un lieu de batailles acharnées à partir d'octobre 1916 jusqu'en septembre 1918. <http://www.frontorient14-18.org/fr-fr/Percer-le-Front-dOrient/Batailles-Crna-Reka>.



Costumes grecs (Grèce), carte postale envoyée par Joseph à son fils Louis pour son anniversaire.

nombreux combats contre les Bulgares dans cette région. La batterie est affectée à la 2^e brigade du Danube et part le 21 novembre pour Brod, toujours sur la Cerna, alternance de périodes calmes et de combats. Le 12 décembre raid de 12 avions allemands, et le 14 décembre le bivouac est bombardé. Le 24 décembre à 22 h, la batterie reçoit l'ordre de quitter sa position de nuit pour se rendre à Sakulevo, situé sur la route Bitola-Florina. Elle part le 25 à 1 h du matin pour une marche très difficile dans la montagne, arrivant à 17 h à Sakulevo, pour 2 jours de repos. Elle est mise à la disposition du général commandant les armées alliées le 28, et part pour Eksisu (Xinon Néron maintenant). Elle s'y installe, crée une section contre les avions pour protéger le bivouac. Le 30 décembre, elle passe sous les ordres du général commandant la 16^e division d'infanterie coloniale. Elle reste à Eksisu jusqu'au 22 février 1917, alternant repos et manœuvres diverses.

Début 1917

En 1916, l'armée d'Orient, après s'être retirée dans le camp retranché de Salonique, a étendu le front et réussi à retenir dans les Balkans toute l'armée bulgare et une partie importante des forces austro-allemandes. Comme le front passe sur les hauteurs surplombant le camp retranché allié, les Allemands et les Bulgares fortifient leurs positions dominantes. En 1917, c'est une guerre de position le long du front établi fin 1916. L'armée augmente ses défenses, renforce le front pour rendre les

« Le 17 mars 1916
Mon cher petit garçon,
Je t'envoie ces deux mots pour
fêter le jour de ta naissance d'où
j'ai été si heureux d'être à la
maison pour te voir arriver avec
nous, on était tous contents, et
cette année je suis bien éloigné
de vous mais espérons que le
jour de se revoir ensemble
reviendra bientôt et que l'on
pourra tous se trouver en
bonne santé. Je te quitte en
t'embrassant bien fort et en
embrassant toute la famille.
En t'envoyant la photo des
petits garçons que pour
t'amuser.
Ton père qui t'aime.
Joseph »



Ἐνθύμιον Θεσσαλονίκης
Salonique Han Mermer et l'abreuvoir

troupes disponibles, perfectionne l'instruction des troupes, organise le pays en arrière (citernes d'eau, puits, assèchement des marécages, etc.), crée des routes, accumule les approvisionnements²⁹. Cela n'empêche pas les opérations pour maintenir et consolider le front.

Attaque du ravin de Brusnick

En février 1917 le groupe Le Maître est remis à la disposition de l'armée française d'Orient et participe à de petites actions locales en République de Macédoine du Nord pour préparer des attaques sur Brusnick (à l'ouest de Bitola, autrefois Monastir), dans des conditions hivernales difficiles, neige, vent, brouillard et grand froid³⁰. Joseph part d'Eksisu le 23, passe par Verbeni, puis Bukovo (Boukovo, village macédonien de montagne au sud de Bitola) et le 26 arrive à Oréhovo. « Le 4 mars on arrive au ravin de Brusnick, et ensuite on est allé à la cote 2200 où on faisait le ravitaillement de Najupol³¹. » Il faut transporter, entre différents ravins ou sur des pitons, sous des tempêtes de neige, tout le matériel qu'il a fallu démonter (avant de le remonter...), les munitions, et pour cela construire des traîneaux hissés par les hommes. Le 12 mars ils sont félicités par le général Dessert pour l'effort accompli. Les 15 et 16 mars ils essuient une terrible tempête de neige. Retour au ravin de Brusnick le 21 mars, le chemin est boueux et difficile, il

29 - Historique du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Montagne pendant la guerre 1914-1918, p. 31-32.

30 - Historique du 1^{er} Régiment d'Artillerie de Montagne pendant la guerre 1914-1918, p. 33.

31 - Extrait du Journal de Joseph.

y a de nombreux accidents, deux mulets sont tués. Les combats continuent, les hommes montent et descendent à bras le matériel dans les montagnes, selon la nécessité, passant des cols à plus de 2 000 m, le bivouac est fréquemment bombardé. Le 23 mars, c'est le retour à Bukovo. La mission de tir de la batterie se termine le 2 avril 1917.

Cantonnement dans la boucle de la Cerna

Du 3 avril au 17 août 1917, Joseph est envoyé, toujours en République de Macédoine du Nord, dans la région de Bitola, dans la boucle de la Cerna, dans le secteur de Brod où il était fin novembre-décembre 1916. Sa batterie participe à la « bataille de la boucle de la Cerna » de mai 1917, qui permet aux Alliés (Français, Italiens, Russes, Serbes) de progresser légèrement, mais sera très meurtrière, plus de 5 000 morts ou blessés chez les Alliés³². Sa batterie reste au col de la fourche d'Iveni, au-dessus des gorges de la Cerna, dominant la route Iveni-Slivitsa, pour assurer des tirs de barrage et de harcèlement. Elle est parfois bombardée. Les hommes creusent des tranchées et des abris pour les munitions.

En août Joseph reçoit une citation : « *Ordre 170, le Chef d'Escadron Girard commandant provisoirement l'Artillerie de la 17^e division coloniale cite à l'ordre du Régiment : Canonnier REY-MILLET Joseph de la 49^e batterie du 1^{er} Rgt d'Artillerie de Montagne. Excellent canonnier, au front sans interruption depuis juillet 1915 a toujours fait preuve de courage et de dévouement malgré son état de fatigue. 9 août 1917.* »



Briquet fait en Serbie par Joseph dans une douille de canon de 20 mm.



Billet de banque ramené par Joseph. C'est un billet de 1 leva émis par la Bulgarie. Les coupures de 1 et 2 leva srebro « argent » ont été émises pour la première fois en 1916. Détermination Maria et Matteo Campagnolo.

Retour en France

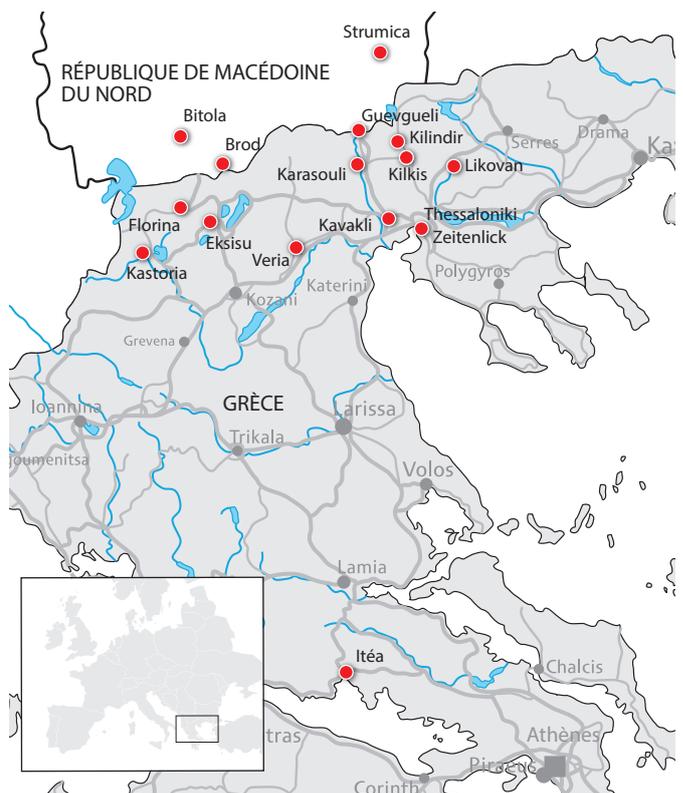
Le 17 août 1917, départ en permission, « *venu au camp de Zeitenlick et reparti le 22 août par le train. On a eu 27 h de train et 4 h de camion. Arrivé le 30 août à l'Itéa. Embarqué le 1^{er} septembre d'Itéa et arrivé le 3 à Tarente à 7 h du matin. Sur le parcours de traversée on s'est réfugié dans la ville de Corfou 18 heures car un sous-marin avait été signalé. Le bateau qui nous a transporté est le croiseur léger Châteaurenault³³. Arrivé à Marseille le 8 au soir.³⁴* »



32 - <http://www.frontorient14-18.org/fr-fr/Percer-le-Front-dOrient/Batailles-Crna-Reka>.

33 - Le croiseur Châteaurenault a été torpillé le 17 décembre 1917.

34 - Extrait du Journal de Joseph.



Itinéraire dans l'armée d'Orient.



Joseph au volant d'une voiture Berliet.

Sa campagne en France et Belgique en 1917-19

A l'arrière et en formation

A son retour Joseph a une très courte permission (deux jours), puis est affecté dès le 11 septembre 1917 au dépôt à Grenoble. Il a une "permission agricole" du 1^{er} au 15 décembre 1917, puis rejoint Grenoble où il reste durant l'hiver 1917-18. Après une "permission de détente" du 15 au 21 mars 1918, il passe le 26 mars au 86^e régiment d'artillerie lourde à Lyon, va au camp de Sathonay le 28 mars, le 3 avril au fort de Vancia³⁵ pour un cours de conduite militaire, le « 25 avril fini l'école³⁶ », il reçoit le « *certificat de capacité valable pour la conduite des véhicules militaires* » le 26 avril 1918.

Joseph est muté au 287^e régiment d'artillerie lourde à tracteurs³⁷, quitte Sathonay le 4 mai, arrive le 7 mai 1918 à Mandres (Haute-Marne). Ce mois de mai, il va beaucoup circuler, car les Allemands approchent de Paris et veulent enfoncer le front allié affaibli.

12 mai : Quitte Mandres le matin et arrivé le tantôt à Arrigny (Marne).
13 mai : Arrivé à Maison-en-Champagne (Marne).
14 mai : Fère-Champenoise (Marne).
15 mai : Le Gault-la Forêt (Marne).
16 mai : Montreuil (Seine-Saint-Denis).
17 mai : Betz (Oise).
18 mai : Arrivé à Viarmes (Oise). Travaux de batterie.
27 mai : Parti de Viarmes.
28 mai : Grandvillers-aux-Bois (Oise).
29 mai : Marest-sur-Matz (Oise).

Déplacements de Joseph en mai 1918 selon son journal de route.

La bataille du Matz

Ce 29 mai 1918, le régiment est réparti entre différents corps d'armée pour faire face à une nouvelle attaque allemande dans l'Oise. Suite aux offensives allemandes du printemps, les lignes françaises forment dans l'Oise une avancée qui pourrait les menacer dans les secteurs de Montdidier et de Villers-Cotterêts. Ils veulent aligner leur front. La bataille du Matz dure du 9 au 12 juin. Dans la nuit du 8 au 9 juin, à minuit, commence le tir de préparation de l'ennemi ; obus à gaz et explosifs tombent avec une densité effrayante, toutes les lignes téléphoniques sont coupées. Les canonniers, malgré le bombardement intense auquel ils sont soumis, tirent sans une minute d'accalmie. Devant l'avance ennemie, il faut battre en retraite à travers des chemins bouleversés par les bombardements³⁸. Le front fait 40 kilomètres, entre Montdidier et Noyon. Pendant deux jours les Français reculent, mais le 11 juin le général Mangin contre-attaque et regagne un peu de terrain, l'offensive allemande est stoppée, au prix de lourdes pertes, plus de 40 000 hommes tués, blessés ou disparus.

La batterie de Joseph bat en retraite dès le 9 juin au soir, et continue jusqu'à Bazicourt (Oise). Après cette bataille du Matz, son groupe est renvoyé pour se réorganiser à Epineuse (Oise) où il arrive le 13 juin et y reste jusqu'au 8 août, se rendant ensuite à La Neuville-Roy (Oise). Le 13 il va à Blincourt (Oise), le 26 il est à Biermont (Oise) et le 29 au bois Lecomte (commune d'Arvillers, Somme).

Vers la démobilisation

Le 5 septembre Joseph est bombardé à Rézavoine (commune de Frétoy-le-Château, Oise). Le 8 il part pour La Neuville-en-Beine (Aisne), et le 16 il obtient une permission. De retour le 2 octobre à Courville (Marne), le 3 il est à Chenay, le 4 à Muizon, le 6 il est revenu en arrière à Gueux, toujours dans la Marne. Il en part le 24 octobre pour aller à Asfeld dans les Ardennes, il y est au moment de l'armistice et y reste jusqu'au 30 novembre. De là, il part à Rimogne (Ardennes) pour arriver le 1^{er} décembre en Belgique à Frasnes-les-Anvaing, pour être employé à la récupération du matériel

35 - Vancia est un ancien ouvrage militaire construit de 1872 à 1878 sur le territoire des communes de Sathonay-Village et de Rillieux-la-Pape, dans le quartier de Vancia, au nord de Lyon.

36 - Extrait du Journal de Joseph.

37 - Historique du 287^e Régiment d'Artillerie Lourde. Guerre 1914-1918. p. 3. Le 287^e RAL date d'octobre 1917, il est formé des 6 derniers groupes du 87^e qui en comptait 12. Equipée de mortiers ou d'obus, c'est une artillerie de destruction souvent mise à disposition des divisions d'infanterie, sauf le 5^e groupe plutôt laissé à l'artillerie d'une armée ou d'un corps d'armée. Le 287^e RAL à tracteurs utilise des canons courts.

38 - Historique du 287^e Régiment d'Artillerie Lourde. Guerre 1914-1918. p. 12-15.



Effets emportés lors de la mise en congé de démobilisation de Joseph, tels que notés le 17 février 1919 dans son livret militaire. N'est pas listée la couverture de mulet qu'il a ramenée, utilisée comme couverture de cheval ensuite dans sa ferme.

- 1 ceinture flanelle
- 2 paires chaussettes
- 2 étuis musettes
- 1 quart
- 1 bidon complet
- 2 chemises
- 2 caleçons
- 2 mouchoirs
- 1 paire brodequins
- 1 chandail
- 1 capote
- 1 vareuse
- 1 pantalon
- 1 bonnet police
- 1 paire bandes

Itinéraire en France et Belgique en 1918-19.

de toute nature abandonné par les Allemands et à la reconstruction des routes et ponts. Le 17 décembre 1918 il a une permission de trois jours. Il retourne ensuite en Belgique à Frasnes-les-Anvaing et rejoint le 1^{er} janvier 1919 Givet (Ardennes) pour revenir le 16 en Belgique à Couvin, puis aller en France le 22 janvier à Fumay (Ardennes), où il passe au 6^e groupe, l'unité étant en train de s'aménager en vue de la démobilisation.

Le 6 février 1919, Joseph part de Fumay, cantonne à La Francheville et Fagnon en Ardennes, puis à Champfleury (sud de Reims, Marne) et Montmirail (Marne), en route pour la démobilisation. Il arrive le 12 février à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne) et le 16 il prend la direction de Grenoble pour sa démobilisation, qui est effective le 18 février 1919. Le « dépôt démobilisateur ayant envoyé l'homme en congé » est le 2^e régiment d'artillerie de campagne à Grenoble.

Joseph Rey-Millet a été très marqué par sa guerre à Salonique, il en parlait souvent à ses petites-filles. Il leur racontait que les hivers étaient très durs, dans les montagnes, avec le froid, la neige, le verglas, le brouillard ; il parlait des hurlements des loups et des chacals la nuit autour des campements, et des attaques des Bulgares. L'été, c'était la chaleur, la poussière, les moustiques, et, ce qui était très impressionnant pour des enfants, les serpents. Un soir il en avait trouvé un de plus de 3 mètres dans sa tente, gros comme son bras disait-il en le montrant.

Joseph Rey-Millet a été mobilisé pendant 4 ans et 6 mois et demi. Quand on considère les batailles, combats, attaques auxquels il a participé, les bombardements et attaques au gaz qu'il a subis, les nombreux déplacements à pied dans des conditions difficiles, ses voyages en bateau, il a eu beaucoup de chance de ne jamais avoir été blessé... Bien sûr il a eu la fièvre typhoïde et est revenu avec la malaria dont il

2 août 1914 au 26 novembre 1914
 27 novembre 1914 au 29 décembre 1914
 30 décembre 1914 au 25 juillet 1915
 26 juillet 1915 au 15 novembre 1917
 16 novembre 1917 au 6 mai 1918
 7 mai 1918 au 17 février 1919
 Mis en congé illimité de démobilisation
 3^e échelon par le 2^e Régiment d'artillerie
 de campagne le 18 février 1919

Intérieur
 Aux armées (sur le front)
 Intérieur
 Armée d'Orient (sur le front)
 Intérieur
 Aux armées (sur le front)

Se retire à La Tour.

Les deux croix de guerre étoile de bronze de Joseph Rey-Millet (1914-16 et 1914-18).



Guerre de Joseph selon son registre militaire, matricule 1507.

souffrira le restant de sa vie. Il a reçu deux fois la croix de guerre avec étoile de bronze matérialisant une citation à l'ordre du régiment ou de la brigade, et eu une autre citation à l'ordre du régiment en 1917. Il a voulu effacer de sa mémoire cette période tragique et l'Armée, en parlant peu sauf de sa campagne d'Orient. Il reprendra sa vie d'agriculteur à La Tour où il décèdera le 30 novembre 1959.

Jeanne Rey-Millet

REMERCIEMENTS :

Association « La Main de Massiges ».
 Maria et Matteo Campagnolo.

SOURCES :

Archives familiales.
 Arch. dép. Haute-Savoie, 1 R 728 (matricule 1507, registre matricule de Joseph Rey-Millet).
 Site www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/ :
 Historique du 1^{er} régiment d'artillerie de montagne. (Alsace – Vosges – Champagne – Serbie). Imprimerie Berger-Levrault, Nancy-Paris-Strasbourg. 43 p.
 Historique du 86^e Régiment d'Artillerie Lourde. Henri Charles-Levauzelle, éditeur militaire, Paris, 72 p. 1920.
 Historique du 287^e Régiment d'Artillerie Lourde. Guerre 1914-1918. Imprimerie Toulouise, Toul. 32 p.
 Journal des marches et opérations du 27 juillet 1915 au 8 juillet 1918, 49^e batterie du 1^{er} régiment d'artillerie de montagne.
 Journal des marches et opérations du 1^{er} janvier 1918 au 12 février 1919, 6^e groupe du 287^e régiment d'artillerie lourde.

HORIZONTALEMENT

1 - Les riches marchands savoyards dont F. Chardon le furent souvent. 2 - Dans cette école, tout commença et finit avec une mademoiselle Donche. 3 - Préfixe qui convient particulièrement au « Petit Colporteur » ■ Il est le saint patron des sabotiers. 4 - A l'envers : On lui a dit de prendre la porte ? ■ Le 9^e art. 5 - G. Sommellier doit sa notoriété à celui du Mont Cenis. 6 - Sur la Tille ■ Le fruit du bouquin. 7 - Bordera un vêtement ■ Comme les doigts de la main. 8 - Charmant village d'Ardèche qui, lu dans ce sens, n'a rien à envier avec celui de Daniel Prévost ■ Croûte continentale. 9 - Grâce à Quinole, celles destinées à Marie-Thérèse finirent dans le feu. ■ Célèbre Nantais. 10 - République du Nauru ■ Actuellement composée de 28 états membres.

VERTICALEMENT

1 - Petit faucon type émouchet. 2 - Astéroïde ■ L'ancêtre de « monsieur ». 3 - Narine des cétacés ■ Forme de société. 4 - Elle se servait d'une meule pour repasser. 5 - Spécialité de la vieille garde de Napoléon ■ Entre amis. 6 - Adverbe ou préposition ■ Embourber. 7 - Arriver après un long laps de temps ■ Pour l'égalité. 8 - Petit village des Alpes Maritimes au nom palindrome ■ Mère de Castor et Pollux. 9 - Pour attirer l'attention du lecteur ■ Du verbe aller ou ailler au choix ! 10 - L'un des fabricants de baromètres à Onnion.

Jean-Luc Ruckebusch

MOTS CROISÉS

Pour trouver toutes les réponses, consulter le Petit Colporteur N° 25.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Solution p. 72

Délits forestiers au temps passé

A l'époque sarde, les habitants des villages considèrent les forêts comme leur bien. Leur première utilisation est bien sûr l'exploitation du bois, pour le chauffage et le bâti. Mais ce sont aussi des lieux de pâturage pour leur bétail, des zones de cultures supplémentaires, une source de nourriture pour leurs animaux, des territoires pour le braconnage ainsi que pour la récolte de champignons, petits fruits (fraises, framboises, mûres, noisettes), diverses plantes médicinales et épices. Lorsque les autorités qui ne peuvent accepter de telles utilisations tentent d'intervenir, elles se heurtent systématiquement à une grande résistance.

Les habitants de La Tour ont aussi cet état d'esprit et le début des années 1800 regorge de nombreuses anecdotes.

Etat des forêts communales au 30 décembre 1808

Le 1^{er} juillet 1808, le préfet du département du Léman, dont La Tour fait partie depuis 1798¹, demande la situation des bois communaux. Le maire Joseph Marie Pachtod détaille dans sa réponse du 30 décembre 1808 les biens communaux dans Môle, appelé « Mauloz », soit « 446 journaux 268 toises et un pied mesures de ci-devant Savoie² », puis Vernant, pour « 21 journaux, 204 toises et un pied », donnant les numéros des parcelles, leurs noms. Il cite également « environ 31 journaux qui ont été mesurés broussailles aux mas d'Entreverges, du Fond, de Planey, de Baudry, de Carouge et des Châteaux [...] qui ne sont presque plus que pâturages n'ayant que quelques mauvaises broussailles de coudrier ». Cet ensemble constitue le total des bois et broussailles communaux.



Garde forestier des Forêts Nationales de la 1^{re} République, en habit bleu de l'an VII (1803), baudrier et sabre-briquet, arrêtant un braconnier. Le garde est vraisemblablement un ancien militaire qui a perdu un bras. Peinture de Horace Vernet (1789-1863). Source wikimedia commons.

Le maire décrit ensuite l'état de ces biens. « Tous ces bois ont été de tous les temps coupés et exploités sans règles ni mesures et de la manière la plus abusive et la plus destructrice, tous les moyens de dévastation ont été mis en usage pour les réduire en l'état de ruine où ils se trouvent maintenant. Chacun y allait en tous temps et saisons couper les bois et arracher les troncs qui étaient roulés du haut en bas de la montagne [ce] qui faisait des dommages considérables, dans le temps du temps de la végétation tout le monde y allait tondre avec la faucille les végétaux et ébrancher les plantes, emportant les feuilleraies³ dans des draps pour en nourrir le bétail ou pour les faire sécher pour l'hiver, et des troupeaux de chèvres étaient jetés à la pâture dans tous les bois de la montagne et qui y faisaient aussi un dégât très considérable ; une grande partie des habitants ne se contentait pas d'en tirer des bois pour leur usage mais en vendait encore considérablement dans tous les environs, et un grand nombre de familles en faisait leur unique ressource, abandonnant pour cela l'agriculture et tout autre genre d'industrie. »

1 - La Révolution française arrive en Savoie le 22 septembre 1792, et les Savoyards demandent leur rattachement à la France. La Savoie devient le département du Mont-Blanc le 27 novembre 1792. Sous le Directoire, après l'annexion de la région genevoise en 1798, le département est divisé en deux, avec la création du département du Léman dont Genève est le chef-lieu. Il comprend la région de Genève, le Pays de Gex, le Chablais, le Faucigny et paradoxalement toute la région du Mont-Blanc.

2 - Le pied de chambre vaut 0,339 m. Au carré cela donne le pied de cadastre de 0,92 m². Un carré de 8 pieds forme la toise, soit 7,37 m², et 400 toises équivalent à un journal de Savoie, soit 29,4838 ares. Guichonnet P. Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociales. Revue de géographie alpine 43-2, p. 272. 1955.

3 - Feuilleraies : jeunes branches feuillues de l'année, coupées pour nourrir le bétail.

DEPARTEMENT DU LEMAN
ARRONDISSEMENT de Bonneville

RELEVÉ des sommes à payer par la Commune de *La Tour* pour le salaire des Agens forestiers, pendant le *troisième* trimestre de 1814, conformément à l'état général arrêté par M. le Préfet, Baron de l'Empire, par la Commission des Cantons du Département de Saône le 18, *Novembre* 1814.

NOMS ET PRÉNOMS	GRADES.	SOMMES à payer à chacun.	ÉMARGEMENT DES PARTIES PRÉNANTES.
	Garde général...	10	
<i>Marius Jean Marie Guenin</i>	Bripolier...	6,25	<i>reçu</i>
<i>Jean Baptiste</i>	Garde particulier...	10	
<i>Benoit Jean</i>	Garde particulier...	3,75	
	Totaux	25 00	

Je certifie conforme par extrait le présent Etat montant à la somme de *vingt cinq francs* laquelle sera payée par le Receveur de la Commune d' *La Tour* aux parties prenantes qui y sont désignées.
Fait à *Bonneville* le *22* *Novembre* 1814
Le Sous-préfet de l'arrondissement de *Bonneville*
Barthélemy

Fiche de salaire trimestriel pour les agents forestiers en 1814. Archives communales.

Le conseil municipal a bien essayé au fil des ans de réprimer ces abus, mais sans succès. Finalement le 16 septembre 1804 un arrêté est pris, avec interdiction « d'introduire aucune chèvre, de ne plus couper les feuilleraies, ni arracher aucune souche de bois ni vert ni sec, et de ne rouler ni pierre ni tronc ni autre espèce de bois dans toute l'étendue des communaux de la commune sous peine d'amende ». Un garde est nommé pour veiller strictement à l'exécution de cet arrêté, ce qui produit apparemment un effet qui ne dure pas.

Ravages dans la forêt communale en 1824

Le 18 mai 1824, le garde forestier de la commune, Marie Ruin, et le garde forestier de Contamine, Jean Guenin Fontaine, font leur tournée habituelle dans les bois communaux de La Tour et découvrent des spectacles surprenants. Vers les 11 h du matin, ils aperçoivent 45 habitants de la commune, tous laboureurs connus, divisés en 5 sections de 9 bûcherons, en train de

couper et arracher « 133 fourches de bois hêtre » ; chaque section se partageant ce butin, soit entre 20 et 40 plants par section de 9 personnes selon leur taille.

L'après-midi, les gardes forestiers vont à Fareux, et dans le bois communal, même situation. Dans ce cas, 50 individus, divisés en 5 sections de 10, ont coupé et arraché « 98 fourches de bois hêtre ». Les fautifs sont là aussi des laboureurs de la commune, tous bien connus, et l'un coupe même pour la veuve du

Dr Dufresne, la famille de notables. Les lots vont de 16 à 24 plants par section de 10 personnes. Sur les 95 contrevenants, il y a quelques femmes, principalement des veuves qui n'ont pas trouvé un homme voulant bien s'occuper de leur part.

Dans les deux cas, les gardes forestiers listent les noms des contrevenants, ce qui correspond en gros à l'ensemble des familles de La Tour. Un procès-verbal est dressé, que les coupables refusent de signer « disant qu'il ne faut pas verbaliser pour cela que cela ferait trop de frais à la commune ».

A 20 h, le même jour, les deux gardes forestiers vont voir le syndic⁴ Claude Dufresne avec le procès-verbal, qui est alors signé par eux et le syndic. Puis il est transmis au sous-inspecteur forestier de Bonneville. Le 25 mai 1824, ce dernier envoie un courrier à l'intendant de Bonneville avec une note disant : « Comme la valeur ne mérite pas de faire déplacer presque une commune entière, le soussigné est d'avis que le procès-verbal soit adressé à M. le syndic pour faire une réprimande aux prévenus et les soumettre à ce qui est prescrit pour l'article 39 du règlement. Bonneville le 25 mai 1824, Curton. »

4 - Le syndic est le nom donné au maire de la commune à l'époque sarde.

Le Môle depuis la plaine de La Tour.



La réponse du vice-intendant, du 19 juin 1824, est très mesurée. Il suit l'avis précédent, ajoutant que le syndic doit convoquer les habitants de sa commune. *« Vous leur ferez connaître que je veux bien consentir que pour cette fois seulement il ne soit pas donné cause ultérieure à ce procès-verbal, mais qu'ils devront sous votre surveillance et celle du garde forestier de la commune [faire] serment de placer dans le courant de cette année, une quantité convenable d'arbres des plus communs dans les forêts qu'ils ont dépeuplées... »*

L'histoire ne dit pas si la sentence a été exécutée. Ce qui est surprenant, c'est que ces deux coupes étaient accordées, donc elles auraient pu être coupées légalement. Pourquoi se sont-ils si bien concertés et organisés pour aller tous ensemble, le même jour, les couper sans en avoir l'autorisation ? En tout cas cela dénote un bel esprit de groupe, comme une « mini-révolution » villageoise.

Massacre des tilleuls communaux

Le 6 juillet 1828, le syndic Claude Dufresne, ayant constaté que la semaine précédente les trois tilleuls plantés par la mairie pour « *parer l'église des orages* », et celui sur la place avaient subi des dégâts considérables lors de la cueillette des fleurs, mène son enquête avec le garde forestier Joseph Marie Ruin⁵. Les branches ont été cassées, parfois fendues, puis enlevées et transportées pour en cueillir plus facilement les fleurs. Les deux hommes font donc un tour du chef-lieu. Dans une première maison, ils trouvent « *quelques branches de tilleul mêlées parmi d'autres bois que nous avons reconnues pour avoir été coupées aux susdits jeunes tilleuls* », mais les femmes de la maison se défendent, disant qu'elles ont coupé soigneusement les branches, et ne sont pas responsables des grosses dégradations. Dans une seconde maison, la maîtresse de maison reconnaît avoir coupé des branches mais bien proprement. En poursuivant leur enquête, une troisième a aussi participé à ces dommages car ils ont « *trouvé sur un fumier, au-devant de la maison, des branches que nous avons reconnues être celles du tilleul de la place, il y en avait 4 des plus petites de celles qui ont été coupées...* », puis une quatrième, mais cette dernière dit avoir utilisé « *une serpette dans une perche* ». Les dames ne veulent pas signer le procès-verbal dressé par le syndic, elles lui donnent la raison de leur refus en ces termes : « *qu'elles*

5 - Joseph Marie Ruin « Mottet », domicilié « *au hameau du fond de La Tour* » remplace Marie Ruin au poste de garde-champêtre lors de la nomination de ce dernier en tant que garde-forestier. Délibération du conseil du 13 mai 1825. Archives communales de La Tour. 1 D 5.

6 - Les témoignages des forestiers français en 1860 et 1861 parlent de montagnes pelées avec de gros risques de glissements de terrains.



préfèrent me payer ce que je demanderais, que dans le cas où le verbal se ferait elles demanderaient qu'il y fut dit que plusieurs avec elles étaient auteurs ou complices du délit qu'elles se refusaient de nommer pour le moment qu'elles se réserveraient de le faire par la suite.

Le garde forestier transmet le procès-verbal au juge du mandement de Saint-Jeoire Jean-François Mercier le 9 juillet 1828. Ce dernier en accuse réception, et indique que « *seront appelées les parties délinquantes aux fins de répondre aux inculpations ci-dessus pour comparaitre un lundi à 8 h du matin par devant nous en notre salle d'audience* ». D'après les archives, l'amende aurait été de 7,50 £ pour l'ensemble des contrevenantes.

Cette situation d'utilisation sans gêne des forêts perdure durant toute l'époque sarde. Après l'Annexion, ce sera un des travaux gigantesques de l'Administration française que de repeupler les forêts de Savoie⁶ plus que clairsemées, et une grosse difficulté que de faire appliquer le droit forestier français après tant d'années de tolérance. Les Savoyards acceptent difficilement ce nouveau code. Il y a eu de nombreux procès et des épisodes cocasses. Par exemple, lors d'un incendie dans une commune du Haut-Chablais sous le Second Empire, les paysans avaient refusé d'aller l'éteindre en prétextant que s'il n'y avait pas de forêt il n'y aurait pas eu d'incendie !

Jeanne Rey-Millet

SOURCES :
Archives communales de La Tour, N 1.

Le maître et le valet

L'été est passé, les foins sont rentrés, les colchiques envahissent les prés, l'automne pointe le bout de son nez. A Onnion, comme partout, il est temps pour les enfants de retrouver les bancs de l'école.

En cette année 1906, le village compte 790 habitants et un nouveau maître arrive, il s'agit de M. Clément Bordet. Il sera en charge de la classe des garçons du chef-lieu. Le 1^{er} octobre, quand il se présente au village, il est diplômé depuis 16 ans. Après avoir été instituteur adjoint pendant six ans, il a obtenu son « Certificat d'Aptitude Pédagogique » en 1890 à Annecy. C'est donc un professionnel confirmé qui vient prendre les rênes de l'école.

Le maître

Il emménage au bourg avec son épouse Mathilde et leurs six enfants. Les naissances de ces derniers se sont faites au gré des affectations. Le premier, Léon, est venu au monde à Saint-Sigismond. Elie, Fernande, Aimée, Henri ont vu le jour à Villy-le-Bouveret, le sixième, Octave, à Meillerie. Le petit dernier, Gaston, viendra compléter la fratrie en 1907. Cette grande famille s'installe dans le logement de fonction du premier étage de l'école. Quatre modestes pièces pour abriter neuf personnes, dans un bâtiment « tellement bien conçu » que lorsque vous éternuez au rez-de-chaussée le voisin du deuxième vous répond « à vos souhaits ».

Extrait de
« l'état du
logement ».

Nombre de pièce/dont se compose le logement....	4
Leur état de conservation..	Passable
Mobilier personnel	
Lits en noyer ciré.....	bons
Tables de nuit.....	Att. b.
Chaises.....	passable
Tables rondes.....	passable
Commode.....	bonne
Armoire.....	Att. b.
Toile à paille ou sommier	passable
Matelas.....	id.
Traversins.....	id.

C'est un « maître » comme il en existe beaucoup à cette époque, M. Bordet ne badine pas avec la discipline, seul le crissement de la craie sur le tableau noir doit venir perturber le silence. Par contre, le manque d'assiduité des écoliers est sûrement préjudiciable à son enseignement et parfois source de lassitude. Comment faire pour que les élèves obtiennent leur certificat d'études quand ils ne fréquentent pas les bancs de l'école régulièrement. Il manque plusieurs enfants chaque jour. Dans les registres, on observe que certains de nos aïeux ont eu des appréciations peu flatteuses.

Ce que je peux, encore, vous dire sur M. Bordet, c'est qu'en plus d'être instituteur, il a accepté de tenir le poste de secrétaire de mairie. Le maire de l'époque, Victor Urbain, se félicite de son zèle et de son dévouement. Que ce brave homme, que je suppose brave car je n'ai pas l'honneur de l'avoir connu, aime bien boire son petit verre de vin blanc. Pour cela, il peut se rendre dans un des nombreux cafés du village, toutefois il a ses habitudes au « café du commerce¹ ». C'est un temps où vous pouviez faire vos achats de la semaine et dire « vous le mettez sur ma note » et revenir payer plus tard.

Quant à Mathilde Bordet, elle est la gérante, pour le compte de la mairie, du petit « bureau télégraphique et

1 - Cet établissement, faisant office d'épicerie, prendra, après la Première Guerre mondiale, le nom d'hôtel du Mont-Blanc.

L'entrée du village.



Aptitudes: Passable; Conduite: Bien; Travail et application: Passable; Instruction peu développée en raison de la mauvaise fréquentation résultant de la négligence de ses parents. Caractère doux et aimable. A quitté l'école pour rentrer chez ses parents ou il se livre à l'agriculture.

Exemple d'appréciations.

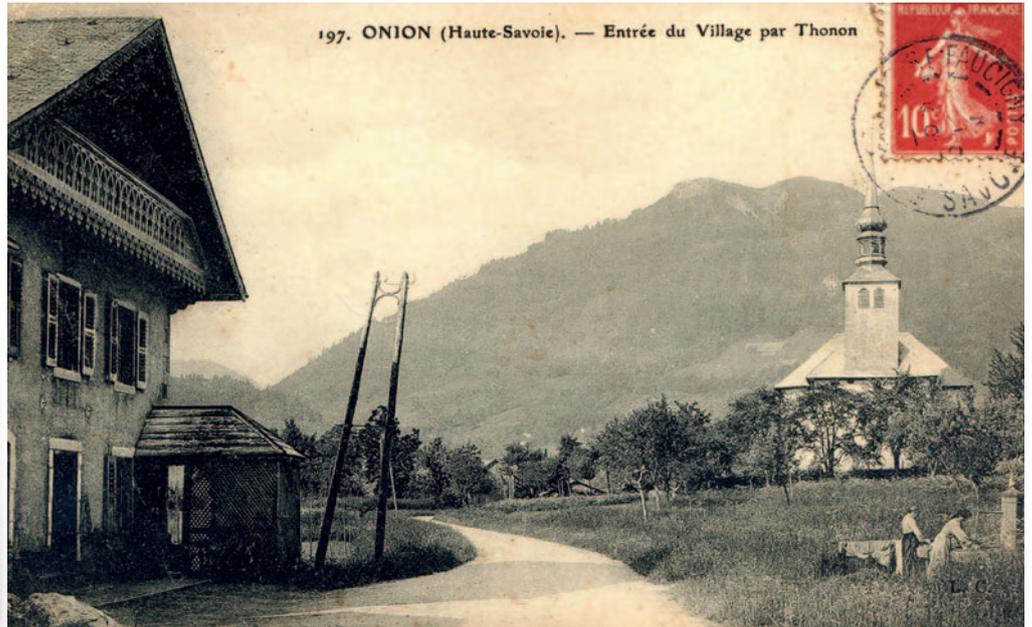
Mr Bordet

1	lit vin blanc	0 70
1	lit vin blanc	0 70
2	lit vin blanc	1 40
3	déjeuner à 1.50.	4 50.
2	semi vin blanc	0 70
2	limonade	0 50
2	petit verre à 0.15	0 30
2	" " " " " "	0 30
1	chope vin blanc	1 00

Mme Bordet

4	lit pétrole	1 60
2	kilog sel	0 30
1	caisse biscuit	
4	lit pétrole	
2	semi vin blanc	
2	semi limonade	
2	petit verre à 0.15	
2	" " " " " "	0 10.

Note de la famille Bordet.



Le café du commerce.

téléphonique » qui lui rapporte, en 1913, la modeste somme de 170 francs. La découverte d'une carte postale écrite par ses soins, nous amène à la conclusion suivante : le secrétaire de mairie avait une secrétaire particulière. Bon nombre de transcriptions communales que l'on attribue à son époux sont en réalité dues à sa jolie plume.

Le valet

Et me direz-vous « le valet de qui s'agit-il ? », pas d'impatience son tour arrive. Est-ce qu'il pourrait s'agir d'une personne employée comme valet de ferme, d'écurie, de pied² ou encore d'un valet de chambre ? Rien de tout cela, ce valet n'est pas son serviteur, ses émoluments d'instituteur ne lui auraient pas permis cette dépense. En 1911, son traitement d'enseignant lui rapporte 2 000 francs et son salaire de secrétaire de mairie 450 francs. Pas de quoi rouler sur l'or pour une si grande famille. Donc, ce valet n'est pas un être humain ni même un de ces valets sur lequel l'on vient déposer ses vêtements ni un valet de cœur ou de pique, de ceux que l'on trouve dans les jeux de cartes.

Mais alors quoi ?

La réponse est curieuse et inattendue, il s'agit d'un luminaire. Oui, vous avez bien lu, un luminaire d'un modèle qui n'a pas connu la cire ni le pétrole et encore moins l'électricité. Il s'agit d'un ustensile très ancien qui au début du XX^e siècle passait déjà pour une relique pour les rares habitants qui en avaient entendu parler. Cet étrange outil a été découvert, lors d'une belle journée du printemps 1909, par un inspecteur des eaux et forêts, M. Schoeffer, en visite dans la région. Cet objet était remisé, à l'écart, dans une maison de notre village. Le propriétaire ne savait pas exactement quel usage on en faisait, il était juste là, oublié depuis des lustres. Après avoir obtenu son accord, l'inspecteur, très intrigué, l'a emporté avec lui et en a fait don à la « Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie du Dauphiné » de Grenoble. Cette dernière s'est retrouvée face à un mystère.

2 - Valet de pied : domestique en livrée au service d'une personne.



Les bucheilles retrouvées dans le grenier d'Urbain Guebey.

La résolution du problème

Cette énigme ne s'est solutionnée qu'après la réception d'un courrier de notre instituteur. Celui-ci, très curieux, avait mené une petite enquête auprès des personnes les plus âgées du village et voici l'histoire telle que M. Bordet l'a transmise : « Il s'agit d'un mode de luminaire tout à fait local, appelé valet qui servait presque exclusivement aux veillées du village. Le luminaire proprement dit consiste en bûchettes, bucheilles en patois (également appelées éclappes) de hêtre obtenues au moyen d'un rabot spécial : ce sont des lames très minces de 2 à 3 millimètres, assez étroites de 2 centimètres mais longues de 60 centimètres et qui séchées ont une durée de combustion de 4 minutes. Leur prix de revient était de 35 centimes le cent.

Pour utiliser le valet on introduisait une bucheille dans la mâchoire en la poussant le plus à fond possible et on la coince au moyen du taquet. Lorsqu'elle est assez consumée pour que la flamme menace la mâchoire, on soulève le taquet et on remonte ce qui reste de la bûchette jusqu'au bout. Dans chaque groupe de veilleuses, il y avait une femme, généralement la plus âgée, uniquement préposée aux bucheilles et dont le rôle consistait à approvisionner le valet. »

Cette description est bien jolie, néanmoins à quoi pouvait bien ressembler ce valet et comment cela pouvait-il bien tenir ? L. Jacquot répond à ces interrogations et fait une description très précise de cet ustensile lors de la séance du 7 juin 1909 de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie de Grenoble.

Passons au cours de technologie

Soyons bien concentrés comme au temps où nous étions au collège. « Le support est une tige en bois dur de 60 centimètres de haut, à section carrée (2cent.1/2) et bien assise sur un pied formé de deux petites traverses en croix. L'appareil à éclairage comprend lui-même deux parties : la mâchoire et le taquet de serrage. La mâchoire qui ne fait qu'un avec le support et qui a été taillée dans le même morceau de bois, est une pièce plate mesurant 6 centimètres de large, 3 centimètres d'épaisseur et 30 centimètres de haut ; on



La renaissance du valet.

a ménagé dans cette pièce un évidement de 15 millimètres de largeur et qui s'étend sur toute la hauteur (25 cent.) à l'exception du talon ou renfort de base. Un écrou fixe maintient dans le bas l'écartement des deux lames de la mâchoire (c'est la seule partie qui est en fer) et un double contrefort ménagé dans le bois empêche le haut de l'appareil de se resserrer tout en conservant à cette partie de l'ustensile une certaine élasticité. Il est garni de métal pour éviter la morsure des flammes. »

Voilà, vous avez bien lu. J'ai bien suivi les instructions et j'ai réalisé le mien, enfin, soyons honnêtes ; celui que deux bonnes âmes ont bien voulu construire pour moi... Vous avez à présent toutes les informations pour fabriquer votre propre valet et découvrir toute l'ingéniosité de nos anciens.

Marianne Vigne

REMERCEMENTS :
Merci à Daniel et Thibault.

SOURCES :
Archives familiales.
Archives communales d'Onnion.
Jacquot L. Contribution à l'histoire du luminaire Le Valet, luminaire du village d'Onion (Haute-Savoie). Bulletin de la société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie 16, Séance du 7 juin 1909 : 69-72. 1910. Disponible sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9610169w>.

La dernière glaciation entre Fillinges et le Pont du Giffre

Cette vallée s'est trouvée au cœur des glaciations du Quaternaire¹ durant 2,6 Ma². Elle a été occupée par des glaciers qui ont donné la touche finale au paysage d'aujourd'hui. Et de nombreuses questions nous interpellent.

Quel glacier s'écoulait entre Fillinges et le Pont du Giffre ? D'où venait-il ? Y avait-il des glaciers locaux ?

Quelles étaient les épaisseurs de glace au maximum des glaciations du Quaternaire ?

Comment s'est organisée la déglaciation ?

Dans les lignes qui suivent, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse. Cependant, en préalable, un petit détour par la vallée du Giffre s'impose.

Le cours paradoxal du Giffre

Le Giffre, dont le cours est orienté vers l'ouest, change brutalement de direction au Pont du Giffre pour se jeter dans l'Arve à Marignier. Selon le géologue Maurice Lugeon, qui a cherché à expliquer l'anomalie que présente le cours du Giffre, cette rivière s'écoulait primitivement vers Saint-Jeoire, par la vallée morte³ du Risse prolongée à l'ouest par le ruisseau du Hisson, puis aurait été capturée par l'Arve. La plupart des auteurs qui ont travaillé la question considèrent que cette capture doit être relativement ancienne, à l'évidence antérieure au cycle glaciaire würmien, voire anté-Quaternaire (Dorthe-Monachon, 1986). La vallée morte de Saint-Jeoire - La Tour est occupée aujourd'hui par le ruisseau du Hisson qui se jette dans le Risse un peu en amont du Pont du Giffre. Ces deux torrents de faible compétence⁴ ne peuvent être responsables du calibrage

1 - Quaternaire : le Quaternaire est subdivisé en deux époques géologiques : Pléistocène (entre 2,58 Ma et 11 700 ans) et Holocène (depuis 11 700 ans).

2 - Ma : millions d'années.

3 - Vallée morte : vallée occupée anciennement par un torrent ou par les eaux de fonte d'un glacier.

4 - Faible compétence : à débit réduit.

de cette vallée. Ce chenal représente à l'évidence un ancien cours du Giffre, et en toute logique du glacier éponyme, qui s'écoulait vers le Pont de Fillinges.

Les glaciations du Quaternaire

Le Quaternaire commence il y a 2,6 Ma, il inaugure l'un des épisodes les plus froids de l'histoire terrestre, avec une trentaine d'offensives particulièrement vigoureuses des glaces – qui constituent les glaciations – séparées par des périodes plus chaudes (les interglaciaires).

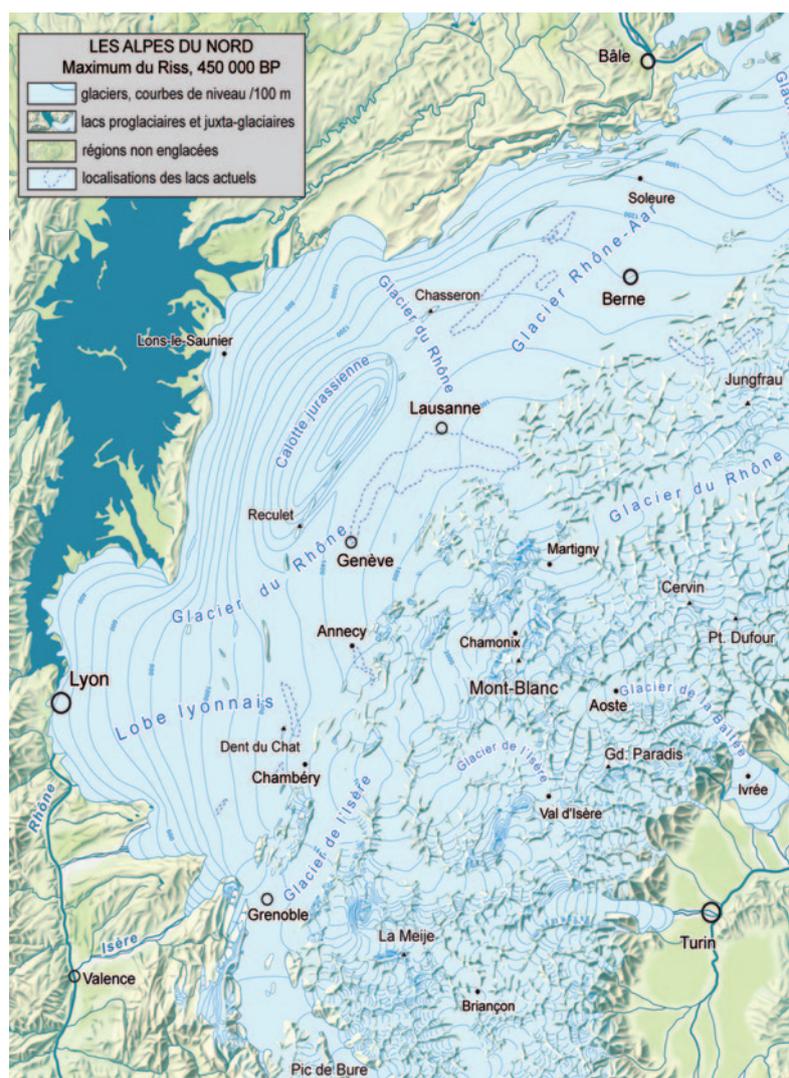


Fig. 1 - Paléogéographie des Alpes du Nord au maximum de la glaciation du Riss (il y a 450 000 ans).



Fig. 2 - Le Môle vu de Cornier, deux épaulements sont ici bien visibles, la Tête de l'Ecuteux et le Petit Môle. © Christiane Bastien.



Fig. 3 - Bloc erratique de granite du Mont-Blanc déposé à 1 550 m sur le versant nord du Môle de Marignier.

Plusieurs glaciations paroxysmales (une tous les 100 000 ans) sont désignées par les noms de rivières de Bavière : Günz, Mindel, Riss et Würm (Penck et Brückner, 1909). C'est au cours de la phase glaciaire ancienne du Riss (trois glaciations) que les glaciers des Alpes furent les plus étendus (fig. 1) ; le glacier du Rhône s'étalait alors sur le plateau de la Dombes. Le lobe de glace venait en contact avec le massif du Mont d'Or au nord de Lyon. Il barrait le cours de la Saône, d'où la présence d'un vaste lac qui s'étendait jusqu'à Dijon. A Lyon, les glaciers recouvraient la colline de Fourvière, atteignant Tassin-la-Demi-Lune (Falsan et Chantre, 1879).

Dans la région de Viuz-en-Sallaz, les glaciers de l'Arve et du Giffre présentaient des épaisseurs considérables comme le suggèrent les cinq épaulements du Môle, aux altitudes remarquablement constantes (entre 1 535 et 1 627 m). Leur origine glaciaire est incontestable (fig. 2). Des blocs erratiques sont également identifiés sur ces épaulements, témoin le bloc de granite venu du massif du Mont-Blanc déposé à 1 550 m d'altitude sur le flanc nord du Môle de Marignier (fig. 3). On retrouve également sur l'autre versant de la vallée de l'Arve, sur le versant sud-est de la Pointe d'Andey à l'altitude de 1 650 m, un volumineux bloc de granite du Mont-Blanc. Ces blocs erratiques, antérieurs au cycle würmien, sont vraisemblablement contemporains de l'avant dernière glaciation « Riss ».

La dernière de ces glaciations, celle du « Würm », commence il y a environ 75 000 ans. On a coutume de diviser la glaciation würmienne en deux périodes froides séparées par des interstades plus tempérés : le Pléniglaciaire inférieur (de - 70 000 à - 50 000 ans) et le Pléniglaciaire supérieur (de - 30 000 à - 16 000 ans). Le Pléniglaciaire inférieur, particulièrement froid et humide, permet aux glaciers alpins d'atteindre leur plus grande extension. Cet épisode très froid est suivi d'une longue

période plus tempérée : les glaciers abandonnant les piémonts et reculant dans les vallées. Cependant, le climat n'était pas aussi tempéré qu'en période interglaciaire comme aujourd'hui. Il y a 30 000 ans, nouvelle péjoration climatique : les dix millénaires suivants, le Pléniglaciaire supérieur, sont les plus froids de la glaciation würmienne, les températures moyennes de l'Europe étant inférieures de 10 à 12 °C à celles que nous connaissons.

Le système glaciaire alpin était drainé par de gigantesques glaciers. Au nord de la Suisse, le glacier du Rhin s'est avancé jusqu'à Schaffhouse ; les célèbres chutes du Rhin sont héritées de l'action conjointe du glacier et des eaux de fusion. Ce glacier alimentait un vaste lobe de piémont qui remplissait la cuvette de Constance, et débordait largement dans les vallées du sud de la Bavière ; dans l'une d'elles coule la rivière Würm. Sur les plaines de l'est lyonnais, on observe une série de moraines frontales bien individualisées. Durant les stades maximums, l'alimentation en glace était suffisante pour permettre aux glaciers savoyards de s'étaler sur la région, abandonnant les moraines frontales de Grenay à 20 kilomètres de Lyon (Coutterand, 2010). Le glacier du Rhône, au débouché de l'étroit couloir de Martigny, s'étalait en une vaste nappe sur l'emplacement du plateau suisse. Venant buter contre le flanc oriental du Jura, il donnait alors naissance à deux gigantesques lobes de glace, le plus septentrional recouvrant l'emplacement des actuels lacs subjurassiens (lacs de Bièvre et de Neuchâtel) et le cours de l'Aar (Bini et al., 2009). C'est à Wangen, au nord-est de Soleure, que l'on observe les moraines frontales de cette branche. L'autre lobe, d'une importance égale, envahit la région lémanique et le cours du Rhône en aval de Bellegarde (fig. 4).

Ainsi, il y a 30 000 ans, pendant ce dernier maximum d'extension glaciaire, 800 m d'épaisseur de glace recouvrait le village de Viuz-en-Sallaz (fig. 5). La surface des glaciers de l'Arve et du Giffre atteignait 1 400 m



Fig. 4 - Paléogéographie des Alpes du Nord au maximum de la dernière glaciation « Würm ».

d'altitude au nord du Môle, un glacier local occupait le versant nord de cette montagne (combes de Creux des Nœuds et de Pont Perdu⁵).

Le glacier du Giffre issu du massif du Haut Giffre est un appareil puissant issu du cirque du Fer à Cheval et du cirque des Fonds. La surface du glacier peut être estimée à 2 100 m sur le cirque du Fer à Cheval, 1 800 m sur Samoëns puis 1 600 m sur Taninges (Coutterand, 2010).

Depuis 11 700 ans nous sommes entrés dans les temps postglaciaires, nous vivons dans l'interglaciaire « Holocène ».

Les premiers habitants de la région

Les glaciations du Quaternaire sont des bouleversements climatiques étroitement liés aux débuts de l'humanité sur notre planète. Ont-elles eu un impact fondamental sur l'évolution de l'Homme ? Pour certains scientifiques comme l'anthropologue W.H. Calvin, les changements climatiques brutaux qui accompagnèrent le début ou la fin des glaciations du Quaternaire seraient des étapes importantes sur le chemin de l'évolution.



Fig. 5 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au maximum de la dernière glaciation.

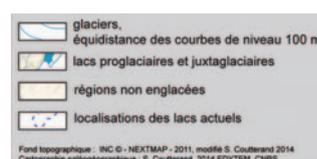


Fig. 6 - Campement de chasseurs néandertaliens durant le Würm. © Gletschergarten Lucerne.

Il y a 800 000 ans, à peu près l'époque de la maîtrise du feu, les premiers humains qui vécurent durent s'adapter au froid. L'Homme de Néandertal apparut il y a un peu plus de 250 000 ans. En pleine glaciation, il y a 40 000 ans, à la faveur d'un réchauffement ponctuel, ces hommes ont remonté les vallées libérées par le recul temporaire des langues glaciaires, ils installèrent leurs campements dans des abris sous roche (fig. 6). C'est notamment le cas de la grotte du Barré à Onnion (Affolter et al., 2012).

La déglaciation würmienne

Après le dernier maximum d'extension glaciaire du Würm, période durant laquelle les vallées étaient totalement englacées, le réseau glaciaire, alors totalement anastomosé⁶, se scinde et les grands appareils

5 - Pont Perdu est le nom actuel sur les cartes, mais c'est une mauvaise transcription du nom qui était « Pamperdu » sur les documents anciens, et qui est toujours utilisé dans la tradition orale.

6 - Anastomosé : se dit de glaciers jointifs et connectés.

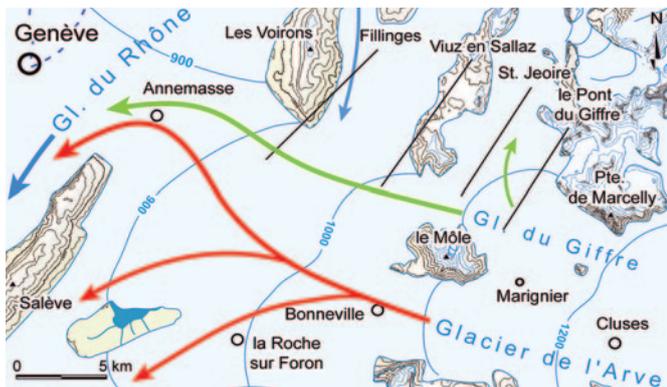


Fig. 7 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade de la Marmotte (Kerrien et al., 1998, complété, Cutterand, 2005).

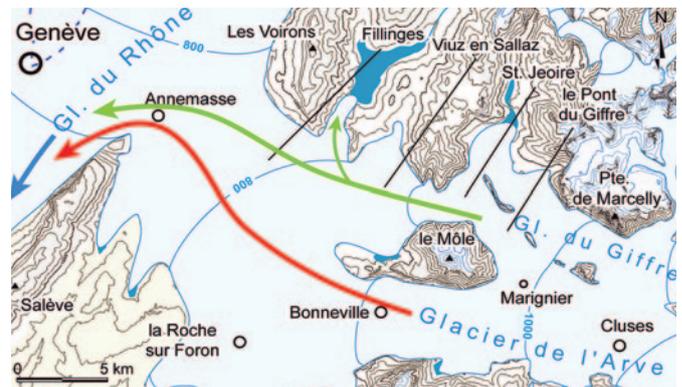


Fig. 8 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade de Saint-André-de-Boège (Kerrien et al., 1998, complété, Cutterand, 2005).

s'individualisent dans leurs vallées respectives, cette longue période se déroule entre 25 000 et 11 700 BP⁷.

Dans les basses vallées du Giffre et de l'Arve, plusieurs étapes successives (appelées stades) du retrait glaciaire sont bien identifiées. Les premiers stades concernent un abaissement de la surface des glaciers encore jointifs avec le glacier du Rhône. Les seconds se sont déroulés après la séparation des trois appareils glaciaires, plusieurs stades de retrait, correspondant à des stationnements des glaciers, voire de petites réavancées, sont clairement identifiés. Ces stades matérialisés principalement par des crêtes morainiques⁸ témoignent de petites fluctuations climatiques qui ont affecté la dynamique du retrait des glaciers du Rhône, de l'Arve et du Giffre.

Modalités du retrait du glacier du Giffre

La déglaciation des vallées de l'Arve et du Giffre a fait l'objet depuis le XIX^e siècle de nombreux travaux et reconstitutions paléogéographiques. C'est ainsi que les dernières synthèses proposées (Dorthe-Monachon, 1986 ; Kerrien et al., 1998), complétées par nos observations *in situ*, permettent de proposer sept étapes de retrait des deux glaciers.

1 - Glaciers Arve - Giffre : étape I - Le stade de la Marmotte

La première étape correspond à un abaissement des surfaces glaciaires d'environ 300 m depuis le dernier maximum du Würm. L'englacement généralisé atteint l'altitude de 900 m sur le plateau des Bornes. Le glacier barre un lac dans lequel les eaux de fonte issues de la surface glaciaire ont progradé⁹ dans le delta de la Marmotte, prolongé à l'amont par une vaste dépression liée à la topographie du plateau des Bornes. A ce stade, où le seuil de la Chapelle-Rambaud est environné par les glaces, le glacier de l'Arve diffue¹⁰ en direction



Fig. 9 - Volumineux bloc de granite déposé par le glacier de l'Arve à Peillonex.

d'Annecy par les cols d'Evires et du Sappey. Le glacier du Giffre s'écoule au nord et à l'est du Môle, rejoignant le glacier de l'Arve au sud du massif des Voirons (fig. 7).

2 - Glaciers Arve - Giffre : étape II - Le stade du lac de Saint-André-de-Boège

Peu après, le niveau de la glace s'abaisse puis stagne à une altitude proche de 750 m comme en témoignent les dépôts glacio-lacustres du lac de Saint-André-de-Boège (750 m) hérités de ce paléo-lac. Celui-ci doit sa présence au barrage glaciaire du glacier du Giffre (fig. 8).

A ce stade, les diffuences du glacier de l'Arve par les cols d'Evires et du Sappey ne sont plus actives.

L'analyse pétrographique des dépôts glaciaires de la région de Peillonex montre quelques éléments cristallins (granite) qui ne peuvent provenir du glacier du Giffre mais du glacier de l'Arve (fig. 9). Une coupe d'origine anthropique dans une moraine située à Peillonex montre

7 - BP : before present (avant le présent).

8 - Crête morainique : accumulation de dépôts (blocs, graviers, sable) transportés par le glacier appelée moraine. Elle prend la forme d'une crête allongée, appelée crête ou cordon morainique.

9 - Progradé : phénomène de comblement progressif d'un lac.

10 - Diffuence : il y a diffuence lorsqu'un glacier se divise en deux langues distinctes, qui possèdent chacune leur propre front.

des galets en forme de fer à repasser, caractéristiques du transport glaciaire.

Ces données suggèrent qu'à cette période, le glacier de l'Arve a largement diffulé sur le seuil de Faucigny-Peillonex en direction du glacier du Giffre.

3 - Glaciers Arve - Giffre : étape III - Le stade des lacs de Fillinges et d'Esserts-Salève

Cette étape correspond à la séparation du glacier de l'Arve avec le glacier du Giffre moins puissant. La rive gauche du glacier de l'Arve est bordée par les cordons morainiques latéraux de Bas-Mornex et Esery (environ 600 m). Dans la vallée du Viaison se dépose la terrasse glacio-lacustre d'Esserts-Salève (lac d'Esserts-Salève, 560 m). En rive droite, la formation glacio-lacustre de Fillinges atteste la présence d'un lac de barrage glaciaire à l'altitude de 580 m (fig. 10).

Le glacier du Giffre est encore joint à celui de l'Arve au col de Châtillon et dans la dépression du Pont du Giffre. Il franchit le seuil de Faucigny-Peillonex et barre le débouché du Foron et de la Menoge.

Contemporaines de ces dépôts, les terrasses d'alluvions fluvio-glaciaires de Fillinges, Arpigny et Faucigny se sont formées entre 560 et 640 m d'altitude entre le lobe du glacier du Giffre et la rive droite du glacier de l'Arve. Le glacier du Giffre s'avance encore au-delà de Pont de Fillinges et entretient un large sandur¹¹ qui alimente le lac de Fillinges.

4 - Glaciers Arve - Giffre : étape IV - Le stade du lac de la Bergue

Ce stade est reconnu par Dorthe-Monachon (1986). Pour le glacier du Rhône, il est identifié par les moraines de Cranves-Sales (530 m) et Borly, mises en place par une apophyse latérale gauche du glacier. Pour le glacier de l'Arve, la moraine de Loëx (520 m) est reconnue comme une moraine latérale droite. Toujours en rive droite, la formation glacio-lacustre de la Bergue (cote 520 m) démontre une obturation glaciaire de la basse vallée de la Menoge par le glacier de l'Arve (fig. 11). Le glacier du Giffre en retrait, occupe encore l'ombilic¹² de Viuz-en-Sallaz.

5 - Glaciers Arve - Giffre : étape V - Le stade des lacs de Pollinge et de La Tour

C'est l'étape de la séparation des glaciers de l'Arve et du Rhône (fig. 12). Ce dernier obture encore la basse vallée de l'Arve au niveau de l'étranglement d'Etrembières. Le barrage glaciaire est responsable de la formation du vaste paléo-lac de Pollinge (cote 495 m). La moraine de Vercot (Kerrien et al., 1998) limite la langue glaciaire, déposée sur la marge latérale gauche du glacier de l'Arve, elle forme une crête continue entre Reignier et Pers-Jussy (557 m).



Fig. 10 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade des lacs de Fillinges et d'Esserts-Salève (Kerrien et al., 1998, complété, Coutterand, 2005).

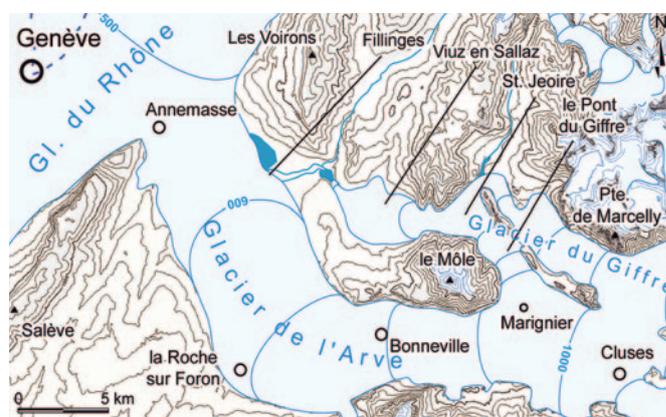


Fig. 11 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade du lac de la Bergue (Kerrien et al., 1998, complété, Coutterand, 2005).

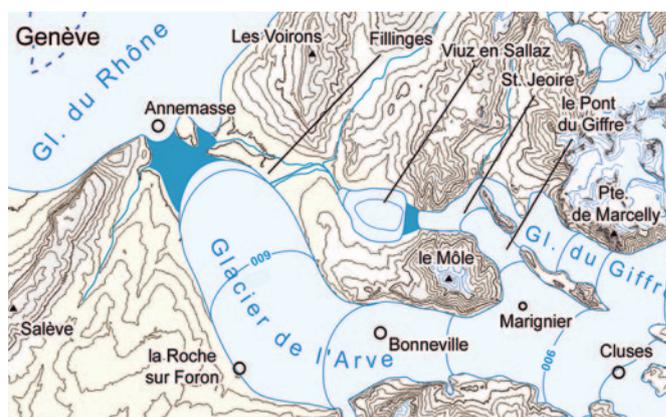


Fig. 12 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade des lacs de Pollinge et de La Tour (Kerrien et al., 1998, complété, Coutterand, 2005).

11 - Sandur : plaine d'épandage déposée par les eaux de fusion provenant d'une langue glaciaire.

12 - Ombilic : nom donné à la partie creusée d'une vallée glaciaire. Après le retrait du glacier, cette dépression est généralement occupée par un lac de profondeur variable qui est peu à peu comblé par des alluvions fluviales jusqu'à former une plaine.

Le glacier du Giffre au cours de son retrait se déconnecte du lobe de glace remplissant encore l'ombilic de Viuz-en-Sallaz au niveau du verrou du village de La Tour. Entre les deux parties du glacier, un lac se crée. La présence d'un plan d'eau est prouvée par la butte de La Tour haute d'une quarantaine de mètres qui domine le village au nord. Elle présente une formation deltaïque grossière à pendage orienté vers l'ouest et composée d'éléments hétérométriques arrondis. Les nombreux galets striés confirment la position proximale du glacier.

6 - Glaciers Arve - Giffre : étape VI - Le stade du lac de Viuz-en-Sallaz

Les glaciers de l'Arve et du Giffre reculent, celui de l'Arve est alors séparé du glacier du Rhône (également en retrait) par un vaste sandur constitué d'épandages fluvio-glaciaires qui ont sédimenté progressivement le lac de Pollinge. De cette formation, il nous reste aujourd'hui la terrasse d'Arthaz (480 m).

La position du glacier de l'Arve est matérialisée par la moraine de Loisinges (540 m) par un chenal marginal (chenal de Vercot) rejoignant le sandur frontal (terrasse d'Arthaz).

Le glacier du Giffre, en retrait, dépose la moraine de La Tour (colline du Calvaire). L'ombilic de Viuz-en-Sallaz est alors occupé par un lac à la cote de 610 m (fig. 13), témoins aujourd'hui les épaisseurs considérables d'argiles lacustres (fig. 14).

7 - Glaciers Arve - Giffre : étape VII - Le stade des Rocailles et du lac de Saint-Jeoire

De nombreuses formations d'origine glaciaire et périglaciaire sont reconnues ; elles dessinent remarquablement la langue terminale du glacier (fig. 15).

Le front du glacier est marqué par la zone des Rocailles suivie au nord par un vaste sandur, localement occupé par un paléo-lac. La gravière de Villy montre un delta correspondant au lac de Reignier (475 m) situé entre le front du glacier et le pied du mont Gosse. En rive gauche, en position latéro-frontale, la moraine des Rocailles, à l'intérieur de la moraine de Loisinges, délimite le glacier ; elle est bordée par le chenal marginal de Chevrier qui se raccorde au lac de Reignier.

A l'est de la Roche-sur-Foron, le vaste replat où sont construits les villages de Saint-Sixt et Saint-Laurent doit être interprété comme une terrasse de « kame¹³ ». Sur cette terrasse se sont accumulés des sédiments glacio-lacustres alimentés par les écoulements de versant et le cours du Borne. Le rebord de l'auge glaciaire du glacier de l'Arve est coiffé par les cordons morainiques du bois des Fournets. Cette moraine, où affleurent en grande majorité des calcaires urgoniens, prend naissance sous le

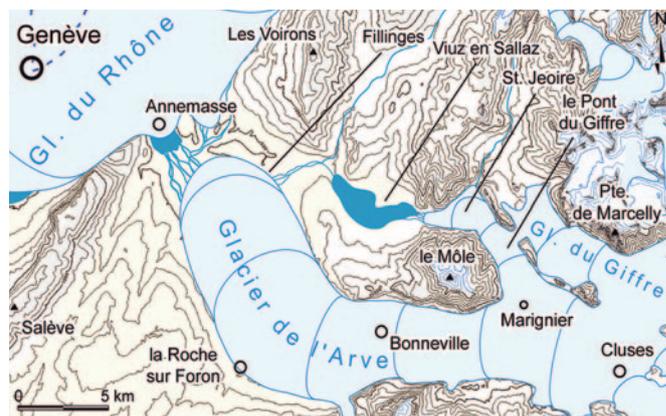


Fig. 13 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade du lac de Viuz-en-Sallaz (Kerrien et al., 1998, complété, Couterand, 2005).



Fig. 14 - Coupe anthropique montrant les argiles lacustres dans la plaine de Viuz-en-Sallaz, remarquez l'alternance de lits clairs et sombres (appelée varves), caractéristique d'une sédimentation d'origine glaciaire.

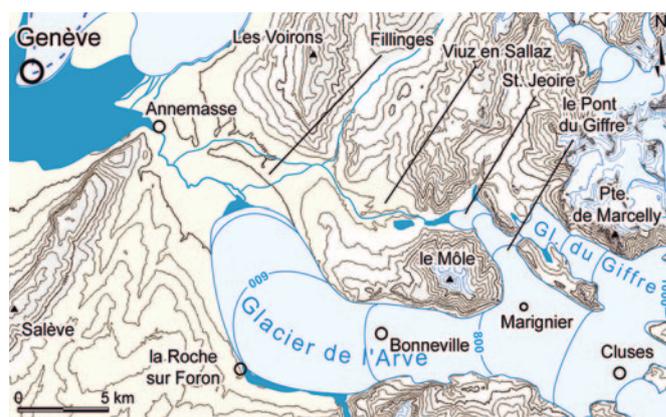


Fig. 15 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve et du Giffre au stade de la plaine des Rocailles et du lac de Saint-Jeoire (Kerrien et al., 1998, complété, Couterand, 2005).

13 - Terrasse de kame : terme qui désigne des terrasses fluviales formées en bordure des vallées glaciaires par les dépôts d'une rivière latérale barrée en aval par le glacier. Ces terrasses se retrouvent perchées au-dessus de la vallée à la suite de la fusion du glacier.

plateau d'Andey à 680 m d'altitude et se prolonge au nord-ouest de La Roche-sur-Foron (Eteaux) à 550 m d'altitude ; elle est incisée par le Borne. Ces observations confirment l'hypothèse de Dorthe-Monachon : le glacier du Borne ne conflue plus à ce stade avec le glacier de l'Arve (stade du Petit-Bornand, Dorthe-Monachon, 1986). En amont, la présence de rides morainiques situées en bordure nord du plateau d'Andey ainsi que les plaquages morainiques, identifiés à l'altitude de 900 m, au-dessus du verrou de Cluses, témoignent vraisemblablement de cette extension.

Le profil en long des moraines situées entre la Roche-sur-Foron et la base de la Pointe d'Andey (fig. 16) permet une reconstitution paléogéographique fiable du profil de la langue glaciaire : 650 m au droit de la Roche-sur-Foron, 800 m au niveau de Mont-Saxonnex (petite formation morainique à Chamoules, 800 m) et 900 m au franchissement du verrou de Cluses.

En rive droite, quelques formes de dépôts glaciaires témoins de ce stade sont relevés : au lieu-dit les Grivaz, on note un replat long de 800 m, vraisemblablement d'origine morainique à l'altitude de 550 m.

Le glacier du Giffre conflue avec le glacier de l'Arve au col de Châtillon (750 m) et dans la dépression de Pont du Giffre. La langue glaciaire atteint Saint-Jeoire, les eaux émissaires du glacier sont retenues par le barrage de glace qui forme ainsi le lac de Saint-Jeoire à la cote 610 m.

Le faciès des Rocailles est un chaos de blocs de calcaire urgonien anguleux, parfois décamétriques à pluri-décamétriques (fig. 17). Couvrant une surface d'environ 20 km², la moraine des Rocailles n'existe principalement qu'en rive gauche de l'Arve mais aussi localement en rive droite, entre le plateau de Borignes et la Croix des Serves, au Château de Pierre (gigantesque bloc pluri-décamétrique). Elle montre de nombreux vallums frontaux (Saint-Ange) latéraux et longitudinaux qui se prolongent en amont de la zone à gros blocs. Ce dépôt peut atteindre localement 20 m d'épaisseur (Kerrien et al., 1998). Les Rocailles trouvent leur origine dans un gigantesque écroulement sur glacier. Celui-ci, issu des escarpements de la Pointe d'Andey a sans doute recouvert une partie de la langue glaciaire (Coutterand et Amelot, 2018).

8 - Glaciers Arve : étape VIII - Le stade de Marignier

Enfin, lors du retrait de l'étape des Rocailles, les glaciers du Giffre et de l'Arve se séparent au niveau de Pont du Giffre. Un lac à la cote 600 m s'est ainsi mis en place, barré par le glacier de l'Arve (fig. 18). Ce stationnement du glacier de l'Arve dans l'ombilic de Cluses a déposé les faibles accumulations de la rive droite (Dorthe-Monachon, 1986). La paléogéographie de la langue glaciaire est suggérée par une succession de replats d'origine



Fig. 16 - Arc morainique des Rocailles vu de la pointe d'Andey.



Fig. 17 - Bloc urgonien de la plaine des Rocailles (hauteur 10 m).



Fig. 18 - Paléogéographie des basses vallées de l'Arve au stade de Marignier.

morainique reconnu entre Cluses et Marignier. Le front du glacier vèle alors dans un lac de niveau 450 m (Kerrien et al., 1998) entre Bonneville et Marignier.

Après cette étape la déglaciation entre dans la période dite du « Tardiglaciaire¹⁴ ». Deux stationnements du glacier de l'Arve dans l'ombilic de Cluses ont déposé les faibles accumulations de la rive droite (Dorthe-Monachon, 1986).

14 - Tardiglaciaire : période de retrait des glaciers würmiens (entre 18 000 BP et 11 700 BP).

La paléogéographie de la langue glaciaire est suggérée par la présence de replats d'origine morainique identifiés sur plusieurs kilomètres en amont de Marignier. Ce replat s'étend entre les hameaux de Charmey (620 m), Soucy (550 m) puis en rive droite du Giffre au lieu-dit les Rots (510 m).

A cette période le glacier du Giffre se retire en amont de Pont du Giffre, dans le bassin de Taninges-Samoëns où il abandonne quelques crêtes morainiques latérales gauches, notamment à la Rivière-Enverse (700 m), puis à Samoëns, en rive droite.

Approche chronologique

Du point de vue chronologique, la datation des premiers stades de la déglaciation postérieurement au dernier maximum glaciaire se révèle très hypothétique, l'âge du dernier maximum d'englacement du Würm étant encore débattu.

Le dernier maximum glaciaire se serait déroulé autour de 30 000 BP, la récurrence du glacier du Rhône à Genève s'est déroulée entre 26 000 et 24 000 BP (Burri, 1977 ; Triganon et al., 2003), elle serait contemporaine du stade des Rocailles du glacier de l'Arve (Armand, 1998 ; Coutterand et Amelot, 2018).

Sur la base de ces données, on peut avancer que la déglaciation de Viuz-en-Sallaz s'est déroulée entre 30 000 BP et 25 000 BP. Il y a 26 000 ans un culot de glace séparé du glacier principal par le lac de La Tour occupait encore l'ombilic de Viuz-en-Sallaz.

La formation du lac de Saint-Jeoire, contemporaine du stade des Rocailles, daterait de 24 000 BP. Les retraits du glacier en amont de Pont du Giffre se sont déroulés postérieurement à cette période.

Conclusion

En s'appuyant sur les travaux antérieurs nous avons reconnu et cartographié de nouvelles formes de dépôts qui précisent les différentes paléogéographies des étapes de retrait du glacier du Giffre. Ces témoins géomorphologiques se sont mis en place peu après le dernier maximum glaciaire du Würm. Les premières étapes de la déglaciation font état d'un glacier du Giffre encore anastomosé avec les glaciers de l'Arve et du Rhône. La séparation précoce du glacier du Giffre, moins puissant, avec celui de l'Arve, est suivie de la séparation du glacier de l'Arve avec celui du Rhône. Le retrait du glacier de la cuvette de Viuz-en-Sallaz est rapide, les dépôts lacustres témoignent de la présence de lacs post-glaciaires. Enfin, le glacier du Giffre stationne à l'est de La Tour avant de se retirer dans sa vallée en

amont de Pont du Giffre. De nos jours, un peu plus de 20 000 ans après le retrait des glaces, le paysage est hérité de l'impact du glacier quaternaire du Giffre, qui lui a donné la touche finale. Les glaciers ont œuvré et, en ce début de XXI^e siècle, on ne peut que regretter l'impact environnemental de l'homme. Il est de plus en plus destructeur, témoin la carrière de Pont du Giffre (fig. 19), véritable plaie béante.

Sylvain Coutterand

BIBLIOGRAPHIE :

Affolter J., Argant A. et J., Castel J.-C., Chaix L., Coutterand S., Decrouez D., Fillon J.-P., Gallay A., Ginestet J.-P., Lebascle M.-Ch., Luret M., Mevel L., Pion G., Rouch-Zurcher M., Serralongue J., Stahl-Gretsch L.-I. La Haute-Savoie durant la Préhistoire, Collection d'Ouvrage Culture 74 N°8. 2012, Conseil général de la Haute-Savoie, 128 p.

La Suisse durant le dernier maximum glaciaire LGM, 1/500 000^e, Auteur(s) : Bini A., Buoncristiani J.-F., Coutterand S., Ellwanger D., Felber M., Florineth D., Graf H. R., Keller O., Kelly M., Schlüchter C. & Schoeneich P. Office fédéral de topographie swisstopo. 2009.

Coutterand S. Etude géomorphologique des flux glaciaires dans les Alpes nord-occidentales au Pléistocène Récent. Du maximum de la dernière glaciation aux premières étapes de la déglaciation. Thèse, Chambéry, Université de Savoie, 468 p. 2010.

Coutterand S. & Amelot F. La plaine des Rocailles : aux origines d'une morphologie singulière. Nature et patrimoine en Pays de Savoie, 55, p. 22-30. 2018.

Dorthe-Monachon C. Contribution à l'étude de la morphologie glaciaire de la vallée de l'Arve (Haute-Savoie, France). Essai de reconstitution paléogéographique. Thèse, Université de Lausanne. 249 p. 1986.

Falsan A. & E. Chantre. Monographie géologique des Anciens Glaciers et du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône. Tome second. Lyon, Imprimerie Pitrat, 1880. Fort in-8 br., 572 p., 145 fig. in-texte. 1879.

Kerrien Y., Turrel C., Monjuvent G., Charollais J., Lombard A., Balmer F., Olmari F., Papillon R., Fontannaz L., Amberger G., Ruchat L., Grebert Y. & Marthaler M. Carte géol. France, Feuille Annemasse (654), Orléans, BRGM. 1998.

Penck A. & Brückner E. Die Alpen im Eiszeitalter. Tauchnitz, Leipzig, 1199 p. 1909.



Fig. 19 - La carrière de Pont du Giffre vue depuis le Môle de Marignier. © Sylvain Coutterand.

Flore des bois et au bord du lac à La Tour

La Tour est un village intéressant du point de vue botanique par de nombreux espaces sauvages. Je vous emmène dans les bois découvrir une flore précoce puis dans une zone humide en empruntant le chemin qui longe le lac du Môle en partie sur des pilotis qui nous permettent d'observer la flore aquatique.

Promenons-nous dans les bois

La lathrée écaillée, appelée aussi clandestine, est une orobanchacée qui apparaît dès mars avril. C'est une plante sans chlorophylle qui donne un épi florifère unilatéral de fleurs blanchâtres et roses. Sa particularité se passe en sous-sol : la souche rampante munie d'écaillés reste 10 ans souterraine avant de produire une tige florale. Cette plante parasite les racines des arbres qui l'entourent afin de puiser les éléments nécessaires à sa croissance, les arbres hôtes sont les noisetiers, les hêtres et les aulnes. Fréquente en Haute-Savoie, la lathrée écaillée est protégée dans de nombreuses régions.

Les petites pervenches de la famille des apocynacées forment des tapis denses colorés dans les sous-bois dès mars avril. Les tiges rampantes aux feuilles vertes et luisantes sont très ramifiées, elles portent de nombreuses fleurs mauves. Chaque fleur, formée de cinq pétales soudés à la base, est solitaire sur une tige droite et fine.

L'anémone des bois, souvent appelée anémone sylvie, est une renonculacée très fréquente. Une souche horizontale donne une ou deux feuilles isolées, découpées à trois lobes. La hampe florale, à distance des feuilles, est composée d'un verticille à trois folioles (bractées ressemblant à des feuilles qui entourent la tige sur un même niveau) et une fleur unique. Les fleurs blanches, lavées de rose à l'extérieur, forment de larges groupes dans les bois clairs.

La moscatelline, muscatelle ou herbe musquée, une adoxacée de petite taille, 5 à 15 cm, se plaît dans les bois humides, le long des cours d'eau (ripisylve). Chaque tige florale porte deux feuilles opposées à trois lobes et un groupe



*Lathrée écaillée,
Lathraea squamaria.*



*Petite pervenche,
Vinca minor.*



*Anémone des bois,
Anemone nemorosa.*



*Moscatelline,
Adoxa moschatellina.*



*Oxalis des bois,
Oxalis acetosella.*



*Groseillier des Alpes,
Ribes alpinus.*

de petites fleurs vert pâle. Les fleurs à 4 ou 5 lobes sont disposées en roue plane, formant une inflorescence cubique de cinq fleurs au sommet de la tige. Par sa couleur et sa petite taille, la moscatelline passe souvent inaperçue, il faut aiguïser son regard pour découvrir ses fleurs originales.

L'oxalis des bois, petite oseille ou pain de coucou, est une oxalidacée qui aime l'humus riche des bois sombres. Les feuilles, qui ont un long pétiole, sont à trois folioles en forme de cœur qui se replient au soleil ou au toucher. Chaque fleur a une tige très fine, dépassant à peine les feuilles. Les fleurs blanches veinées de mauve s'ouvrent à partir du mois d'avril. Les feuilles au goût acidulé étaient autrefois utilisées comme antiscorbutique, antiseptique ou diurétique. ATTENTION il est déconseillé de manger cru les plantes sauvages qui peuvent transmettre la douve du foie.

Le groseillier des Alpes, arbuste de la famille des grossulariacées, est un groseillier sauvage dont les grappes de fleurs verdâtres sont dressées. Cette plante est



Néottie nid d'oiseau,
Neottia nidus-avis.



Lamier jaune,
Lamium galeobdolon.



Stellaire des bois,
Stellaria nemorum.



Cyclamen pourpre,
Cyclamen purpurascens.

dioïque, les pieds mâles ont des grappes de 10 à 30 fleurs stériles et les pieds femelles ont de petites grappes de 2 à 5 fleurs plus petites qui donneront des fruits rouges au goût fade. Ce groseillier fleurit au mois de mai.

La néottie nid d'oiseau est une orchidacée dépourvue de chlorophylle de couleur brune, elle pousse dans les bois sombres au cours des mois de mai et juin. Cette orchidée est saprophyte des champignons qui lui apportent les nutriments nécessaires. Les fleurs sans éperon sont en forme de casque, ses racines très nombreuses et enchevêtrées lui ont donné son nom.

Le lamier jaune est aussi appelé ortie jaune car ses feuilles ressemblent à celles des orties, mais il n'est pas de la même famille ; le lamier jaune est une lamiacée qui fleurit en mai-juin dans les haies et les bois clairs. Les fleurs jaunes sont en tube à deux lèvres dont l'inférieure est rayée de rouge ; elles fleurissent en verticille écarté à la naissance des feuilles.

La stellaire des bois, une caryophyllacée qui aime les forêts humides, fleurit au mois de juin. Les fleurs blanches ont cinq pétales, souvent arqués en forme de roue, divisés en deux dès la base. Les feuilles ovales légèrement dentées sont sessiles (sans pédoncule), seules celles de la base ont une petite tige.

Le cyclamen pourpre est une primulacée automnale aux fleurs pourprées et au parfum délicat. La fleur, solitaire et inclinée, a une corolle à cinq lobes réfléchis et redressés, son pédoncule s'enroule et s'enterre lorsque le fruit est formé. Les feuilles en forme de cœur vert-foncé ont des marbrures gris vert sur le dessus et sont pourpres

au-dessous. Cette fleur n'est pas protégée mais peu fréquente mieux vaut la laisser en liberté.

Au fil de l'eau

La véronique des ruisseaux, une plantaginacée qui pousse dans des terrains inondés au bord des lacs et des ruisseaux, est souvent appelée cresson de cheval. La plante est rampante, les feuilles ovales luisantes et épaisses sont opposées. Les fleurs bleues de petite taille éclouent en grappes opposées, sur un long pédoncule à la naissance des feuilles. Cette véronique fleurit dès le mois de mai.

La scrophulaire noueuse est une scrophulariacée de grande taille à la souche renflée noueuse. Les feuilles sont ovales, lancéolées, et la tige pleine à quatre angles. La tige florifère est très ramifiée, les fleurs brunes de petite taille sur de longs pédicelles s'étalent en grappes lâches, elles sont en tube renflé à deux lèvres, la supérieure porte une écaille nectarifère. La scrophulaire noueuse a une odeur désagréable.

La lysimaque ponctuée est une grande primulacée pouvant atteindre 1,20 m et qui aime les lieux très humides souvent inondés. La plante présente une tige robuste très feuillée terminée par une hampe de fleurs serrées. Les fleurs à cinq pétales jaunes avec des taches rouges à la base apparaissent au mois de juin. Cette plante est dédiée à Lysimachos, médecin de l'Antiquité. Originaire d'Asie, elle est naturalisée en Europe.



Véronique des ruisseaux,
Veronica beccabunga.



Scrophulaire noueuse,
Scrophularia nodosa.



Lysimaque ponctuée,
Lysimachia punctata.



Scutellaire à casque,
Scutellaria galericulata.

La scutellaire à casque est une lamiacée des bords des lacs, des marais et des terres inondées. Une tige ascendante assez fine porte des feuilles oblongues sur un court pétiole et deux fleurs à la naissance des feuilles. Les fleurs bleues en tube dont la lèvre supérieure est en forme de casque se découvrent au mois de juin. Souvent discrète, la scutellaire à casque se cache au milieu des roseaux.

Le mimule tacheté, une scrophulariacée, aime les terres inondées et fleurit au mois de juin. Ses fleurs en corolles jaunes ouvertes sont ponctuées de taches rouges sur un long pédicelle à l'aisselle des feuilles. Sa tige robuste est creuse, et ses feuilles en cœur ont de nombreuses nervures. Cette plante originaire d'Amérique du Nord amenée par l'horticulture s'est naturalisée récemment.

La morelle douce-amère, appelée aussi crève-chien, est de la famille des solanacées comme la pomme de terre. Aimant les forêts humides, c'est une plante grimpante ligneuse pouvant atteindre 2 m de haut en s'aidant de la végétation. Les fleurs, en petits groupes lâches, apparaissent au mois de juin, les corolles mauves à cinq divisions s'étalent puis se réfléchissent sur la tige mettant en valeur le jaune des étamines. Plus tard la plante donne de beaux fruits ovoïdes rouges et luisants mais toxiques. Le bois de cette morelle est sucré et son écorce est amère.

Le lycope d'Europe, une lamiacée fréquente dans les zones humides, porte aussi le nom de patte de loup ou chanvre d'eau. C'est une plante velue aux grandes feuilles dentées qui fleurit en juillet. Les toutes petites fleurs blanches lavées de rose, discrètes, se serrent en verticilles à la naissance des paires de feuilles.

La menthe aquatique est une lamiacée très fréquente que l'on retrouve aussi dans les fossés. Elle est velue, hérissée et très odorante, sa tige est dressée et ses feuilles pétiolées sont ovales et dentées. Elle donne au mois de juillet de petites fleurs mauves en verticilles très denses et en épi terminal. Les menthes forment de petits groupes très colorés.

La circée de Paris, une onagracée, pousse dans les bois humides. Appelée aussi herbe aux sorcières elle doit son nom dit-on à Circé la magicienne. La plante, poilue, présente une tige dressée aux grandes feuilles ovales et dentées et une ou plusieurs hampes lâches de petites fleurs blanches ou rosées. Vues de près, ces fleurs ont beaucoup de charme.

Le roseau commun est une grande poacée emblématique des lacs et des marais. La plante aux racines inondées peut atteindre 4 m de hauteur. Les feuilles glauques (d'un vert bleuté) sont rigides et la panicule de fleurs de 20 à 50 cm teintée de violet s'incline au sommet. Le roseau commun n'est pas protégé mais les roselières se trouvent souvent dans des sites classés en réserve naturelle, ce qui assure leur conservation.



*Mimule tacheté,
Erythrante guttata.*



*Morelle douce-amère,
Solanum dulcamara.*



*Lycope d'Europe,
Lycopus europaeus.*



*Menthe aquatique,
Mentha aquatica.*



*Circée de Paris,
Circaea lutetiana.*



*Roseau commun,
Phragmites australis.*

Lorsque vous emprunterez ce chemin longeant le lac du Môle, cherchez du regard ces fleurs qui savent si bien se cacher au milieu de cette riche nature.

*Gentiane Beautemps botaniste amateur
avec le soutien de l'Association
La Chanterelle de Ville-la-Grand*

BIBLIOGRAPHIE :
Laubert K. & Wagner G., Flora Helvetica. Belin, Suisse, ISBN 3-258-06321-4, 1616 p. 2001 et pour la France ISBN 978-2-7011-4625-6, 1631 p, 2007, n° 1399 p. 738, n° 152 p. 114, n° 839 p. 458, n° 2716 p. 1396.

Flore Alpes, www.florealpes.com.
Tela botanica, www.telabotanica.org.

L'école de Sevraz

Au pied du mont Vouan, le village de Sevraz surplombe le bourg de Viuz-en-Sallaz. Quatre directions partent de ce centre.

A l'ouest, la route mène à Boisinges puis au Pont de Fillinges, au sud, la route de Mésey étroite et abrupte descend vers le bourg, à l'est nous nous dirigeons vers Bogève en donnant, au passage, un petit clin d'œil au mont Blanc et au nord en passant par le col de Ludran, nous arrivons à Saint-André de Boège et la Vallée Verte. De Sevraz nous avons une vue panoramique sur toute la vallée située entre Môle et Brasses. Cette vue dominante est-elle responsable de la fierté et de l'esprit d'indépendance des habitants qui voient parfois leur village comme une commune à part entière ?

Au moment où Jules Ferry en 1882 instituait l'instruction primaire gratuite et obligatoire, le maire de Viuz-en-Sallaz n'hésita pas à entretenir les écoles de hameau de Boisinges, Sevraz et les Pagnouds souvent sombres et vétustes. Au chef-lieu, maire et conseillers étaient réticents pour accueillir ces hussards de la République, alors que l'enseignement religieux était accepté par la majorité des électeurs.

Devant Me Dupraz le mardi 18 septembre 1888 à 11 heures, François Gavard fils de feu Joseph Marie, ancien receveur des douanes, né et domicilié à Viuz-en-Sallaz a dicté son testament. Il lègue un titre nominatif de « deux cent vingt-six francs de rente quatre et demi pour cent sur l'état français à la commune de Viuz en Sallaz, à condition qu'elle emploie les revenus du capital exclusivement à l'entretien de la maison d'école laïque du hameau de Sevraz appelée Maison de la Régence de Sevraz et à l'usage de cette école de Sevraz, lequel hameau est près de mon lieu de naissance ». Le conseil municipal a accepté ce legs par délibération du 21 février 1897.

Réunion de deux écoles mixtes, un groupe scolaire Sevraz-Lorzier

La lettre de l'inspecteur de l'enseignement primaire de Saint-Julien à l'inspecteur d'académie le 17 juillet 1901, nous renseigne sur la situation dans ce village. En effet, le 2 décembre 1894, le conseil municipal de Viuz-en-Sallaz a demandé la construction d'une école mixte au hameau de Lorzier, cette création a



Vue de l'école de Sevraz depuis la route.



Face au chef-lieu de Viuz-en-Sallaz, sa date de construction.

été acceptée en début d'année 1901. L'école du hameau de Sevraz, située à peu de distance des hameaux à desservir par la nouvelle école projetée, n'est plus conforme. Elle est de dimension insuffisante, mal éclairée et mal aérée, avec un logement non convenable de deux pièces dans un très mauvais état d'entretien et mal située au milieu d'habitations particulières. A bref délai, l'école mixte de Sevraz devrait être désaffectée et reconstruite sur un autre emplacement.

Il a donc paru utile au conseil municipal de « demander la réunion de l'ancienne école mixte de Sevraz et de l'école mixte créée en principe au hameau de Lorzier dans un groupe scolaire situé à proximité de tous les hameaux à desservir ». Le terrain choisi dans la propriété du sieur Cheneval pour la construction de ce groupe scolaire à deux classes se trouve à une distance d'environ 300 mètres de l'ancienne école de Sevraz. Il est situé sur la route récemment construite de Sevraz à Lorzier. Au point de vue pédagogique, il y aurait également utilité à juxtaposer les deux écoles mixtes dont une tiendrait lieu de classe enfantine. « De plus l'installation de cette école à deux classes permettrait de retenir les enfants, garçons et filles, qui se rendent à l'école privée des frères du chef-lieu et à l'école publique congréganiste. »



Cette photo est datée de 1915. Les élèves viennent de Sevraz même, de Lorzier, de la Chavanne, de Sardagne, de la Tremplaz, des Verdets, de Grange Baud, des Crêts, de Seilly, de Chauffemerande et de Bard.

De gauche à droite, et de bas en haut :

1^{er} rang : Walter Trachsel, Louis Gaidon, Léon Pauthex, Louis Genoux, Firmin Vigny, Henri Dupontet.

2^e rang : Marc Vigny, Mimi SAILLET, Louisa Thévenod, Marie-Louise Cheneval, Germaine Cheneval, Andrée Maulet, Césarine Duchosal, Amélie Monnet, Léonce Duchosal, Célénie Forel, Adèle Forel.

3^e rang : Alphonse Duchosal, Marie SAILLET, Adeline Genoud, Emma Curt-Comte, Antonie SAILLET, Angèle Morel, Renée Monnet, Olga Cheneval, Marie Duchosal, Marthe Duchosal.

4^e rang : Henri Curt-Comte, Ida Pellet-Moine, Sophie Cheneval, Germaine Gavard-Gatton, Ida Pellet-Collet, Marguerite Gavard-Bondet, Elisa Gavard-Perret, Clara Trachsel, Augustine Gavard-Perret, Jean Vigny, et l'institutrice madame Maulet.

5^e rang : Albert Monod, Frédéric Cheneval, Théophile Gavard-Varchet, Félix Pellet-Bouclier.

La construction

Le 30 mars 1904, le maître d'école, M. Louis Domenge, écrit à son inspecteur : « *Avant d'aller passer quelques jours de vacances, j'ai le plaisir de vous annoncer que déjà les murs de fondations de la maison d'école en construction à Sevraz atteignent le niveau du sol. L'entrepreneur paraît vouloir pousser activement les travaux qui semblent s'exécuter dans de fort bonnes conditions ...* »

Puis le 23 juillet, l'inspecteur de l'enseignement primaire communique l'avancement des travaux à l'inspecteur d'académie : « *La toiture est entièrement terminée depuis une dizaine de jours. Les murs sont crépis à l'intérieur. Les planchers sont à peine commencés mais le chantier est suffisamment approvisionné de planches préparées à ce sujet. Les travaux agricoles ont pendant le dernier mois, retardé quelque peu le travail, mais tout fait prévoir que les locaux seront presque terminés pour la rentrée d'octobre...* »

Une conduite d'eau à l'école

Une bonne nouvelle est annoncée par le courrier du 26 janvier 1905 entre les deux inspecteurs : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que la découverte d'une source régulière et assez abondante à proximité du nouveau groupe scolaire de Sevraz-Lorzier permet d'établir, à peu de frais, une fontaine coulante dans la cour de l'école ainsi que le propose le conseil municipal...* »

Un couple d'instituteurs de 1906 à 1920

Louis Maulet et Emilie Maulet née Falcot ont été nommés à Sevraz-Lorzier en octobre 1906. Mariés à Saint-Julien-en-Genevois le 18 août 1904, ils ont d'abord enseigné deux ans à Combloux.

L'école de Sevraz-Lorzier avait en 1909, 72 élèves inscrits. Lors de l'inspection du 5 mars 1913, il y avait 85 élèves. M. Maulet s'occupait des 43 élèves de la classe des grands, son épouse avait 42 élèves dans la classe des

petits. Les effectifs n'ont cessé d'augmenter depuis l'ouverture du groupe scolaire. Le 8 décembre 1913, l'inspecteur d'académie écrit au préfet. « En 1913, un certain nombre d'enfants de 4 à 5 ans n'ont pas été acceptés, l'effectif est tout de même arrêté à 98 inscriptions. Or, une nouvelle route joignant le hameau de Bard à celui de Sevraz est en train de se tracer, et 8 enfants de Bard (de 6 à 12 ans) ont déjà demandé leur admission à Sevraz. »

M. Maulet, âgé de 37 ans, fut mobilisé le 3 août 1914 en qualité de sergent-fourrier jusqu'au 31 décembre 1915 et de sergent-major jusqu'au 22 janvier 1919. Le 8 octobre 1917, son épouse écrit à l'inspecteur primaire : « J'ai l'honneur de vous exposer que mon mari est actuellement en permission et je vous prie de vouloir m'accorder un congé du mercredi matin 10 octobre au mardi soir 16 octobre. Je n'ai, jusqu'à ce jour, que 12 élèves inscrits et mademoiselle Ogier pourra assurer mon service pendant mon congé... ». Son congé fut accepté !

A cette époque, la mère d'Henri Curt-Comte, née Marie Suzanne Favre originaire de Bellevaux, fumait la pipe. Elle cuisinait pour ceux qui habitaient loin. Une fois par semaine, il y avait du lard dans la soupe. Les enfants mangeaient au « temple », le bâtiment de l'ancienne école. Chacun leur tour, ils allaient chercher, à la fruitière, le beurre pour la soupe.

Le 5 juin 1915, sept élèves de l'école de Sevraz se sont présentés à Saint-Jeoire pour le certificat d'études primaires. Noémie-Joséphine Gaillard-Balaz, Marie-Elisa Gavard-Perret, Marie-Léonie Gavard-Varchez, René-Louis Babel et Angelin-Théophile Saillet ont été reçus.

	Date de nomination à Sevraz
Serva Eugène	5 septembre 1884
Domenge Louis	13 mars 1895
Morel Jeanne	1 mai 1905
Morel Joseph	1 mai 1905
Maulet Emilie	8 octobre 1906
Maulet Louis	8 octobre 1906
Gavard Léon	1 octobre 1920
Gavard Marie Philomène	1 octobre 1920
Ducrot Paul	1 janvier 1928
Ducrot Yvonne née Laillard	1 janvier 1928
Pellet Gilberte	1 octobre 1931
Bérard Claire	1 octobre 1950
Brandin née Lemarchand Paulette	1 octobre 1951
Chappaz Yolande	1 octobre 1952
Voisin née Fablet Janine, remplaçante	15 septembre 1962
Ancrenaz née Pauthex Solange	16 septembre 1963
Servage Marie-Noëlle, remplaçante	7 novembre 1963
Miscioscia née Minet Marie-Claude	septembre 1973
Grange née Garcin Eliane	septembre 1974
Besson Geneviève	septembre 1977
Pernoud Jean-Marc	février 1978
Atrux Jacqueline née Segay	septembre 1981
Devigny Martine, poste à mi-temps	septembre 1982
Davier Gilles, poste à mi-temps	20 décembre 1982
Henry Alain	septembre 1982
Cambefort Daniel	septembre 1985

Les enseignants de l'école de Sevraz-Lorzier.



Walter et Clara Trachsel, jumeaux nés en 1907 et présents sur la photo de 1915 sont les enfants du fruitier de Lorzier, Jean Trachsel originaire de Guggisberg en Suisse (canton de Berne).

L'effectif baisse

En 1931, 11 garçons et 20 filles sont inscrits à l'école de Sevraz-Lorzier. Cet effectif trop faible entraîne la réunion des deux classes à la rentrée d'octobre. M. et Mme Ducrot avaient obtenu leur changement pour Gaillard et les élèves font connaissance de leur nouvelle maîtresse mademoiselle Gilberte Pellet. Elle enseignera de 1931 à 1950.

Témoignages et souvenirs

Léon Pinget ne garde pas un bon souvenir de son institutrice, « Mademoiselle Pellet Gilberte de Saint-Cergues, donnait trop souvent des lignes et nous avait dans le collimateur. J'avais une belle écriture ; elle disait que c'était la science des ânes ! »

Eliane Vigny née Saillet est du même avis : « C'était un vrai gendarme, son père était dans l'armée. Je me souviens qu'elle nous cherchait des poux avec deux baguettes. »

Pendant 19 ans de présence à Sevraz, G. Pellet n'a eu aucun échec au certificat d'études. Je comprends un peu son intransigeance face à 35 élèves de 6 à 14 ans soit 7 cours !



La maîtresse ne supportait pas le bruit : le père de Rémi Vigny avait cloué des bandes de caoutchouc sous les souliers de son fils pour estomper le bruit sur le plancher de la classe.



En 1950, c'est la dernière année d'enseignement à Sevraz de mademoiselle Pellet (photo transmise par Léon Pinget).

De gauche à droite, et de bas en haut :

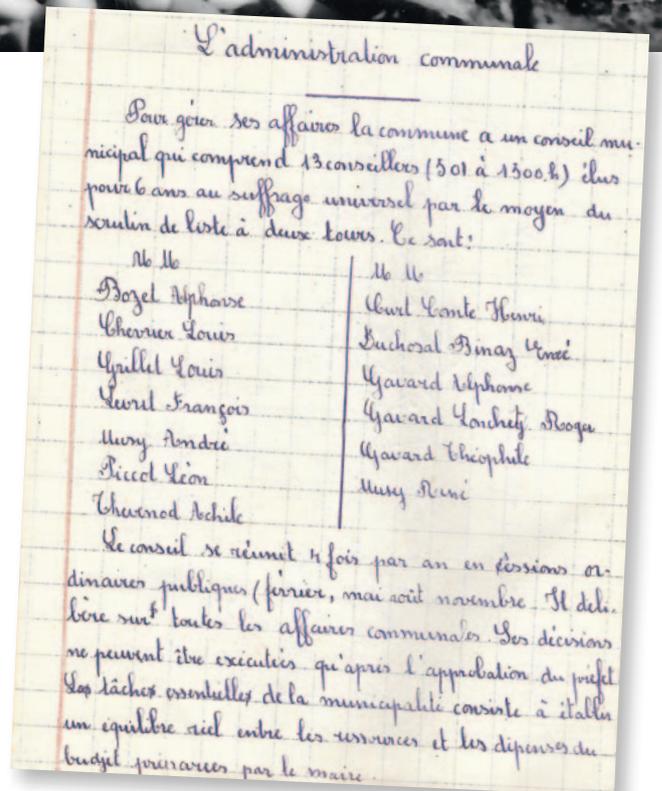
1^{er} rang assis : Sonia Duchosal, Paulette Pauthex, Alain Lauper, Arlette Cheneval, Denis Donche, Annie Vigny.

2^e rang : Laurent Duchosal, Blanche Baud-Grasset, André Girard, Hubert Pauthex, Henriette Curt-Comte, Danielle Donche, Christiane Vigny, Jean-Claude Baud-Grasset, Marie-Claire Curt-Comte, Philippe Baud-Lavigne.

3^e rang : Richard Baud-Lavigne, Suzanne Cheneval, Eliane Saillet, Jocelyne Gavard-Perret, Carmen Duchosal, Denise Saillet, Nelly Gavard-Perret, Jacqueline Baud-Lavigne, Odette Curt-Comte, Serge Lauper.

4^e rang : René Vigny, Jacques Baud-Lavigne, Robert Cheneval, Roland Donche, Rémi Donche, Léon Pinget.

5^e rang dans l'embrasure de la porte : Rémi Vigny, Pierre Gavard-Varchet, Gilbert Vigny, Alfred Nanjod.



Cours d'instruction civique. On remarque les deux colonnes de conseillers : à gauche ceux du bourg, à droite ceux du haut de la commune. Ceci démontre encore l'esprit d'indépendance qui caractérise les habitants de Sevraz et Boisingses !

La façade principale de l'école, dessin de Rémi Vigny.

Poëmi Vigny

Redactions

Mardi 5 Octobre 1919

Sujet

Vous êtes chargé d'adresser par radio un message de paix aux écoliers du monde entier. Rédigez-le.

Développement

Écoliers du monde entier, je vous adresse ce message de paix. Je vous souhaite qu'à partir de ce jour, nous vivions tous dans la paix. Que tous s'entendent comme des frères. Que les pères ne laissent plus leur foyer pour aller à la guerre et que nous ne voyions plus les horreurs qu'elle amène.

Que nous serions heureux si nous vivions pour toujours dans la paix.

Unissons nos efforts pour faire régner la paix.

Janine Vigny a gardé la boîte de son mari avec tous ses cahiers.

L'ÉCOLE de SEVRAZ

a 100 ans en 2004

Pour fêter son centenaire, vous êtes invités à la fête de l'école

Samedi 26 Juin 2004

à partir de 10h 30.

- spectacle des enfants : chants - danses
- allocution de Monsieur le Maire
- fanfare
- apéritif offert par la Mairie - puis suivra le repas que chaque convive apportera : (repas canadien à partager)
- l'après-midi se poursuivra dans la bonne humeur avec des danses, des rencontres sportives (parents - enfants) etc....

Bienvenue à tous les anciens élèves et à tous les amis de l'école.

Un centenaire bien fêté

Le samedi 26 juin 2004, la petite école de Sevraz a fêté ses 100 ans. Janine Vigny née Curt-Comte et Eliane Vigny née SAILLET ont conservé photos et coupures de presse.

En 2004, Geneviève Besson et Daniel Cambefort se partageaient les deux classes. Avant les cours, les enfants étaient alignés sur deux rangs, les filles d'un côté et les garçons de l'autre. Madame l'inspectrice disait que Sevraz était la seule école où les filles passaient avant les garçons !

Monique Donche

REMERCIEMENTS :

A Eliane Vigny, Janine Vigny et Léon Pinget.

SOURCES :

Archives familiales.

Arch. dép. Haute-Savoie, 1 T 473, 1 T 736, 1 T 626.

Jeudi 8 juillet 2004

REGION DE SAINT-JEAN

VIUZ-EN-SALLAZ

Une centenaire pas comme les autres

La petite école de Sevraz fête ses cent ans d'existence. Une exposition et une journée festive ont marqué l'événement.

Etait-ce l'ambiance joyeuse qui régnait dans la cour, transformée pour l'occasion en salle de spectacle ? Était-ce l'intimité d'un village où tout le monde se connaît ? Était-ce le fait que près de cinq générations d'enfants se sont succédés sur ses bancs ? Un peu pour tout cela, sans doute, la fête du centenaire de l'école de Sevraz avait un air de réunion de famille, en ce dernier samedi de juin.

Après les discours, un peu improvisés, les chansons et les danses offertes par les enfants, et l'aubade de la Cécilienne, chacun à pu, à sa guise, admirer la belle exposition préparée par les élèves et les enseignants : des panneaux retraçant les faits marquants de ce siècle d'existence, des photos de classes, dont la plus ancienne datait de 1915 et sous lesquelles on retrouvait une grande partie des noms de famille actuels, ou la copie, dans une calligraphie d'un autre âge, des délibérations du conseil municipal de l'époque, ayant décidé la construction de l'école. Le vin d'honneur servi par les élus sous le préau, et le buffet préparé par les parents d'élèves ont eu beaucoup de succès.

La journée a eu aussi son lot d'émotions, en particulier lorsque Geneviève Besson et Daniel Cambefort, ont reçu celles qui les avaient précédées, M^{me} Atrux et M^{me} Chappaz, en poste à Sevraz dès 1951.

Et certains, plus anciens, de se souvenir aussi de "leur" M^{me} Pellet, qui savait « se faire respecter et se faire aimer », et qui n'avait connu aucun échec au certificat d'études pendant ses 18 années dans l'école.

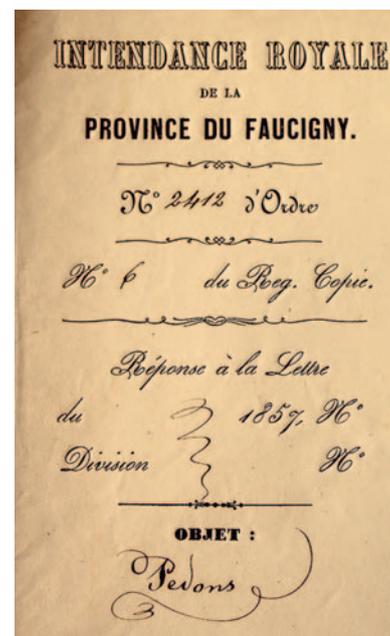
A présent, la petite école s'est assoupie au soleil de juillet, dans le silence retrouvé. Mais elle rêve, sous ses volets clos, aux rires et aux cris des enfants de Septembre. N.L.N.

Les enfants ont beaucoup travaillé pour la réussite de cette belle fête.




Geneviève Besson et Daniel Cambefort ont accueilli avec émotion celles qui les ont précédés, Mmes Atrux et Chappaz.

Histoires de postes Pédon, facteur rural, facteur-auxiliaire ou facteur-receveur



Pendant la période sarde, le service postal est assuré par le pédon¹. Au 1^{er} janvier 1838, tous les chefs-lieux de mandement doivent être pourvus d'un bureau de poste. Les communes qui en dépendent doivent remettre et retirer les correspondances administratives à ce bureau². A partir de cette date, le pédon est nommé par le syndic et son salaire est à la charge de la commune. Le 7 décembre 1837, François Pellet dit l'Ange est le pédon désigné à La Tour, il devra se rendre trois fois par semaine au bureau de la poste qui sera établi à Saint-Jeoire.

Le distributeur communal, lui, est proposé par le syndic et doit être accepté par l'administration des postes. Seule exigence, savoir lire et écrire. En février 1842, Jean-Baptiste Cornut, demeurant à Contamine-sur-Arve est nommé distributeur communal. Il assure le transport du courrier à plusieurs communes. Son traitement annuel est de cent livres à charge de 30 livres pour Contamine, 25 livres pour Faucigny et Peillonex et de 20 livres pour Marcellaz. N'étant pas payé pour les années 1843 et 1844, il écrit à l'intendant de la province du Faucigny, mais c'est à lui de faire les démarches auprès de chaque conseil de commune pour être payé. De quoi décourager les vocations, surtout que cette étourderie ne semble pas être exception. Les communes oublient facilement de *bilancer*³ le traitement du distributeur ou du pédon, et il ne leur reste plus qu'à attendre l'année suivante.

Tout change en 1860

Après l'Annexion de la Savoie à la France, une réorganisation de la région se met en place. La Savoie doit bénéficier des mêmes services que l'ensemble du territoire français. Le facteur rural, grade créé en 1830⁴ en France, assure tous les deux jours la collecte et la distribution du courrier dans les communes qui n'ont pas de bureau de poste. A Saint-Jeoire, commune dotée d'un bureau, la distribution du courrier est faite par un facteur local. Des facteurs ruraux dépendent de ce bureau et desservent les communes alentours. Ce n'est qu'en 1863 que la distribution du courrier est quotidienne, y compris le dimanche.



Par tous les temps, le facteur arrive.

- 1 - Terme utilisé dans le sud de la France : de l'italien *pedone* qui signifie piéton ; dans le nord de la France le facteur s'appelait « piéton ».
- 2 - Courrier du 1^{er} décembre 1837 du vice-intendant de la province du Faucigny au syndic de La Tour. Délibération du 7 décembre 1837 du conseil de la commune de La Tour. Par délibération du 21 décembre 1837, le conseil de la commune de Peillonex désigne François Janin feu Marin.
- 3 - Utilisé fréquemment au XIX^e siècle, ce terme comptable synonyme de provisionner est tombé en désuétude.
- 4 - Application au 1^{er} juin 1830 de la loi « Sapey » du 3 juin 1829 qui instaure la distribution, la collecte dans toutes les communes rurales et la mise en place dans chaque commune d'une boîte aux lettres.

A Saint-Jean-de-Tholome, témoignage de Joseph Mossuz

Géomètre de profession, né en 1839, il écrit durant l'hiver 1892 une notice sur son village natal Saint-Jean-de-Tholome dont est extrait le texte suivant relatif au fonctionnement des postes.

« Voici comment le service se faisait dans nos parages : les correspondances ne pouvaient arriver à Bonneville que fort lentement par les diligences ; une ou deux fois par semaine, un courrier à pied, passant par le Col du Rairet, les apportait à Saint-Jeoire où elles restaient jusqu'au samedi. Celui qui était à la tête de la commune, le Syndic, chargeait un membre de sa famille, ou un voisin quelconque, à son choix, de les aller chercher au bureau de poste à Saint-Jeoire. Ce facteur improvisé payait les lettres, aucune n'étant affranchie, le timbre-poste n'étant pas connu, les distribuait le dimanche, sur la place, devant l'église, aux destinataires qui lui remboursaient son compte. Et quel salaire avait-il ? Trente francs par an et cinq centimes par lettre. Il est vrai qu'il n'était pas trop chargé, journaux et imprimés de toutes sortes n'existaient pas comme aujourd'hui. Jugez aussi des retards ou même des indécidatesses qui pouvaient se produire !

S'il arrivait quelquefois qu'une lettre portât la recommandation "Très-pressée", l'employé du bureau des postes de Saint-Jeoire, un vieux douanier en retraite, faisait dire par une connaissance, au destinataire d'aller prendre sa missive, ou envoyait un "express" quand le destinataire était riche, bien connu, et surtout généreux. Aussi avec quel plaisir avons-nous vu, après l'Annexion, le facteur venir, chaque jour, apporter à domicile et reprendre les correspondances. Nous osons dire que cette commune a été privilégiée. Le facteur qui la dessert, Mr Dufresne Eugène, depuis plus de trente ans sans interruption, avec le zèle le plus rigoureux et l'aménité la plus désirable, est, pour l'immense majorité de la commune, et surtout par nous, considéré comme un ami le plus intime. S'il lui arrive accident, et qu'il soit obligé de se faire remplacer⁵, c'est avec tristesse qu'on ne le voit pas arriver avec son sac à émotion, son képi sur l'oreille, sa figure sympathique et joviale, et sa belle barbe touffue. Chacun, au lieu de penser aux autres nouvelles, demande ce qui peut être arrivé à notre cher facteur. »

Qui est donc Eugène Dufresne, ce facteur rural de Saint-Jean-de-Tholome ?

Né en 1834 à Saint-Jeoire, il a 26 ans lorsqu'il épouse Marie-Victoire Vallier. De cette union sont nés six enfants : trois filles et trois garçons. Le 1^{er} juin 1862 à 17 heures, il se rend à la mairie de Saint-Jeoire et déclare la naissance de son 2^e enfant Joseph Alphonse, devant Georges Dufresne adjoint au maire qui note la profession du père : facteur. Il habite au bourg de Saint-Jeoire, près du bureau de poste qui est distant de 7 kilomètres de Saint-Jean-de-Tholome. Sous le soleil d'été ou dans les sentiers enneigés, que la bise soit levée ou qu'il pleuve à verse, Eugène sillonne les chemins du lundi au dimanche inclus. Il ne ménage ni sa peine ni ses chaussures, son salaire est kilométrique⁶. Partant de Saint-Jeoire, de Savernaz à Bovère en passant par Romblaz, les Syords ou La Biollaz, il dessert pendant sa tournée les nombreux villages de Saint-Jean et parcourt chaque jour entre 30 et 40 kilomètres.

De cette commune il connaît tous les sentiers, toutes les familles. Il accompagne volontiers un père comme témoin et prête sa signature sur les registres d'état-civil de la mairie. Connu, reconnu et apprécié de tous, il apporte les nouvelles écrites bien sûr, mais transmet également les nouvelles entre les villages. Il est un lien privilégié entre les habitants.

Son métier a beaucoup évolué depuis ses débuts. Saint-Jeoire⁷ est, en 1876, un des six nouveaux bureaux de poste dans le département qui bénéficie du service télégraphique. Seuls 14 bureaux ont ce double service où fonctionnent simultanément la poste et le télégraphe. Il côtoie quotidiennement Eugénie Villien, receveuse des postes depuis 1884, qui accomplira une longue carrière au bureau de poste de Saint-Jeoire. Son second fils Joseph Alexandre suit ses traces et devient en 1896 facteur local à Saint-Jeoire, puis en 1903 facteur-receveur à Saint-Pierre-de-Rumilly⁸. Veuf, Eugène est décédé à son domicile le 13 septembre 1906 à l'âge de 72 ans.

5 - Le salaire du remplaçant en cas d'absence ou maladie était à la charge du titulaire.

6 - Un salaire fixe a été instauré en avril 1899 pour les facteurs titulaires d'une tournée d'au moins 21 kilomètres, et l'arrêté du 20 mai 1902 accorde une indemnité de 50 francs pour les chaussures.

7 - Rapport du directeur des postes au Conseil général de la Haute-Savoie, 1877. Les six bureaux sont Saint-Jeoire, La Roche-sur-Foron, Cruseilles, Douvaine, Boège et Bonne-sur-Menoge.

8 - Depuis le 1^{er} janvier 1965, Saint-Pierre-en-Faucigny.



Devant le bureau de poste de Saint-Jeoire, en 1891
l'inauguration du tramway.

L'arrivée du train

En 1891, la construction de la ligne du C.E.N. d'Annemasse-Samoëns est un changement qui bouleverse localement l'organisation du service postal. Le C.E.N., relié au PLM met Paris à seulement une journée de Viuz-en-Sallaz. Les courriers et les colis arrivent de plus en plus vite et toute la distribution s'accélère à la satisfaction générale. Pour améliorer leur service, les communes veulent se rapprocher des bureaux desservis par la ligne du tramway.

Peillonnex, commune rattachée au bureau de Contamine-sur-Arve

Par délibération du 24 février 1895, monsieur le maire dit que presque tous les habitants de la commune l'ont sollicité pour être rattachés au bureau de poste de Viuz-en-Sallaz au lieu de celui de Contamine-sur-Arve. « *En effet, Contamine-sur-Arve est à une distance du chef-lieu de Peillonnex d'au moins quatre kilomètres à vol d'oiseau et d'une distance plus que double en passant par la voie carrossable. En outre, Contamine est comme un point perdu pour Peillonnex qui n'a aucun commerce de ce côté-là. Viuz-en-Sallaz est à cinq kilomètres du chef-lieu de Peillonnex, mais les villages composant les trois quarts de la population se trouvent dans le versant limitant le territoire de Viuz-en-Sallaz et la distance moyenne se trouve réduite à trois*

kilomètres. Mais ce qui milite mieux en faveur de cette demande, c'est la voie ferrée qui passe à Viuz-en-Sallaz entre le territoire des deux communes et qui a accaparé tout le commerce sur cette ligne. Or pour recevoir un avis en gare de Viuz, il faut trois jours (...). Si la commune était rattachée à ce bureau nous les aurions le même jour à l'instant même. Pour les correspondances ordinaires, la commune de Peillonnex les reçoit vingt-quatre heures plus tard que celles qui sont desservies par la voie d'Annemasse à Samoëns. Pour ces quelques motifs pris parmi tant d'autres, le conseil municipal, à l'unanimité demande à l'administration compétente d'en vouloir bien faire l'étude et de lui rendre raison. »

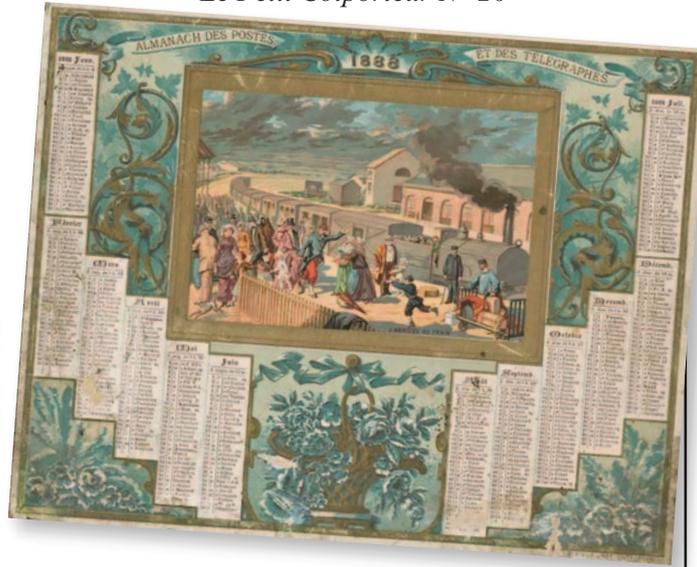
Cette demande est prise au sérieux. Le 25 août de la même année, l'administration des postes répond qu'elle a fait procéder à une enquête et conclu favorablement, mais regrette de ne pouvoir donner suite à cette sollicitation reconnue nécessaire. Gain de cause, oui bien sûr, malheureusement « *l'administration des postes n'a pas de fonds disponibles* ».

La direction des Postes et Télégraphes soumet une autre solution au maire de Peillonnex le 23 avril 1896 : « *Le facteur qui commence actuellement sa tournée à 8 h 30 du matin pourrait ne l'effectuer qu'à 10 h 30 après l'arrivée du tramway de Bonneville de cette manière les lettres déposées à Bonneville jusqu'à 9 h du matin pourraient être distribuées le même jour.* »

Le courrier venant de Bonneville n'étant pas le nœud du problème, cette proposition ne satisfait pas le conseil municipal qui continue ses démarches et le 14 mars 1897 la nécessité de changer de bureau est de nouveau sujet à délibérer.

« *La ligne ferrée et la gare de Viuz-en-Sallaz est à peine à un kilomètre des principaux villages industriels de Peillonnex et de 5 kms du village chef-lieu. Contamine-sur-Arve est beaucoup plus éloigné du chef-lieu de Peillonnex et surtout des villages qui forment plus de la moitié de sa population sur la limite de Viuz. Il n'existe aucun commerce de Peillonnex sur Contamine. Il ressort de ces dispositions que les avis de gare arrivent toujours trop tard (...) Même un avis du 13 n'est reçu chez nous depuis Bonneville que le 15 au soir et si c'est pour une sépulture, la nouvelle de faire-part n'arrive qu'après l'enterrement. Pour ces motifs, le conseil demande d'être desservi par le bureau de poste de Viuz.* »

Hélas, peu de changement en 16 ans. En février 1911, la commune de Peillonnex dépend toujours du bureau de Contamine et sollicite un poste de receveur des postes en proposant même un logement de trois pièces pour le service et le logement du titulaire. Pour argumenter, deux nouveaux motifs sont évoqués : « *plusieurs pensions d'étrangers pendant la saison estivale se plaignent des*



(Licence CC BY NC SA) L'imprimerie rennaise créée par François-Charles Oberthür édite en 1854 un calendrier d'un nouveau genre avec des renseignements pratiques (dates et lieux des foires, liste des communes du département, et bureaux de poste). Dès 1859, l'imprimerie Oberthür est chargée de la fabrication de l'almanach pour 32 départements et obtient l'année suivante, le monopole de fabrication pour 10 ans.

lenteurs et difficultés pour l'expédition de leurs colis et courriers » et « il existe un bureau téléphonique au chef-lieu qui par le nombre de ses communications témoigne de l'activité des affaires dans la région ».

En 1913, le projet de construction du bâtiment des postes est terminé. Le dossier comportant plans, devis et cahier des charges adopté le 16 mars à l'unanimité du conseil municipal est envoyé en préfecture pour approbation.

Mégevette, commune rattachée au bureau de Bellevaux

Lors de la création du bureau de poste de Bellevaux en septembre 1884, par un nouveau découpage administratif, Mégevette commune desservie auparavant par le bureau de Saint-Jeoire se trouve rattachée à Bellevaux. Ce rattachement engendre des retards qui restent incompris des habitants. Une incompréhension développée au cours du conseil municipal du 21 février 1892.

Pour qu'une lettre expédiée de Mégevette arrive à Onnion, commune distante de 3 kilomètres, il faut 4 jours. Suivons ce courrier : le lundi la lettre déposée dans la boîte est levée, le mardi à la 1^{re} heure, elle arrive au bureau de Bellevaux, le courrier Bellevaux-Thonon la transporte jusqu'à cette ville, le mercredi la lettre arrive à Saint-Jeoire et le jeudi elle est distribuée à Onnion. Pour que Mégevette, mais aussi Onnion et Bellevaux puissent bénéficier de l'amélioration du service postal engendrée par la nouvelle voie ferrée d'Annemasse à Samoëns, le maire de Mégevette demande au directeur des Postes que le courrier de Saint-Jeoire à Bellevaux soit rétabli. Le

18 octobre 1894, l'administration des postes propose que Mégevette soit rattachée au bureau de Saint-Jeoire. « Le facteur au lieu de se rendre à Jambaz, ira à Onnion où un facteur de Saint-Jeoire lui apportera ses correspondances. »



A destination de Mégevette, cette lettre est oblitérée le 22 mars 1898 à l'arrivée au bureau de Saint-Jeoire.



Ces deux enveloppes parties du bureau de Saint-Jeoire, comportent l'oblitération de la boîte rurale d'envoi. Ce cachet rond entourant une lettre était apposé par le facteur rural lors de la levée de boîte : Ⓐ pour La Tour, et ⓓ pour Mégevette.

Pas de dérogation pour la boîte de Chauméty le dimanche

L'administration des Postes installait à ses frais une seule boîte aux lettres par commune. En mai 1894 la demande d'une boîte aux lettres à Chauméty a été acceptée. C'est une boîte dite supplémentaire installée pour 25 francs aux frais de la commune. Elle est en bois, avec une porte métallique⁹ équipée de cadrans internes circulaires en émail blanc. Lors de son passage, le facteur rural met à jour le cadran pour indiquer la levée, et appose « la lettre-timbre » qui se trouve à l'intérieur de la boîte¹⁰. Moins de deux ans après sa mise en place, la levée de la boîte aux lettres de Chauméty est jugée complètement inutile les dimanches et jours de fêtes. Sa suppression demandée aux autorités compétentes a été refusée. Le conseil municipal délibère à nouveau le 21 novembre 1897 sur ce point.

Les dimanches et jours de fêtes, un ou plusieurs membres de chaque famille se rendent au chef-lieu pour assister aux offices religieux du matin et de l'après-midi. Pour les personnes qui ont des correspondances à expédier ces jours-là, rien de plus facile que de les déposer à la boîte du chef-lieu qui est à 10 mètres de l'église. En supposant même que l'on veuille répondre par retour du courrier à une correspondance reçue ce jour-là, la levée de la boîte supplémentaire de Chauméty n'est d'aucune utilité puisqu'elle se fait au passage du facteur dans les villages. Aussi, la lettre déposée dans cette boîte ne sera levée que le lendemain et partira le surlendemain.

Il faut alléger le service du facteur rural. Il a un grand trajet à parcourir chaque jour, son service est très pénible dans les régions comme le val de Risse. Sans nuire à l'intérêt public, le facteur peut se dispenser de porter les lettres à domicile les dimanches et jours de fêtes, et peut simplement les remettre aux destinataires à l'issue de la grand'messe.

Ces motifs sont d'une logique évidente pour l'unanimité des membres présents du conseil municipal. Pourtant, l'Administration ne peut les comprendre. Sous aucun prétexte, on ne déroge à la règle absolue : « *Toute boîte aux lettres doit être levée au moins une fois par jour* ».

Un bureau de facteur-receveur ?

Par délibération du 12 avril 1900, le conseil municipal prie l'Administration d'étudier la création d'un établissement de facteur-receveur et expose la situation dans sa commune. « *Mégevette a 1041 habitants, du 1 juin au 1 octobre, un service de courrier fonctionne maintenant de Saint-Jeoire à Bellevaux. En été, de nombreux étrangers viennent pour la belle saison*



Cette enveloppe est partie de Bassou sous Yonne le 18 novembre 1903 et comporte la mention CHARGE avec un timbre à date au type A2 (nomenclature LAUTIER). Le contenu est précisé : une somme de trois cents francs. A gauche, la marque manuscrite 295 est le numéro d'enregistrement de cette lettre par le bureau de départ.

en villégiature à Mégevette et les recettes postales sont relativement élevées. De nombreux mégevands sont établis à Paris et dans d'autres villes et ont des correspondances privées. Pendant 6 mois de l'année, les trois quarts des hommes valides exercent la profession de marchand ambulant, ce qui crée un échange régulier de lettres entre ces commerçants et leurs familles. Par suite de cette industrie de colportage, il y a un échange important de mandats postaux. Mégevette est rattachée à Saint-Jeoire pour le service postal et la distance entre ces deux localités est de 9 km. Le service postal est assuré par un facteur qui correspond à Onnion avec un facteur de relais venant du bureau précité. »

Cette requête est rapidement satisfaite, le premier receveur des postes Jean Magnin âgé de 41 ans s'installe au chef-lieu avec son épouse. Pour que cette nomination perdure le conseil prend le 24 novembre 1901 l'engagement formel de voter chaque année et pour toute la durée du bail, une imposition spéciale. Une décision pour assurer le paiement de la commune dans la part de location du bureau des postes installé dans « *l'immeuble du sieur Chevallier* ».

9 - Depuis 1881, le modèle Thierry a remplacé le modèle tout en bois.

10 - Au début de la mise en place de la poste rurale, le facteur devait également apposer l'empreinte de cette lettre-timbre sur son « part », document administratif qui permettait d'indiquer à son retour au bureau que toutes les boîtes rurales de sa tournée avaient été levées.



Ce courrier transite par Annecy qui est bureau de direction, le timbre à date est devenu horaire 4 h 15 du matin, la date est uniquement en chiffres. C'est un timbre à date au type A3 (nomenclature LAUTIER). Le cachet d'arrivée à Mégevette est un timbre à date perlé d'un bureau de facteur-distribution au type B2, avec le numéro de la levée 3E et dateur avec le mois en lettres 20 NOV 03 (nomenclature LAUTIER). Sur le cachet rectangulaire dit cachet de chargement, le numéro 336 est le numéro du bureau de départ. Le chiffre 12 indique le poids 12 grammes, le chiffre 5 indique le nombre de cachets de cire et la couleur des cachets est précisée : ROUGE. Les 5 cachets de cire comportent les initiales VA pour VALLEE, le nom de l'expéditeur.

Bogève, commune rattachée au bureau de Boège

Initialement prévu sur la rive gauche de la Menoge sur la route de Saint-Jeoire, l'emplacement finalement choisi pour la station du tramway au Pont-de-Fillinges est plus favorable au développement de la vallée de Boège. Une malle-poste en correspondance le matin avec le tramway monte à Boège¹¹. Le 17 novembre 1901 le conseil municipal de Bogève alerte l'administration des Postes. La commune rattachée au bureau de Boège ne reçoit les correspondances qui arrivent au bureau vers midi que le lendemain entre midi et 2 heures. Ce retard de plus de 24 heures soulève de nombreuses et incessantes réclamations de la part de la population. La commune compte 710 habitants, et un grand nombre de commerçants. Cette situation leur est préjudiciable, le maire demande à l'Administration « d'apporter remède à cette situation défectueuse » en créant une seconde distribution dans l'après-midi ou en créant un poste de facteur-receveur. Ce sujet délibéré à plusieurs reprises en 1902 est ensuite passé sous silence. Il y a maintenant plus urgent, le réseau téléphonique départemental s'approche.

L'arrivée du téléphone

La commune vote le rattachement au réseau téléphonique départemental le 20 décembre 1903, et s'inquiète du coût pour la commune. Bogève doit être rattaché à un circuit commun à la commune de Villard-sur-Boège. Plusieurs kilomètres de pose des fils, la cabine publique avec tableau, la fourniture d'un local, la rétribution de l'agent, la sonnerie d'appel, autant de frais qui seront à la charge de la commune. Une imposition extraordinaire pendant 20 ans est votée et des idées émergent qui sont détaillées au directeur des Postes d'Annecy. « L'installation sera faite au bureau de tabac tenu par M. Délavoët dans une salle spéciale mise gratuitement à la disposition de la commune. Le gérant sera M. Délavoët Joseph Gustave Fernand Uldéric, buraliste né à Bogève le 16 janvier 1869, qui sera remplacé en cas d'absence ou de maladie par son frère Délavoët Alfred né à Bogève, ou par un autre membre de la famille, par la femme du buraliste Mme Délavoët née Forel Pierrette ou par sa mère Mme Veuve Délavoët. »¹²



Hôtel de la Poste Délavoët à Bogève.

Et le courrier pendant ce temps-là ?

Le bureau de facteur-receveur a été créé à Bogève le 14 avril 1906.¹³ La nouvelle loi du 13 juillet 1906 instaure un repos hebdomadaire pour les employés et ouvriers¹⁴. Plus précisément, l'article 2 prévoit que le repos hebdomadaire soit donné le dimanche. Le 1^{er} décembre 1906, le préfet de Haute-Savoie Romain Ténot écrit à tous les maires : « L'administration des Postes et Télégraphes est décidée

11 - La vallée du Giffre (Haute-Savoie), p. 29, Guide Jean d'Ardenne, éditeur Goossens, 89 p. 1900.

12 - Courrier du 13 mars 1905 de la mairie de Bogève au directeur des Postes et Télégraphes.

13 - Annexe au Bulletin mensuel des Postes et des Télégraphes octobre 1906.

14 - JO. 14 juillet 1906 p. 4831.

à poursuivre les conditions dans lesquelles il serait possible de limiter le service les dimanches et jours fériés et d'assurer ainsi plus de repos au personnel. » Bogève approuve cette avancée sociale et répond : « l'administration peut sans inconvénient pour le public, ordonner la fermeture des guichets du bureau de Bogève les dimanches et fêtes à 10 heures du matin au lieu de midi heure de la fermeture actuelle ».

La loi du 13 juillet 1906, restrictive aux employés et ouvriers, ne concerne pas les emplois de l'Administration. Encore plusieurs années seront nécessaires pour que les facteurs puissent bénéficier du repos dominical.

Deux demandes sans succès

Dimanche 14 février 1909, depuis 9 heures du matin, sous la houlette d'Alfred Délaivoët maire de Bogève et des huit conseillers présents, la poste et le courrier sont bien au centre des débats. Deux créations sont envisagées.

1 - Un facteur-auxiliaire

Le bureau de facteur-receveur fonctionne en 1909 à la satisfaction générale, avec une progression des correspondances. « Il n'est pas rare que le facteur-receveur ait à distribuer de 150 à 175 correspondances le même jour dans les différents hameaux tout en faisant son service de bureau. » Malgré sa bonne volonté, sa diligence et sa compétence, il n'a pas le temps nécessaire aux exigences de son emploi. « La création d'un emploi de facteur-auxiliaire qui viendrait en aide au facteur-receveur éviterait à ce dernier un surmenage immérité et permettrait à la grande satisfaction du public, la distribution plus rapide des correspondances et l'expédition plus prompte des travaux de bureau... » Le préfet¹⁵ juge irrecevable cette demande et ne la transmettra pas à l'Administration. D'après les règlements, le service extérieur d'un facteur-receveur est au maximum de 6 heures, et le parcours de celui de Bogève est estimé en moyenne à 4 heures.

2 - Un courrier voiture

Le courrier est acheminé entre les bureaux par des « courriers à pied ». Un courrier à pied apporte le courrier du bureau de Boège à Villard et un autre rejoint le bureau de Villard depuis Bogève. Le courrier est ensuite trié et distribué dans toute la commune de Bogève par le facteur-receveur. Les personnes qui désirent postuler comme courrier à pied remplissent un dossier pour participer à la soumission qui a lieu à Annecy.

Ce 14 février 1909, le conseil municipal demande la création d'un courrier avec voiture, et ne voit que des

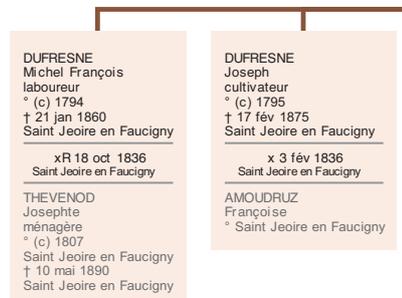
avantages à ce service qui permettrait de recevoir à Bogève les colis postaux, et n'occasionnerait aucune dépense pour l'état. « Le titulaire de ce courrier pourrait soumissionner ce travail dans d'excellentes conditions pour le trésor, car outre son service postal, il aurait continuellement des voyageurs à transporter, des colis à prendre ou à livrer. A la suite de cette création, les correspondances à destination de Bogève, ne passeraient plus par Boège mais par Saint-Jeoire et Viuz en Sallaz, gare qui dessert la commune. »

Cette demande non plus n'a pas été transmise, ou du moins pas tout de suite...

En 1914, le courrier à pied arpente toujours les chemins de Bogève à Villard en passant par le col du Perret.

De nos jours, le facteur doit toujours aller plus vite au nom de la rentabilité de l'entreprise et au détriment du contact humain. Pourtant la population a une bonne image de son facteur et l'apprécie. D'après une étude TNS Sofres réalisée pour La Poste en juillet 2012, le facteur est le deuxième personnage préféré de la vie quotidienne des Français. Il est considéré comme un personnage attachant, qui donne confiance, proche et dont la mission est utile, le facteur arrive juste après le boulanger et devant le pompier.

Marie-Dominique Gevaux



REMERCIEMENTS :

A Christiane Gavard, Véronique Haag, Vincent Chardon, Pierre Mercier, Georges Chaumaz, Louis Mermin de l'Amicale philatélique d'Annecy.

SOURCES :

Notice sur la commune de St-Jean-Tholome par Jh Mossuz, géomètre memorare Juvat, 34 p. Hiver 1892.
Bulletin mensuel des postes et des télégraphes n° 21 septembre 1884.
Rapport et délibérations du Conseil général de la Haute-Savoie.
Archives communales déposées de Bogève, Contamine-sur-Arve, Faucigny, Mégevette et Peillon Arch. dép. Haute-Savoie, E DEPOT 38/2 K 2, 38/3 G art5, 87/3 G 2, 122/2 K 1, 174/3 G 4 K 1, 209/2 K 2, 209/1 D 3, 209/1 D 4, 174/1 D 10.
Charbon P. & Nougaret P. Le facteur et ses métamorphoses. Jean-Pierre Gyss, 67130 Barembach, ISBN 2-902-912-40-4, 269 p. 1984.

15 - Délibération du 14 février 1909 et réponse du préfet du 20 avril 1909.

Descendance
de Pierre DUFRESNE
de Saint-Jeoire.

DUFRESNE
Pierre
° (c) 1698
† 15 mars 1758
Saint Jeoire en Faucigny

CHEVRIER
Claudine
† < 8 fév 1752

DUFRESNE
Pierre
° Saint Jeoire en Faucigny
† 6 jan 1786
Saint Jeoire en Faucigny

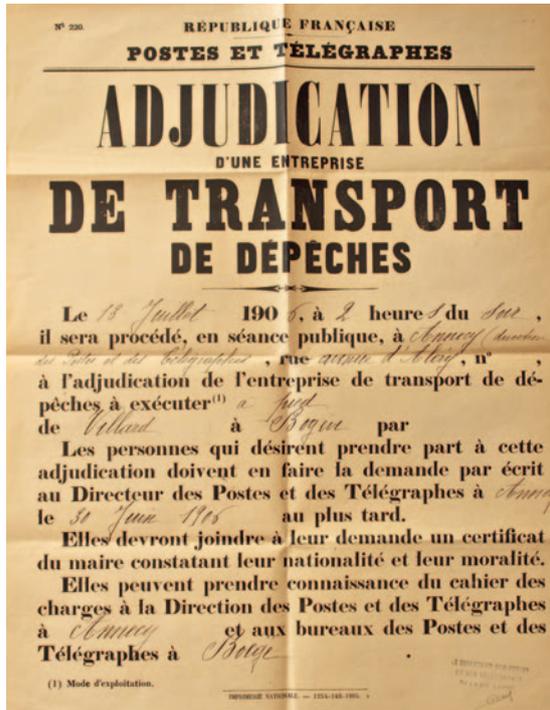
xR 8 fév 1752
Saint Jeoire en Faucigny

BAUD
Marion

DUFRESNE
Jean Jacques
° 30 mars 1761
Saint Jeoire en Faucigny
† 20 juil 1842
Saint Jeoire en Faucigny

x < 1794

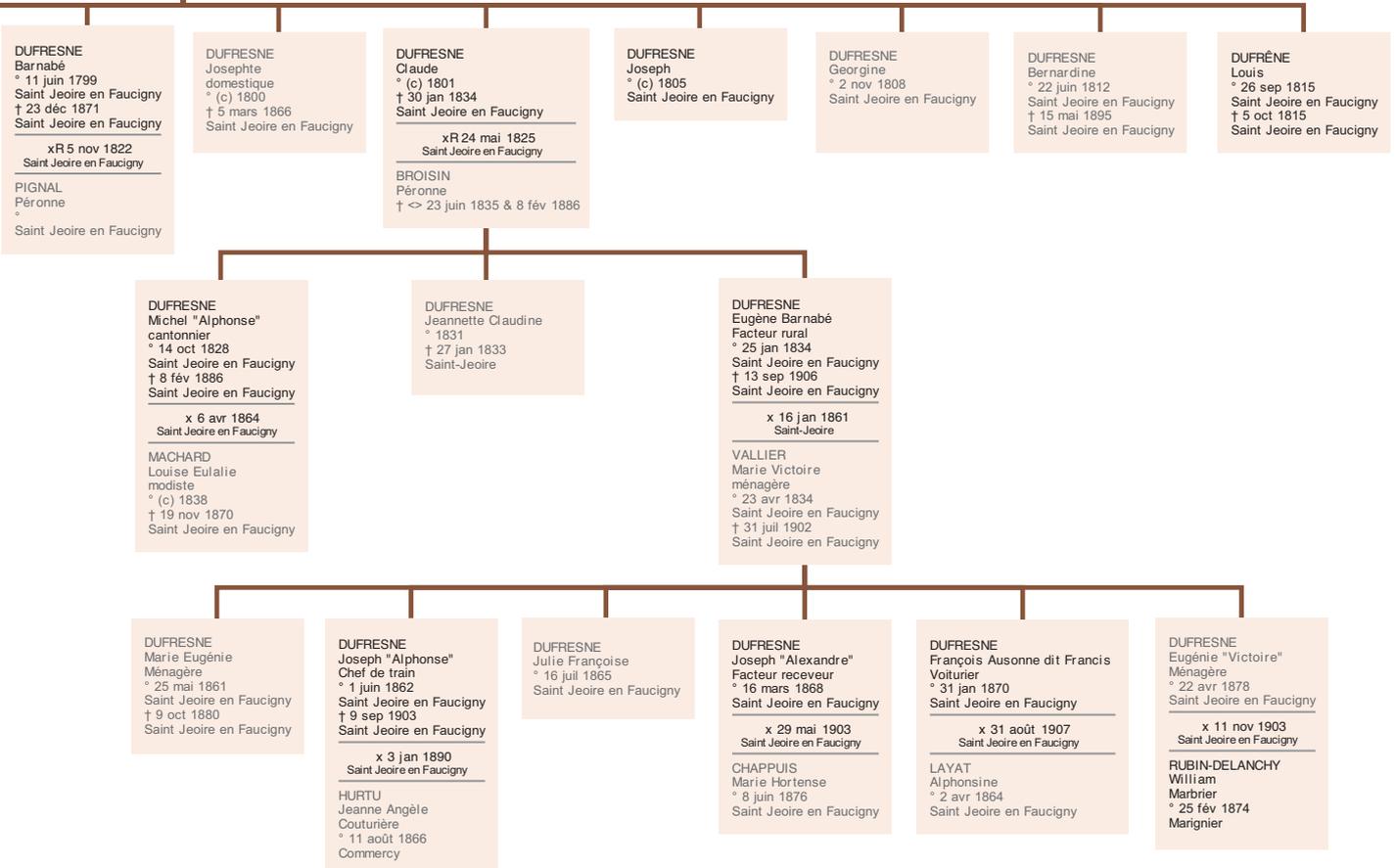
CHAPUIS
Josephite ou Marie Josephite
° (c) 1771
† 22 déc 1831
Saint Jeoire en Faucigny



Etienne-Joseph Favre et Charles-François
Pinget tous deux domiciliés à Bogève ont
pris part à l'adjudication du 13 juillet 1906.
Ils ont fourni leur dossier complet
accompagné d'un certificat de nationalité et
de bonne moralité délivré par le maire.



Au départ de Bogève, Emile Gavard
dit Mile à Gref, prêt pour la tournée.



Fillinges et la Russie

Le 29 juin 1916, le maire de Fillinges, M. François Cheneval, transcrit sur le registre des décès de la commune la « mort pour la France » d'un inconnu au village, Antoine Germain Priot, « *décédé sur le territoire de la commune de Tahure (Marne) le sept octobre mil neuf cent quinze* ». Pourquoi cette transcription et qui est Antoine Priot ?

Le 18 mars 1919, il y a cent ans, disparaissait dans la toundra enneigée et glaciale du nord de la Russie, à 230 kilomètres au sud d'Arkhangelsk, dans le village de Bolche-Ozerki, le sous-lieutenant Narcisse Bourgon, de Fillinges. Qui est ce jeune officier fillingeois dont le nom figure sur le monument aux morts de la commune ? Qu'est-il allé faire dans cette immensité polaire de la Russie ?

Depuis 2002, à l'initiative de Jean-Paul Grillet, alors président du comité cantonal de Reignier du Souvenir Français¹, est fixée sur le mur nord de la nef de l'église de Fillinges, la « croix-épée russe » de Michel Gregorievitch Kalinine.

Fillinges aurait-il, depuis une centaine d'années, un lien caché, mais apparemment réel, avec la Russie ?

Amour à Saint-Pétersbourg et drame en France

Louise Ducret naît à Fillinges, au hameau d'Arpigny, le 16 janvier 1882. Elle est la fille de Jean Marie, charpentier et fils du charpentier François Marie Ducret, et de Marie Cheneval, fille et petite-fille de meunier, au lieu-dit Moulin Cheneval. Les Ducret et les Cheneval sont d'anciennes familles fillingeoises. Avant-dernière d'une famille de dix enfants dont cinq meurent jeunes, Louise va à l'école primaire où elle a pour instituteur, notamment, Julien Guebey². Sachant lire, écrire, compter, aimant les enfants, la jeune fille recherche une place de nurse. Par l'intermédiaire des sœurs de Saint-Joseph³, elle se place à Saint-Pétersbourg, chez le prince Léon Kotchoubey⁴ vers 1911-1912. Elle rejoint ainsi nombre de Savoyards émigrés en Russie pour y travailler, comme artisans, boulangers, confiseurs ou

pâtisseries, domestiques, mécaniciens, nurses, mais aussi précepteurs, instituteurs ou professeurs, pour ne pas mentionner les religieux et religieuses.

Veuve en 1873, la mère du prince Léon, rentrée à Paris, se remarie, le 13 octobre 1878, au baron Paul Adrien d'Artigues, préfet de l'Ariège⁵. Veuve, de nouveau, en 1892, elle s'installe à Nice. Parmi les gens de sa maison, se trouve, à partir de 1904, un jeune valet de chambre originaire de Brugheas (Allier), nommé Antoine Germain Priot. Ce dernier, doit en octobre 1908, effectuer son service militaire de deux ans. La veuve du préfet d'Artigues décède, le 29 décembre 1909 à Nice laissant Antoine Priot sans employeur. Tout naturellement, en septembre 1910, à sa sortie du service militaire, il offre ses services au prince Léon Kotchoubey, rencontré tant à Paris qu'à Nice, au domicile de sa mère. Celui-ci accepte facilement de prendre Antoine comme valet de chambre à Saint-Pétersbourg. C'est ainsi qu'Antoine Priot et

1 - Le « Souvenir Français » a été fondé, en 1887, par un professeur alsacien exilé en France, souhaitant que soit conservé le souvenir des morts de la guerre de 1870 d'une part, d'autre part que les Alsaciens-mosellans annexés à l'Allemagne gardent le souvenir de leur patrie. Aujourd'hui, la mission du « Souvenir Français », tout particulièrement présent en Savoie, est, d'une part l'entretien et la conservation des sépultures et monuments commémoratifs de soldats morts pour la France, d'autre part « *l'organisation d'actions de mémoire pour rendre hommage aux hommes et femmes morts pour la France* », on peut dire dans le monde entier.

2 - Né à Onnion, le 28 mars 1852, marié en premières noces à Marie Eléonore Duret d'Onnion (1852-1903), en secondes noces, à Eugénie Boimond de Saint-Jeoire (1859), Julien Guebey a été instituteur pendant 33 ans et 2 mois, dont 31 ans à Fillinges. En 1907, le ministre de l'Instruction publique le fait officier d'académie.

3 - L'ordre, solidement établi en Russie, tient également l'école des filles de Fillinges.

4 - Léon Kotchoubey (Paris, 23.07.1862, † 09.05.1927) est le fils du prince Mikhaïl Viktorovitch Kotchoubey et d'Eugénie Alix Bressant, comédienne au Théâtre français de Saint-Pétersbourg (Paris 21.09.1838 - † Nice, 29.12.1909). Il épouse, le 27.08.1893, à Baden-Baden, Daria de Beauharnais (Saint-Pétersbourg, 19.03.1870 - † 05.11.1937), dont il divorce en 1910 conservant la garde des enfants. Daria de Beauharnais choisit de rentrer en Russie soviétique, en 1920, où elle se marie une troisième fois. Accusée d'espionnage, elle est exécutée par le NKVD lors des grandes purges de 1937, son troisième mari étant exécuté en 1938.

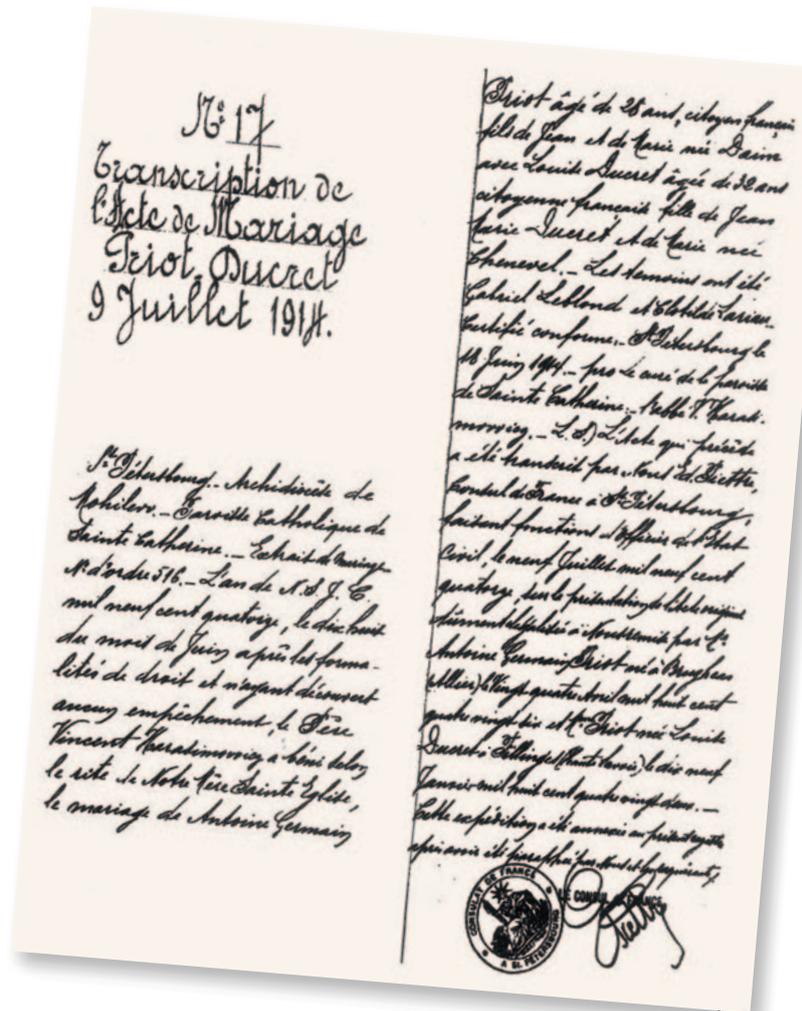
5 - Les témoins du marié étaient : Léon Gambetta, Emile de Marcère, ministre de l'Intérieur et Emile de Girardin !!!



Le palais Roumiantsev, à gauche, avec ses douze colonnes, sur la rive gauche de la Néva, résidence du prince Kotchoubey. Carte postale russe de la fin du XIX^e.

Louise Ducret vont se rencontrer sur les bords de la Neva, se connaître, se plaire et, finalement, avec l'autorisation du prince⁶, se marier. Le mariage a lieu, le 18 juin 1914, à la paroisse catholique française Sainte-Catherine⁷ de Saint-Petersbourg. Hélas, la guerre éclate et entraîne, moins de deux mois après le mariage, le rappel en France d'Antoine Priot.

Afin de ne pas être trop éloignée de son mari, Louise abandonne la famille Kotchoubey et rentre à Fillinges où elle se fait domicilier, ainsi que son mari. Le caporal Priot du 134^e régiment d'infanterie, sans avoir jamais revu son épouse, est tué, le 7 octobre 1915, lors de l'offensive de Champagne, près de la tranchée de Pologne, sous le Mont-Muret, au nord-ouest de Tahure, et au sud-est de Sommepy⁸. Enterré peu après les combats, sa tombe a disparu pendant la guerre. L'acte de décès est transcrit sur les registres d'état-civil de la commune de Fillinges, le 29 juin 1916. Antoine Priot figure également sur le livre d'or de la commune. En revanche, il n'est pas mentionné sur le monument aux morts fillingeois. Louise Priot vit à Fillinges jusqu'à sa mort, le 21 janvier 1973, conservant le souvenir d'une Russie évanouie et d'un mari si vite disparu. Elle est inhumée au cimetière du village dans la même tombe que son frère Jean. Antoine Priot n'était pas de Fillinges et il est déjà mentionné sur le monument aux morts de Brugheas, et sur la plaque commémorative de l'église de son village de naissance. Toutefois, il eut été juste, et charitable, d'offrir à Louise Priot au moins la possibilité de se recueillir devant le nom de son mari inscrit sur le monument aux morts de sa commune, ce que, de plus, la loi autorisait !



Acte de mariage d'Antoine Priot et Louise Ducret transcrit au consulat de France de Saint-Petersbourg. Source : ministère des Affaires étrangères, service central d'état-civil à Nantes.

6 - Cette autorisation demeurait nécessaire en Russie d'avant 1914. Il faut cependant relativiser la chose : les mariages entre domestiques étaient favorablement considérés, voire encouragés. Par exemple, Abel Roch-Dupland, des Contamines-Montjoie, valet de chambre de la princesse Gortchakov, épouse la fille du concierge de l'hôtel particulier de la princesse.
 7 - A la paroisse était rattachée une école française tenue par la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Chambéry. Ces sœurs seront, après 1917, arrêtées par la Tchèque, détenues, durement interrogées, et finalement et heureusement expulsées de Russie soviétique après avoir beaucoup souffert.
 8 - Tahure ayant été rayé de la carte, il ne reste trace du nom, aujourd'hui, que dans Sommepy-Tahure (Marne). Le seul mur subsistant du village de Tahure se trouve dans le camp militaire de Suippes.

Assassinat dans l'immensité glacée de la Sibérie

Narcisse Bourgon naît au hameau de Chez Mermier, le 11 mars 1895. Il est le troisième enfant, et le second fils, de Louis Vital Bourgon, cultivateur né à Fillinges en 1857, et de Louise Piccot, née à Saint-André-de-Boège en 1866. Le premier Bourgon, originaire de Franche-Comté, installé à Fillinges en 1805, aux temps de l'Empire et du département du Léman, était douanier aux Douanes impériales de Genève. Ayant épousé une Fillingeoise, Nicolarde Dunand, il choisit, en 1815, de rester en Savoie, à Fillinges, et crée ainsi la branche savoyarde des Bourgon. Bien qu'une école existe à Mijouet, il semble que les enfants Bourgon aient fréquenté l'école du chef-lieu, dont Julien Guebey est l'instituteur. C'est lui qui détecte les qualités intellectuelles de Jules Casimir, le frère aîné de Narcisse, et l'oriente vers l'Ecole primaire supérieure d'Annemasse. Ce dernier devient instituteur en 1908. Narcisse obtient le Certificat d'études primaires à onze ans, en 1906. Poussé par son instituteur, il suit la même voie que son frère aîné : Ecole primaire supérieure d'Annemasse puis Ecole normale de Bonneville. En 1914, il sort premier de sa promotion, et ses maîtres lui prédisent un grand avenir. Nommé à Cluses comme « instituteur intérimaire à l'Ecole préparatoire supérieure de garçons » pour la rentrée, le 1^{er} octobre 1914, il ne finit même pas le trimestre, car, le 15 décembre, il est appelé à rejoindre sans délai le 14^e bataillon de chasseurs alpins (BCA) à Grenoble. Ses classes achevées à Grenoble, il est affecté, le 21 avril 1915, au nouvellement créé 116^e BCA. Ce dernier se forme, à partir du 8 mai 1915, à La Boisse⁹. Après de multiples exercices au camp de la Valbonne, le 116^e part, le 3 septembre 1915, vers le secteur de Saint-Hilaire-le-Grand où, du 27 septembre au 2 octobre, il participe à l'offensive de Champagne et reçoit ainsi son baptême du feu. Le bataillon va ensuite en Alsace où il séjourne du 10 octobre 1915 jusqu'au 13 août 1916. Le 116^e se bat avec succès au Schoenholz (ouest de Heidwiller, Haut-Rhin) pour reprendre des tranchées prises par les Allemands. Il se positionne ensuite à la frontière franco-suisse, d'abord à Pfetterhouse, puis à Seppois. Le 13 août les chasseurs quittent l'Alsace pour le camp d'Arches, au sud d'Epinal ; le bataillon effectue des manœuvres en vue de son affectation à Verdun, où il arrive le 22 septembre 1916.

9 - Commune de l'Ain à 9 kilomètres à l'ouest du Camp de la Valbonne, et à 24 kilomètres au nord-est de Lyon.

10 - Rappelons que, contrairement à une idée répandue, la Première Guerre mondiale ne s'est pas achevée le 11 novembre 1918, notamment à l'Est. Clémenceau et les Alliés (Américains, Anglais, Canadiens, Estoniens, Grecs, Italiens, Japonais, Polonais, Roumains, Serbes, etc.) comprennent assez vite la réalité du danger bolchevik et envoient des corps expéditionnaires, en nombre de soldats assez limité il est vrai, combattre les « Rouges », tant au nord, du côté d'Arkhangelsk, qu'au sud, en Ukraine. La guerre ne s'arrête qu'en octobre 1920 en Russie septentrionale, et en mars 1920, en Russie méridionale. Seul, le Japon continue la guerre en Sibérie orientale jusqu'au 25 octobre 1922. Ces combats font partie intégrante de la Première Guerre mondiale.



Décorations du sous-lieutenant Narcisse Bourgon : de gauche à droite, chevalier de la Légion d'Honneur (décret du 12.07.1921), croix de guerre 1914-1916 (1916), croix de guerre des TOE (Théâtres d'opérations extérieures, 1921), médaille interalliée de la Victoire, commémorative de la Grande Guerre, Distinguished Service Cross (USA, Ordre général n° 24, War Office, 1920).

Placé en 1^{re} ligne, au nord-est du village détruit de Fleury, à hauteur des Ravins du Bois triangulaire et de Bazil, le 116^e subit d'incessantes et puissantes attaques ennemies, qu'il repousse avec beaucoup de courage entre le 24 septembre et le 1^{er} octobre. Relevés dans la nuit du 2 octobre, les chasseurs du 116^e partent au repos à Salmagne (est de Bar-le-Duc). La belle tenue de Narcisse Bourgon dans l'enfer des premières lignes de Verdun lui vaut d'être nommé caporal, le 12 octobre 1916. Le 24 octobre, de retour en 1^{re} ligne au même endroit que trois semaines plus tôt, le 116^e attaque entre le Fort de Douaumont et l'étang de Vaux et prend le Ravin de la Fausse Cote. Narcisse est grièvement blessé dans les bombardements du 26 octobre 1916. Séjours divers dans les hôpitaux et convalescence prennent du temps. Il n'est de retour au dépôt de son unité que le 8 mai 1917. Le 12 avril 1918, il est admis au Centre d'élèves officiers coloniaux de Valréas (Vaucluse), dont il sort, le 5 août 1918, sous-lieutenant à titre temporaire. Après un court passage au 6^e régiment d'infanterie coloniale (RIC), il est affecté au 1^{er} RIC à Cherbourg, puis, le 27 août 1918, muté au 21^e bataillon de marche d'infanterie coloniale (BMIC) qui doit partir... en Russie¹⁰.

Le 17 septembre 1918, le sous-lieutenant Bourgon quitte Le Havre pour Arkhangelsk où il débarque le 1^{er} octobre. Il ne reverra jamais son pays natal. Affecté à la 2^e compagnie, le jeune officier fait rapidement de sa section une unité de « coureurs des bois », adaptée au combat d'embuscades. Dès le 14 octobre 1918, il se distingue au combat d'Obozerskaïa où les bolcheviques venus avec un train blindé sont obligés de fuir après avoir subi de lourdes pertes.



Débarqué à Arkhangelsk, Narcisse Bourgon se bat à Obozerskaïa (Distinguished Service Cross américaine) et disparaît, tué à l'ennemi, à Bolche Ozerki.

Le moral des « coloniaux » du 21^e BMIC baisse de manière continue, et des refus d'obéissance, voire des mutineries, éclatent au sein du bataillon dès la fin du mois de novembre 1918. Le sous-lieutenant Bourgon et ses hommes ne sont pas atteints par cette fièvre autant pacifiste que révolutionnaire. En février 1919, le commandant du bataillon l'envoie avec sa section occuper le poste de Bolche Ozerki : celui-ci, situé sur la route Saint-Petersbourg – Arkhangelsk, défend l'accès à la voie ferrée. Les bolcheviques, conscients de l'importance de ce poste, envoient, le 17 mars, un détachement de skieurs qui réussissent à capturer deux sentinelles. Ces dernières leur révèlent le système de défense du poste. Dans la nuit du 18 au 19 mars 1918, alors que la température est descendue à moins 30°,

environ 700 soldats bolcheviques équipés de skis, arrivent en silence à Bolche Ozerki et surprennent la garnison qui n'a d'autre possibilité que de se rendre. Un peu moins de trente soldats français sont faits prisonniers. Dix d'entre eux, dont le sous-lieutenant Bourgon, disparaissent et ne reparaitront jamais, vraisemblablement massacrés par les bolcheviques. Leurs corps ne seront jamais retrouvés. Le 21 juillet 1919, François Cheneval¹¹, maire de Fillinges, reçoit le fameux télégramme lui demandant d'avertir madame Bourgon de la disparition de son fils Narcisse. Le 15 octobre 1920, le ministre de la Guerre demande au procureur général de Chambéry de lancer une procédure afin d'obtenir un jugement constatant la disparition définitive de Narcisse Bourgon. Le tribunal de Saint-Julien émet ce jugement le 2 novembre. La mairie de Fillinges en retranscrit la sentence sur son registre d'état-civil, le 15 novembre 1920. Une chape de silence s'abat sur la Russie. On ne parlera plus jamais du sous-lieutenant Bourgon et de ses neuf soldats, disparus à jamais dans les plaines gelées de Sibérie.

Des immensités de glace de la Russie au soleil de la Méditerranée

Qui, à Fillinges, connaît le soldat russe Michel Kalinine ? Cachée par les buissons, se trouve pourtant, sur le mur nord de la nef de l'église, la « croix-épée » autrefois marquée de son nom qui était encore, en 2001, dans le carré militaire russe du cimetière de La-Seyne-sur-Mer (Var). Cette « croix-épée » a été apposée sur le mur de l'église de Fillinges, le 6 octobre 2002, suite à une initiative de M. Jean-Paul Grillet, alors président du Souvenir Français dans le canton de Reignier. Il est vrai que nous ne savons que très peu de choses de Michel Kalinine. Il est né à Parchinovo¹²

Florina se situe à 156 kilomètres à l'ouest de Thessalonique.



11 - François Cheneval (Fillinges 1865 - † 1945), fils de meunier et meunier, devient fromager. Conseiller municipal en 1906, maire de Fillinges de 1908 à 1919, ami du docteur Goy, sénateur maire de Reignier, épris de progrès matériel, il était un farouche républicain et un anticlérical résolu.

12 - Localité inconnue. Selon son acte de décès, il résidait à Skansky, localité qui pourrait se situer en Biélorussie.

en 1888 et servait comme soldat à la 3^e compagnie du 4^e régiment d'infanterie faisant partie de la 2^e brigade russe.

Cette brigade, constituée en Russie en mai 1916, embarque à Arkhangelsk vers le 10 juillet, et débarque à Brest le 16 juillet 1916. De là, en train, la 2^e brigade russe rejoint Marseille et, par vagues successives, arrive à Salonique¹³. Etant au complet, le 3 septembre 1916, sous les ordres du général Mikhail Dieterichs¹⁴, elle part se battre contre les troupes bulgares dans le secteur de Florina¹⁵, en appui des troupes serbes. Les Russes se distinguent puisqu'ils sont les principaux acteurs de la prise de Florina, le 17 septembre 1916. La 2^e brigade se transporte, en octobre, aux abords du lac Prespa. Les conditions de vie y sont déplorables. La malaria sévit et des épidémies de diverses maladies se produisent. C'est là que Michel Kalinine tombe malade.

Evacué sur Salonique fin novembre 1916, son état nécessite un rapatriement sur Toulon où il arrive à bord du navire-hôpital, le « Bien-Hoa », le 26 décembre 1916. Il est hospitalisé à l'Hôpital complémentaire n° 4¹⁶ de La-Seyne-sur-Mer. Atteint d'une laryngite aiguë qui dégénère en pneumonie, le soldat Kalinine, venu se battre aux côtés des Français, décède, le 12 janvier 1917, à dix heures du matin, sur les bords de la Méditerranée, loin de sa patrie. Il est inhumé au cimetière de La Seyne-sur-Mer, dans ce qui va devenir le carré militaire russe. Un peu oubliées, dans les années 2000, les trente-sept tombes de soldats russes ont été rénovées et les « croix-épées » qui les surmontaient, rouillées, trouées, cassées, remplacées par des croix latines neuves du type traditionnel des sépultures militaires. C'est ainsi que la « croix-épée » de Michel Kalinine, un beau matin d'octobre 2002, est venue se fixer à Fillinges. Les Fillingeois sont de la sorte associés à perpétuer la mémoire du sacrifice du soldat russe Kalinine, embarqué pour la France à Arkhangelsk, là où quelques années plus tard, un jeune officier fillingeois, venant de France, débarquera sur le sol russe.

Fillinges a vraiment, sans le savoir réellement, des liens avec la Russie.

Didier Dutailly



Le monument aux morts de Fillinges sur lequel, face de gauche, est mentionné Narcisse Bourgon. Sur le mur de la nef de l'église, à droite de la photo, on distingue la « croix-épée » dite russe de Michel Kalinine. Photo de l'auteur.

SOURCES :

Service Historique des Armées :

- GR 4 Ye 4659 Dossier personnel du sous-lieutenant Narcisse Bourgon.
GR 4 N 46 à 49 Intervention alliée en Sibérie, Arkhangelsk et Mourmansk (janvier 1918-décembre 1919).
GR 7 N 816 et 817 2^e Bureau, Arkhangelsk et Mourmansk (juin 1918-décembre 1919).
GR 26 N 868/12 JMO 2^e compagnie de skieurs du 21^e bataillon de marche d'infanterie coloniale.

Arch. dép. Haute-Savoie, 1 R 818 (matricule 1088, registre matricule de Narcisse Bourgon), 1 T 523 (dossier instituteur de Narcisse Bourgon), 4 E 3860 (registre des décès de Fillinges, 1901-1919).

Arch. dép. Allier, 2 Mi EC41 7 (registre d'état-civil de Brugheas), 1 R 817 (matricule 289 (Moullins), registre matricule d'Antoine Priot).

BIBLIOGRAPHIE :

Bajulaz L. Fillinges et son passé, tome 2. 10^e partie : La vie municipale de Fillinges de 1860 à 1944. Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, Annecy, 111. 2005.

Bradley J.F.N. Allied intervention in Russia (1917-1920). Weidenfeld & Nicolson, London, 1968.

Domange Y. Les croix-épées dites russes des monuments aux morts des communes du canton de Reignier, étude en ligne sur le site de « La Salévienne ». 2012.

Piegais G. Le corps expéditionnaire russe en Macédoine, 1916-1920, combats et mutineries sur un front périphérique. En Envoyé, revue en ligne d'histoire contemporaine de la Bretagne, 12, 2018.

13 - Salonique aujourd'hui Thessalonique.

14 - Le général Dieterichs (1874-1937) après avoir participé à la guerre contre l'Allemagne et ses alliés, en Russie et en Europe orientale, s'est battu contre l'Armée rouge jusqu'en octobre 1922. Il a publié en 1922 un livre sur le meurtre du tsar Nicolas II, de toute sa famille et de leurs serviteurs, fondé sur l'enquête judiciaire du juge Sokolov. Il meurt, pauvre et un peu abandonné, à Shanghai, mais toujours actif dans le regroupement des Russes antibolcheviques.

15 - En Macédoine de l'Ouest (Grèce), au sud de Bitola (Monastir) en République de Macédoine du Nord.

16 - Cet hôpital qui soigne aussi des soldats français, est, malgré tout, spécialement affecté aux soldats russes : il se trouvait dans les murs de l'Institution Sainte-Marie situé au 1 place Germain Loro à La-Seyne-sur-Mer.

Bogève au temps du tir

L'imprévoyance de Napoléon III en matière militaire a entraîné la guerre de 1870 avec la Prusse et la défaite a laissé une plaie béante dans le cœur des Français. Les discours, les chansons, les cartes postales de cette époque sont faits pour imprégner la population d'un esprit de revanche en s'appuyant sur deux éléments : la nostalgie de l'Alsace-Lorraine et la haine du « boche ».

Sous les drapeaux

Avant le conflit, l'armée française était composée d'appelés et d'engagés volontaires. Chaque canton avait un nombre d'hommes à fournir et un tirage au sort était effectué entre les jeunes ayant atteint l'âge de vingt ans. Si le numéro tiré était favorable les jeunes gens pouvaient rentrer chez eux. Par contre, en cas de mauvais tirage, la durée du service était de 7 ans. Pour les incorporés, il leur restait une dernière possibilité, moyennant finance ils pouvaient se faire remplacer. Au début de la guerre de 1870, l'armée française est une armée vieillissante à laquelle il manque 19 000 hommes.

Le 26 juin 1871, Léon Gambetta¹ déclare : « *Que pour tout le monde, il soit entendu que : quand en France un citoyen est né, il est né soldat* ». A partir de là, des décisions importantes sont prises, entre autres, la loi Cissey de 1872 qui réinstaura le service militaire obligatoire, pour tous mais avec un tirage au sort pour la durée. Suivant le numéro tiré le temps du service varie de un à cinq ans. Les soutiens de familles, les membres du clergé et de l'enseignement en sont dispensés.

En 1879, un nouveau tournant s'amorce, Paul Bert², ministre de l'Instruction publique dit : « *nous voulons pour l'école des fusils... oui, le fusil, le petit fusil que l'enfant apprendra à manier dès l'école, dont l'usage deviendra pour lui chose instinctive, qu'il n'oubliera plus et qu'il n'aura pas besoin d'apprendre plus tard. Car ce petit enfant, souvenez-vous en, c'est le citoyen de l'avenir et dans tout citoyen, il doit y avoir un*



Bon ou mauvais numéro ?



Carte patriotique.

soldat et un soldat toujours prêt jusqu'au sacrifice suprême. »

En 1881, le ministre de la Guerre, le général Farre³, explique que si le service militaire est plus court il devra avoir été : « *... précédé pendant longtemps d'un dressage préliminaire spécial acquis à l'école. Apprenons aux enfants ce que c'est que le soldat : quels sont ses devoirs, quelle charge lui impose sa mission... »*

Les bataillons scolaires

Par sa loi du 28 mars 1882, Paul Bert instaure l'obligation de faire de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles primaires de garçons. Pour faire suite, le décret du 6 juillet 1882 marque la naissance officielle des bataillons scolaires. Il s'en crée un peu partout en France. Des enfants vêtus d'un uniforme et équipés de fusils en bois défilent en rang dans les cours de récréation en marchant au pas. Des cours de gymnastique sont organisés pour forger les soldats de demain. Les leçons de tir sont mises en place,

- 1 - Léon Gambetta (1838-1882) : avocat et homme politique, il est le « père » fondateur de la III^e République.
- 2 - Paul Bert (1833-1886) : médecin et ministre de l'Instruction publique et des Cultes de 1881 à 1882.
- 3 - Jean-Joseph Farre (1816-1887) : général et ministre de la Guerre sous deux gouvernements du 29 décembre 1879 au 13 novembre 1881.



cette activité prend de l'importance et des sociétés voient le jour. Les bataillons scolaires, qui peuvent regrouper jusqu'à deux cents enfants, prennent part au défilé du 14 juillet. Mais ces bataillons ont aussi leurs détracteurs car les entraînements se font le jeudi et le dimanche. Pour cette raison l'Eglise ne soutient pas ce mouvement, pour elle, cela éloigne les enfants de l'instruction religieuse. L'armée, qui doit fournir les instructeurs militaires

est réticente, malgré son implication, elle s'inquiète du long délai qui sépare le bataillon du service militaire.

Autre problème, même si les bataillons scolaires font partie des programmes de l'Instruction publique, leur fonctionnement, l'équipement des enfants, du couvre-chef aux souliers sont à la charge des communes et leur coût grève les budgets.

Peu à peu, l'activité des bataillons scolaires s'épuise et cesse progressivement entre 1890 et 1893. Par contre l'entraînement au tir continue et profite aux différentes sociétés qui se sont constituées durant ces années.

Les « Sociétés de Tir »

Dans les journaux de l'époque, on s'inquiète de l'insuffisance des occasions qui sont offertes à la jeunesse française d'acquérir cette patriote et précieuse qualité de bon tireur qui fait la force d'une armée. Il faut organiser des sociétés de tir dont la patrie a besoin. En 1886, les « Sociétés de Tir » de France, d'Algérie et des colonies sont tellement nombreuses qu'elles décident de se regrouper et de former « l'Union des Sociétés de Tir ». L'Union sera reconnue d'utilité publique le 20 février 1897.

Dans le Chablais, on trouve énormément de ces institutions, des concours sont organisés dans de nombreux villages. Bogève n'échappe pas à cet engouement et la « Société civile de Tir » voit le jour le 15 mai 1891. Elle ne compte pas d'adhérents mais des

4 - Amodiation : location.

5 - Registre des délibérations de Bogève. Arch. dép. Haute-Savoie, E DEPOT38/1 D 2, p. 135.

6 - Il faut comprendre : étrangers à la commune.

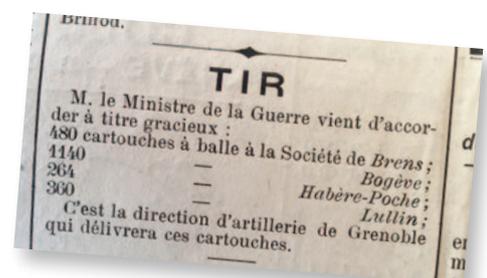
actionnaires. Au moment de sa création, les personnes intéressées ont acheté des actions qui sont remboursées, par lot de cinq, chaque année suite à un tirage au sort.

A Bogève, la Société continue sa progression et désire voir les installations qu'elle a établies temporairement sur un terrain communal s'implanter durablement. C'est dans ce but que le 21 février 1892, le conseil municipal, sous la présidence du maire M. Périllat, reçoit la demande suivante : « ... la Société civile de Tir sollicite de la commune l'amodiation⁴ de la partie du fonds communal dit "L'Echex" sur laquelle elle a établi provisoirement et avec l'assentiment tacite de la commune son stand, son champ de tir et ses cibles. Monsieur le Président insiste sur l'opportunité d'accueillir favorablement la demande de la société de tir dont le rôle utile patriotique a pu être déjà apprécié car cela ne portera aucun préjudice aux riverains menant pâturer leur bétail sur le communal en question et cela permettra de percevoir un supplément de revenu financier... Le conseil municipal considérant qu'il est du devoir d'une bonne administration d'augmenter les revenus de la commune tout en encourageant le développement d'une société appelée à rendre de réels services vote l'amodiation pour 18 années. »⁵

Cette Société se porte plutôt bien, lors de son deuxième championnat en septembre 1898, on peut lire dans « Le Messager Agricole » : « Le tir, qui a été très animé, a été favorisé par un temps magnifique. Il y a eu une grande influence de tireurs étrangers⁶ dont plusieurs n'ont pu pénétrer au stand, et le Comité a eu le regret, par suite du manque de place, de refuser l'inscription de quelques-uns de ces tireurs. » Preuve de sa bonne santé, la Société se voit remettre le 2 juillet 1899, par le ministère de la Guerre, 1 140 cartouches à titre gracieux. Plusieurs fois, elle recevra du ministère de l'Intérieur des subventions et des médailles pour ses concours.



« Messager Agricole »
du 2 juillet 1899.



Les « Sociétés de Tir » ont, également, pour vocation de préparer les jeunes gens au « Brevet d'aptitude militaire ». Son obtention donne des avantages non négligeables et qui leur sont exclusivement réservés : « *Le droit de faire leur service à partir de 18 ans en devançant l'appel. Le droit de choisir leur corps d'affectation par ordre de mérite parmi les corps stationnés dans leur région de domicile et parmi ceux alimentés par le bureau de recrutement. La faculté d'être nommés brigadiers ou caporaux à quatre mois de service et sous-officiers à neuf mois. Le droit à une augmentation de permission d'un mois pendant le service actif.* » Certains jeunes de Bogève ont pu profiter de ces avantages.

Le tir scolaire

Dès 1891, l'« Union des Sociétés de Tir » signale au ministre de l'Instruction publique l'intérêt qu'il y aurait à établir un cours de tir dans chaque école primaire. Le 27 juillet 1893, l'arrêté suivant est signé par Raymond Poincaré⁷ : « *Dans le cours moyen et le cours supérieur des écoles primaires publiques, l'addition suivante est apportée au programme des exercices militaires : pour les élèves âgés de plus de dix ans, exercice de tir à 10 mètres à la carabine Flobert.* » En 1894, le ministre de l'Instruction publique charge une commission de trouver une arme d'instruction plus propice à l'apprentissage du tir de guerre. La nouvelle carabine s'appelle « *la française* », c'est une version allégée et raccourcie du fusil Lebel.

Le but du tir scolaire se veut différent de celui des bataillons, il n'a pas pour vocation de créer les soldats de demain. Son objectif paraît plus modeste : « *Il faut simplement donner à l'enfant le goût du tir, à lui apprendre à bien voir, à lui donner la sûreté de la main, la rapidité du coup d'œil, le sang-froid, toutes les qualités précieuses dans la vie.* » Toutefois, ce qui ressort dans leurs écrits, c'est que la préparation militaire reste un de leurs objectifs majeurs.

Lucien Roset

C'est dans ce contexte général que le jeune Lucien Roset devient instituteur. Il naît à Cercier le 9 janvier 1859, il est le fils cadet de Claude et de Jeannette Verdannet. Son père, maçon de profession, décède un mois avant sa naissance. Sa mère, jeune veuve avec quatre enfants⁸, se remariera en 1862 avec François Nielloud, douanier de son état.

D'un milieu modeste, Lucien Roset va profiter de la loi du 1^{er} février 1868 sur le recrutement de l'armée : « *... les conseils de révision dispensent les jeunes gens qui auront*

contracté, avant le tirage au sort, l'engagement de rester 10 ans dans l'enseignement primaire et qui seront attachés, soit en qualité d'instituteur ou d'instituteur adjoint, à une école libre existant depuis au moins deux ans, ayant au moins 30 élèves... ». Cet engagement lui a permis de suivre ses études, ses frais scolaires étant pris en charge. Dans sa feuille de registre militaire on peut lire : « *bon absent⁹, voué à l'enseignement* » et plus loin « *a rempli sans interruption pendant dix années à compter de l'acceptation de son engagement décennal les fonctions de l'enseignement auxquelles il était appelé. Certificat de monsieur le Recteur de l'académie de Chambéry en date de 12 mars 1897. Délivré le certificat le dégageant de ses obligations militaires le 18 mars 1897.* »¹⁰

Il commence sa carrière d'instituteur à dix-huit ans. En 1879, alors qu'il est en poste à Fillinges, il fait la rencontre de Françoise Sermondadaz. Elle est la fille d'Auguste et de Marie Hominal. Ils se marient le 29 septembre 1880 et leur fille, Sophie¹¹, voit le jour trois semaines plus tard, le 19 octobre. Suivent Victor¹² qui naît le 3 mars 1883 et Marius¹³ qui vient au monde le 2 avril 1889.

En 1881, la famille s'installe à Bogève où Lucien prend les rênes de l'école des garçons. Il restera à ce poste jusqu'en 1922. Quarante années dans le même village, c'est un fait assez rare pour être souligné.

Le travail des instituteurs à cette époque est difficile et les revenus plus que modestes. Mais à Bogève les difficultés sont encore plus grandes. L'école des garçons compte, en 1881, 80 élèves pour un seul enseignant et il faut encore rajouter 10 à 15 enfants qui viennent de Viuz-en-Sallaz. Les parents se plaignent, non du manque d'instituteurs mais qu'il y ait trop d'enfants du village voisin. Comment s'imaginer une classe de 95 élèves, que peut faire le maître ? En 1882, le maire, M. Bouvier « *... demande à bref délai la création d'un emploi d'instituteur adjoint à l'école des garçons attendu que cette école compte de 80 à 90 élèves et qu'il est moralement impossible à un seul instituteur de diriger une pareille*

7 - Raymond Poincaré (1860-1934) : avocat et ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en 1893.

8 - Barthélemy, le 13.10.1848. Joseph, le 30.05.1850. Julie, le 11.10.1856.

9 - Pour l'armée, il y a les « absents » c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait leur service. Ces absents sont rangés en deux catégories, les mauvais (les déserteurs) et les bons (ceux qui peuvent justifier d'une dispense).

10 - Registre militaire, matricule 673. Arch. dép. Haute-Savoie, 1 R 593.

11 - Sophie Marianne Eléonore deviendra institutrice, elle se mariera le 15 avril 1903 à Bogève avec Théophile Mugnier, instituteur. Elle décédera le 18 décembre 1969 à Annecy.

12 - Victor décédera le 1^{er} avril 1883.

13 - Marius sera sous-chef de la gare de Modane. Il décédera le 12 septembre 1977 à Dijon.



Lucien Roset et ses élèves
(photo entre 1881 et 1885).



école ». ¹⁴ Cette demande n'aboutit pas, les échanges sur ce sujet avec l'inspection d'académie sont pour le moins houleux. Les journées de Lucien Roset devaient être harassantes, quand il en avait fini avec sa fonction d'instituteur, il prenait sa plume de secrétaire de mairie. Le travail qu'on lui demandait était là aussi très conséquent, ce qui amènera, le 22 mai 1892, le maire, M. Périllat à expliquer au conseil municipal : « ... le travail de secrétaire de mairie a suivi une progression ascendante pendant ces dernières années notamment le service de régime douanier de la zone franche de la Haute-Savoie a occasionné un surcroît considérable de besogne dont le secrétaire s'est chargé gratuitement que seul son traitement est resté stationnaire alors que le travail augmentait aussi propose-t-il d'augmenter notablement son salaire... le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation de traitement de 100 francs à Lucien Roset... » ¹⁵ On peut dire que c'est un homme aux multiples casquettes, en plus de ses deux activités principales, il prend en charge l'enseignement donné aux adultes, il mène, en formant une société cadette de lutte contre l'alcool, un combat contre ce fléau, il se passionne pour la culture des plantes et donne des cours d'agriculture.

Les championnats scolaires

Lucien Roset profite des infrastructures de la société de tir pour mener à bien le programme officiel et enseigner le tir à ses élèves.

L'apprentissage du tir est placé sous la direction de l'instituteur, l'enseignement est divisé en trois points. Le premier est théorique : on travaille la visée, la trajectoire, la sécurité et les projectiles. Le deuxième est préparatoire : on peaufine le physique du tireur, on ajuste

les positions de tir, la mise en joue.

Le troisième concerne la pratique au stand.

La progression des élèves est suivie toute l'année, les résultats obtenus sont notés. Chaque école organise son propre concours annuel par catégorie d'âge où l'on remet de petites récompenses. Puis, le 4 juillet 1896, avec l'autorisation du ministère de l'Instruction publique, l'« Union des Sociétés de Tir » organise le 1^{er} championnat des écoles primaires de France et d'Algérie. Cette première édition fédère 360 écoles. Lucien Roset s'empresse d'inscrire son école et ses cinq meilleurs tireurs pour la représenter. Ce championnat est particulier, il n'y a pas de grand rassemblement avec tous les établissements qui convergent vers un même lieu puisqu'il se déroule le même jour dans toutes les écoles inscrites. Après avoir reçu cinq cartons-cibles spécialement estampillés pour la compétition et en présence d'un délégué de l'Union, le règlement stipule que les élèves effectuent leurs tirs à la carabine à la distance de 10 mètres en position debout sans appui. Les résultats sont envoyés au siège de l'« Union des Sociétés de Tir » à Paris. Une fois le palmarès effectué, chaque école reçoit la revue « le Tir national » ¹⁶ qui est le journal officiel de l'Union, dans laquelle chacun prend connaissance du classement général de son établissement et de celui individuel des enfants. Toutes les écoles, quelle que soit leur place, reçoivent un diplôme qui témoigne de leur participation.

14 - Registre des délibérations de Bogève. Arch. dép. Haute-Savoie, E DEPOT 38/1 D 1, p. 228.

15 - Registre des délibérations de Bogève. Arch. dép. Haute-Savoie, E DEPOT 38/1 D 2, p. 145.

16 - « Le tir national », un grand nombre de revues sont consultables sur : <https://gallica.bnf.fr>.

Cet envoi est accompagné des récompenses obtenues, ces dernières sont aussi nombreuses que variées, cela va du vase en porcelaine de Sèvres, offert par le ministre de l'Instruction publique, aux livres en passant par les médailles et les breloques. Jusqu'en 1914, l'école de Bogève s'illustrera tous les ans parmi les concurrents et sera souvent très bien classée. La meilleure place de l'école est 4^e en 1898 et individuellement c'est en 1905 que le jeune Goy finit 2^e sur 5 055 élèves. Lucien Roset a également la possibilité de créer un groupe de vétérans de l'école, ce qu'il s'empresse de faire, c'est une manière de les éloigner des cabarets et de garder un œil sur eux.

Engagements et récompenses

Lucien Roset s'est énormément investi dans sa commune et l'on peut reconstituer une partie de son parcours au travers les distinctions qu'il a obtenues et qui sont parues dans la presse.

En 1892, dans « Le Journal d'Agriculture Pratique » :
« Lauréat du concours régional d'Annecy. Catégorie : exposition scolaire, travaux spéciaux et objets d'enseignement agricole. Médaille de bronze à Mr Roset de Bogève. »

Le 19 mars 1898, dans « L'Indicateur de Savoie » :
« Messieurs Guillon à Nermier, Roset à Bogève et Français au Villard viennent de fonder une société enfantine contre l'abus des liqueurs fortes. »

En février 1899, dans le journal « L'alcool »¹⁷ :
« Mr Roset fonde une société cadette contre l'abus d'alcool. »

En 1900, dans « La Tempérance », journal de la « Société de lutte contre l'alcoolisme » :
« Lucien Roset reçoit la médaille de bronze pour l'organisation de l'enseignement antialcoolique. »

Le 29 décembre 1900, dans « L'Indicateur de Savoie » :
« Mr le ministre de l'Agriculture a décerné les récompenses suivantes aux instituteurs les plus méritants pour leurs leçons agricoles... Médaille d'argent avec prime de 200 francs à Roset Lucien de Bogève... »

En 1900, dans le journal de l'Exposition Universelle de Paris :
« Dans la catégorie : Education et enseignement ; éducation de l'enfant, enseignement primaire, enseignement des adultes. Mention honorable : Roset, instituteur à Bogève. »

Le 18 janvier 1902, dans « L'Avenir Savoyard » :
« Mérite Agricole. Nomination au grade de Chevalier : Roset Lucien, instituteur public à Bogève : emploi et propagation des engrais chimiques ; 26 ans de service. »



Exposition Universelle de 1900.

« *Messenger Agricole* »
du 11 janvier 1902.



Le Mérite Agricole est un ordre honorifique, institué en France le 7 juillet 1883 par le ministre de l'Agriculture, Jules Méline, pour récompenser les services rendus à l'agriculture. Il se compose de trois grades : Chevalier, Officier et Commandeur.

En 1903, dans le journal « L'alcool » :
« La société cadette est toujours prospère. Son président : Mr Roset, le secrétaire : Mr Jorat. Elle compte 46 membres et les réunions sont mensuelles. »

Le 15 août 1908, dans « l'Echo des Jeunes » :
« Promotion de l'enseignement. Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vu les décrets du 4 août 1898. Sont nommés Officiers d'Académie : ... Roset, Bogève... »

Le 10 août 1911, dans « L'Avenir Savoyard » :
« Récompenses pour l'enseignement aux adultes... médaille de bronze avec prime de 50 francs à L Roset... »

Le 15 février 1912, dans « L'Avenir Savoyard » :
« La ligue nationale contre l'alcoolisme, dans sa dernière séance a procédé à la distribution des récompenses qu'elle décerne aux personnes qui se sont distinguées en faveur de l'œuvre qu'elle poursuit... Diplôme d'honneur à Mr Roset de Bogève. »

Le 13 février 1913, dans « L'Avenir Savoyard » :
« Mérite Agricole. Lucien Roset est fait Officier. »

Cette profusion de récompenses prouve à quel point Lucien Roset était un enseignant qui s'investissait dans son métier et il n'est pas étonnant que son nom résonne encore à Bogève.

Vincent Chardon et Marianne Vigne

SOURCES :
Archives départementales de Haute-Savoie.
Bibliothèque Nationale : <https://gallica.bnf.fr>.
le-temps-des-instituteurs.fr/doc-bataillon-scolaire.

17 - Malgré son titre « L'alcool » est un journal antialcoolique.

L'habitat traditionnel de montagne, un patrimoine à préserver

Depuis le Néolithique (période révolutionnaire qui voit émerger la sédentarisation et donc la maison pérenne et les communautés villageoises), l'Homme a exprimé à travers les époques son besoin insatiable de se construire un logement spécifique lui permettant par la même occasion de répondre à son désir d'appartenance. Dans toute approche d'un peuple et d'une région, les chercheurs accordent toujours une place importante à l'étude de l'habitat. Celui-ci constitue en effet le signe le plus représentatif des modes de vie des habitants en relation avec le milieu environnant.

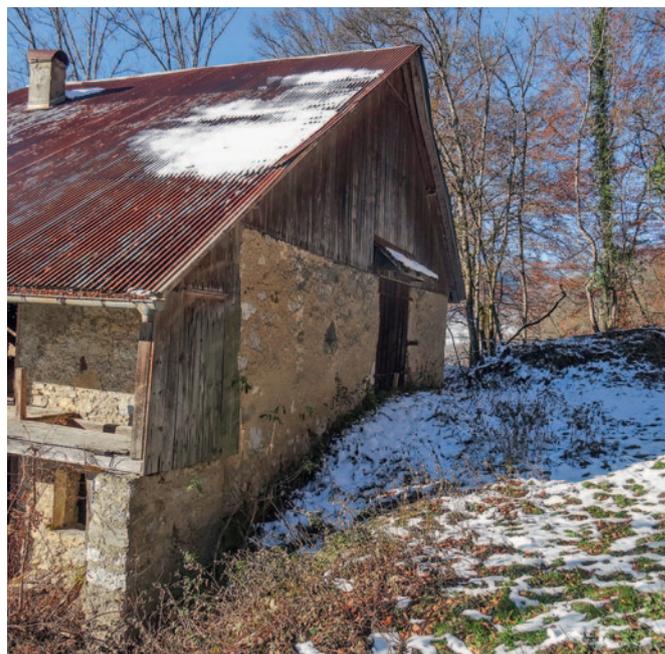
Savoir s'adapter à la rigueur du climat

La première composante de l'habitat traditionnel de montagne est d'être adaptée aux activités agro-pastorales. La vie agricole a toujours été rythmée par les saisons, durant lesquelles le paysan et son troupeau se déplacent d'une altitude à une autre. C'est ainsi que s'est mise en place une économie basée sur le principe des transhumances. On retrouve dans l'architecture traditionnelle cette itinérance saisonnière nécessitant la construction de plusieurs bâtiments, à des altitudes différentes, plus ou moins utilisés pendant l'année : une habitation principale, la ferme et le chalet d'alpage¹.

Fruit d'une expérience très ancienne, l'implantation d'une maison s'établit autour de facteurs tels que la nature environnante et le climat : la proximité d'une source d'eau, l'orientation par rapport au soleil pour bénéficier de sa chaleur, un site à l'abri des risques d'avalanches et des glissements de terrain, l'abondance d'herbe pour le troupeau... La rudesse du climat savoyard impose des caractéristiques particulières aux fermes. Par exemple, le débord du toit permet de se protéger des intempéries² et d'utiliser un espace autour de la maison qu'on appelle localement « la cortna ».



Exemple d'un débord de toit permettant d'abriter une « cortna ».



Accès à la grange par l'arrière de la maison dans le sens de la pente.

L'architecture traditionnelle a su tirer parti des contraintes. Le pignon est le plus souvent dans la pente du terrain permettant ainsi de charger le foin par le pont de grange situé à l'arrière de la maison. Ainsi, le faîtage est dans le sens de la pente.

1 - Habitation saisonnière basée plus haut dans la montagne.
2 - Neige, pluie.



Une ferme traditionnelle mieusserande illustrant le mantelage en bois et le soubassement en pierre.



Angles de mur en pierre appareillées.

Une construction fonctionnelle et décorée

De forme rectangulaire et de grand volume, la taille de la ferme est proportionnelle au nombre de ses habitants et du troupeau. Celle-ci hébergeait le bétail, le foin et plusieurs générations de la même famille sous le même toit. Il fallait donc qu'elle fasse office d'étable, de grange et d'habitation.

La ferme traditionnelle savoyarde est faite à partir de matériaux présents sur place. En Faucigny, la maison en bois est posée sur un soubassement maçonné, recouvert d'un enduit de chaux grossier laissant apparaître aux angles les pierres appareillées.

Alors que les pierres sont trouvées dans les forons³ et rivières de proximité, le bois (le plus souvent de l'épicéa) est quant à lui coupé dans la forêt proche de l'habitation, à la bonne lune. La toiture sera différente d'une région à une autre.

La charpente, montée selon un savoir-faire technique recherché, est composée de poutres et de poteaux consolidés pour résister au poids de la neige et à la poussée du vent. De part et d'autre sont insérées des planches faisant appel au travail harassant de débitage du



Exemple d'un trou d'aération de grange décorant le mantelage en bois de la ferme.

bois réalisé autrefois à la main par les « scieurs de long ». Elles sont utilisées pour dresser le mantelage⁴, destiné à fermer le grand espace de la grange. Ces mantelages, qu'ils soient façonnés avec des claires-voies⁵ ou non, sont percés de trous d'aération représentant des motifs variés, croix, fleurs, rosaces, cœurs, ou date de construction de la maison. Ce système permettant d'assurer une bonne ventilation du foin⁶, par ses magnifiques décorations, complète la volonté de distinction de la maison et de la famille qui l'occupe.

En Faucigny et en Chablais, la couverture de toit est en ardoises ou en ancelles de bois. A Mieussy comme ailleurs dans la région, les ardoises sont fournies par les ardoisières de Morzine⁷. Si celles-ci sont très connues pour avoir été utilisées dans toute la région, il est important de rappeler qu'avant que ce niveau calcaire soit exploité par les Morzinois, c'est au Praz de Lys, près du lieu-dit la Crotte, ou à Mieussy que les habitants se les procuraient. Quelques vestiges sont encore visibles, et laissent deviner une activité passée.

Un dernier point reste à expliciter sur l'aspect extérieur des fermes traditionnelles savoyardes. Il concerne les balcons. Qu'on ne s'y trompe pas, avant d'être un élément de décoration, cet élément est d'abord fonctionnel, utilisé pour le séchage des oignons, plantes médicinales, fascines⁸, ... Ils peuvent être très simples, quelques planches suspendues sur la façade principale, on les appelle alors des « loges », mais s'ils permettent de desservir la grange, ils prennent alors le nom de

3 - Terme employé pour les torrents en plusieurs lieux du Faucigny (en Haute-Savoie).

4 - Terme employé en Haute-Savoie pour désigner le bardage.

5 - Partie du mantelage formée de barreaux espacés et laissant du jour entre eux pour permettre une meilleure aération du foin.

6 - Pour compléter son séchage et éviter sa fermentation.

7 - Les ardoisières de Morzine sont un géosite du Geopark Chablais.

8 - Terme pour exprimer un assemblage de petits morceaux de bois liés en faisceaux.



Un balcon ouvragé visible au hameau de Quincy à Mieussy.

« galeries » avec garde-corps simples ou ouvragés. A Mieussy, on en trouve une grande quantité tous différents les uns des autres faisant de chaque maison un patrimoine remarquable et apprécié.

Si l'aspect général et fonctionnel de la maison se retrouve être le même dans la plupart des fermes traditionnelles, chaque propriétaire s'est employé à la personnaliser au travers de décorations telles que l'originalité d'un garde-corps de balcon, un cadran solaire, des verrous ouvragés, l'achèvement des abouts sculptés de poutres, ...

Lieu de vie et de partage

Comme pour l'extérieur, c'est encore et toujours l'aspect fonctionnel qui prédomine à l'intérieur des fermes traditionnelles savoyardes. Répartie en plusieurs espaces, la maison est un édifice très structuré. Il y a la grange, comprise dans le mantelage en bois, dans laquelle est entassé, sur des « bétendis⁹ » le foin et le regain récoltés et séchés sous le soleil de l'été, ainsi que la paille des céréales.

Au rez-de-chaussée, on retrouve l'écurie¹⁰, l'ôûtô (ou ôûtâ) communément appelé cuisine/salle à manger, et le pêle, une pièce chauffée où seule la famille se retrouvait et dormait.



Une écurie photographiée dans son jus illustrant les mangeoires (appelées crèches autrefois) à bestiaux.

Si l'habitation principale constitue un aspect essentiel du patrimoine architectural, il ne faut pas oublier les constructions annexes obligatoires au bon fonctionnement de la vie quotidienne.

On y trouve les greniers, petites constructions éloignées de l'habitation principale employés pour stocker les denrées et autres biens précieux pour la famille à l'abri des incendies. Souvent il y avait deux greniers superposés, ou alors des greniers doubles accolés. Ainsi dans celui du bas sont construits des boxes¹¹ en bois, permettant d'entreposer le grain, et, pendues à des crocs, la viande fumée et les saucisses. Les habits de fête et les papiers importants sont conservés sur des étagères, dans le grenier du haut ou le second grenier accolé. Cet endroit tenait aussi lieu de coffre-fort de la maison. Dans la vallée du Giffre, comme en Faucigny ou en Chablais, les greniers sont construits en bois, isolés du sol pour les protéger de l'humidité. Souvent double (à deux étages), ou simple (à un étage), on peut deviner à ses dimensions l'importance de la famille et sa fortune. La plupart du temps, il est bâti sur une cave voûtée constituant un garde-manger inestimable pour la famille, permettant de conserver pommes de terre, raves, carottes, betteraves rouges, endives, cardons, poireaux, et les betteraves fourragères pour les animaux.

Il y a aussi les remises, structures en bois, parfois isolées, souvent encadrant les greniers et les doublant, pour stocker le bois, le matériel agricole, loger les cages des lapins, et, parfois, installer un petit établi pour bricoler et réparer pendant l'hiver. L'étage permet de tendre les fils pour mettre sécher le linge durant la mauvaise saison.

9 - Grandes mezzanines en bois dans la grange, permettant de séparer les différentes réserves de fourrage et de litière.

10 - En Savoie, on appelle écurie ce qui est en fait l'étable, le logis de tous les animaux domestiques, vaches, cheval ou mulet, chèvres, et même poules. Une attention particulière et privilégiée était accordée, pour ceux qui en avaient, au cheval qui tenait une place importante puisqu'il constituait un outil de travail indispensable.

11 - « Enchâtre » en patois, pour conserver le grain, chaque enchâtre stockant une céréale particulière, au minimum il y en avait trois, pour le blé, l'orge et l'avoine.



Un grenier double savoyard, recouvert en ardoises de Morzine.



Bassin servant pour la lessive.

L'eau courante n'étant arrivée dans la maison qu'au cours du XX^e siècle, il existe un élément primordial à la vie de village : le bassin ou « bachal ». Qu'il soit en bois ou en pierre, il est là encore le fruit d'un savoir-faire qui fonde aujourd'hui notre patrimoine savoyard.

Mais alors qu'en est-il des lieux d'aisance, si l'eau courante n'est pas disponible directement dans la maison ? Nous n'avons rien inventé avec les toilettes sèches à la mode aujourd'hui. Les « cacatires¹² » sont de petits « caboins »¹³ placés dans un coin de jardin, un peu isolé pour assurer un moment de calme et de discrétion... Et les vieux journaux, coupés en carrés pendus à un clou, servent de papier toilette.

Moins nombreux que les greniers ou les bassins, le four à pain n'en est pas moins essentiel au bon fonctionnement de la vie villageoise. En effet, il constitue un bâtiment principalement commun à tous les habitants d'un village. Il existe également un certain nombre de fours à pain particuliers¹⁴. Afin de rendre plus productif le travail que demande la mise en route d'un four, celui-ci est géré par la communauté du village. Construit en pierre, il est soigneusement protégé des intempéries et installé à l'écart des habitations pour éviter le risque d'incendie.

De tout temps, l'Homme n'a eu de cesse d'employer son ingéniosité, son expérience et son savoir-faire pour se construire un habitat fonctionnel et résistant. Cet exposé ne se veut pas exhaustif et détaillé, mais il donne les clés d'interprétations d'un patrimoine architectural présent dans notre environnement. Dans un contexte où la conservation du patrimoine devient un combat primordial, il est important d'appréhender, de comprendre et de savoir apprécier ce que jadis nos ancêtres ont mis

tant d'énergie et de cœur à bâtir. Les exemples utilisés au travers d'illustrations sont tirés de l'héritage architectural de Mieussy, mais ces explications se retrouvent au-delà des frontières mieuusserandes.

Amandine Fedele
*Guide du Patrimoine des Pays de Savoie
pour Taninges et Mieussy*

REMERCIEMENTS :

A Anne-Marie Fedele, pour son aide et sa connaissance du patrimoine mieuusserand.

A Juliette Châtel pour son aide à la relecture de cet article.

BIBLIOGRAPHIE :

Grillet P. Architectures des pays de Savoie. L'Histoire en Savoie, 121, Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. 55 p. 1996.

Anthoiz Ch. Maisons savoyardes. Textes et dessins de Charles Anthoiz. Librairie Dardel, Chambéry, 78 p. 1932.

Hermann M.-Th. Architecture et vie traditionnelle en Savoie. Berger-Levrault, Paris. 1980. Réédité aux éditions La Fontaine de Siloé, 303 p. 2004.

Surot A. & Ruchon M. Habiter la montagne. URCPIC Franche-Comté, 80 p. 1996.

Raulin H. L'architecture rurale française : Savoie. Berger-Levrault, 230 p. 1977.

12 - WC ou toilettes.

13 - Cabanes.

14 - De nombreux exemples sont visibles à Mieussy dont un présent dans la maison à côté de l'église.

Affranchissement de la communauté de La Tour

La maison de Savoie fut la première des royautés à promulguer l'affranchissement des hommes et des terres. Cette opération complexe s'est faite dans le calme, grâce à une loi très structurée, une administration organisée et efficace ainsi que des communautés globalement soudées. En 1792, lorsque la Révolution est arrivée, elle était presque achevée. Les archives nous permettent de retracer l'itinéraire de la communauté de La Tour qui s'est affranchie à l'amiable de ses seigneurs laïcs et ecclésiastiques.

Contexte politico-économique en Savoie

Depuis Emmanuel Philibert (1553-1580) et ses idées de grandeur, la maison de Savoie a besoin d'argent¹. Comme les privilèges de la noblesse et du clergé ne lui permettent pas de trouver dans les classes dirigeantes les ressources nécessaires, c'est le peuple qui les donne, par de nouvelles charges fiscales de plus en plus lourdes. Les deux principales sont un impôt indirect, la gabelle du sel, et un impôt direct, la taille, sur les propriétés foncières. Pour une meilleure répartition, le roi Victor-Amédée II réforme en 1728 la taille, taxant tous les propriétaires, clergé et nobles inclus, répertoriés dans le cadastre général des Etats de Savoie, c'est la «*mappe sarde*»². Mais le peuple est toujours écrasé par la fiscalité gouvernementale et les droits seigneuriaux. Si le clergé régulier a gardé sa puissance territoriale grâce à ses biens, la plupart des nobles sont appauvris, ce qui permet au gouvernement de n'avoir pas trop d'opposition. Une monarchie absolue, un petit pays, cela facilite les réformes menées par deux souverains conscients de l'état du pays, Victor-Amédée II, qui règne de 1684 à 1730, puis son fils Charles-Emmanuel III de 1730 à 1773³.

Dans le Bas Faucigny, chaque paroisse est partagée entre de nombreux seigneurs, parfois jusqu'à dix ou quinze fiefs différents pour une même communauté⁴. Ces classes privilégiées possèdent plus de 2/3 des terres, souvent les meilleures⁵. Les habitants peinent à payer ces lourds impôts et attribuent leur grande misère au régime seigneurial.

Portrait de Charles-Emmanuel III.
Source wikimédia.



Droits seigneuriaux en Faucigny

Avec le droit d'échute, le mainmortable ou taillable ne peut disposer librement de ses biens, même s'il les a acquis à l'étranger. S'il meurt sans enfants⁶, le seigneur les revendique. Seule l'indivision permet d'y échapper. Les biens grevés de la taillabilité personnelle et sur les terres pouvaient être détenus par des taillables mais aussi des hommes libres et même des nobles ou des ecclésiastiques ; le fonds faisait échute en cas de décès du tenancier sans enfants ni indivision.

Les loads, droits de mutation, font que le favetier⁷ ne peut aliéner les biens tenus en emphytéose ou

1 - Bruchet M. L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793). Imprimerie Hérisson Frères. Annecy. 638 pages. p. XII. 1908.

2 - Bruchet M. *op. cit.*, p. XIII.

3 - Bruchet M. *op. cit.*, p. XIX.

4 - Bruchet M. *op. cit.*, p. XXVIII.

5 - Bruchet M. *op. cit.*, p. XXXIV.

6 - En Savoie propre, les filles ne comptent pas et le seigneur prend le bien, tandis qu'en Faucigny, Chablais et Genevois, filles comme garçons empêchent l'échute.

7 - Le favetier est la personne payant des redevances féodales.

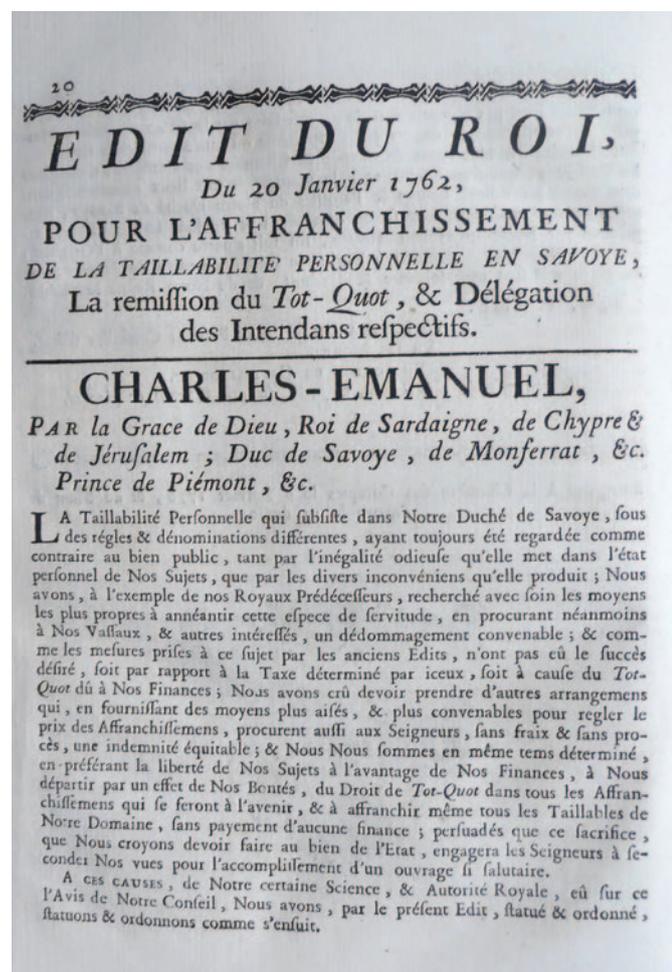
albergement⁸ sans le consentement du seigneur direct, puis, à sa mort ou celle du seigneur, il faut payer le plaid, autre droit de mutation.

L'exploitant d'une terre appartenant à un seigneur paie une redevance annuelle, les censés ou servis. Le droit d'échute s'applique quand la terre est grevée de taillabilité réelle ou détenue par un taillable.

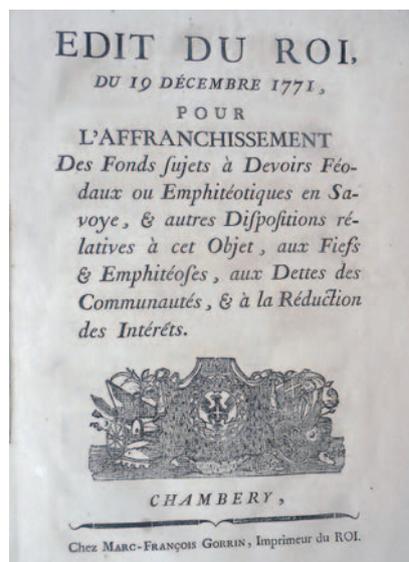
Les taillables à titre personnel et l'homme franc détenteur d'une terre grevée de corvées doivent des corvées, les unes personnelles, les autres réelles, très variables suivant les seigneuries, telle celle qui obligeait les sujets de l'évêque de Genève à faire taire les grenouilles la nuit, lors de son séjour à Viuz-en-Sallaz.⁹

Affranchissement de la taillabilité personnelle

L'édit de 1762 permet au taillable de contraindre son seigneur à l'affranchir. Mais il est insuffisant car si le taillable acquiert en s'affranchissant, la liberté de tester, la taille réelle qui existe toujours sur la terre est une entrave dans ses transactions. De ce fait, peu de paysans cherchent à bénéficier de la réforme¹⁰.



En-tête de l'édit. Arch. dép. Savoie, C 4901.



Première page de l'édit pour l'affranchissement général. Arch. dép. Savoie, C 4901.

Affranchissement général

L'édit est signé le 19 décembre 1771 par Charles-Emmanuel III. L'abolissement de la taillabilité réelle complète la suppression de la taillabilité personnelle de 1762, et supprime tous les autres droits seigneuriaux. Les seigneurs sont dans l'obligation de passer l'affranchissement dès que cette réforme est réclamée par les 2/3 des intéressés. C'est une expropriation avec indemnité, indemnité équitable discutée contradictoirement entre le seigneur et ses sujets. Pour assurer l'exécution de cette grande réforme, Charles-Emmanuel III crée la « Délégation générale des affranchissemens »¹¹ à Chambéry, qui délibère souverainement sur les conflits entre seigneurs et communautés en matière de droits féodaux, un sénateur défendant les intérêts des seigneurs; ceux des communautés sont confiés à l'avocat fiscal général. Si nécessaire, les intendants provinciaux sont invités à fournir à la Délégation générale tous renseignements complémentaires utiles. Dans chaque province, des délégations particulières présidées par l'intendant général sont mises en place. Pour le Faucigny l'intendant est le baron Garnier d'Allonzier, le juge-mage le sénateur de la Balme, et l'avocat fiscal est M. Delagrangé, avec Joseph Marie Gontard, secrétaire.

8 - L'albergement est un contrat féodal par lequel un paysan recevait d'un seigneur une terre pour une longue période moyennant une redevance annuelle. Il était l'équivalent du bail emphytéotique ou emphytéose (wikipédia).

9 - Bruchet M. *op. cit.*, p. XLIV – LVII.

10 - Bruchet M. *op. cit.*, p. LXII.

11 - En faisaient partie, entre autres : le comte Joseph de Maistre, l'avocat fiscal général vassal Sautier de Monthoux, le comte Salteur, faisant fonction de procureur général du roi, le baron Foncet de Montaille, patrimonial de la maison religieuse de l'ordre militaire des Saints Maurice-et-Lazare, M. Léger, secrétaire. Bruchet M. *op. cit.*, p. LXVII.

L'édit est bien accueilli par la population, mais la noblesse et le haut clergé au contraire considèrent la réforme comme dangereuse, portant atteinte à leur propriété et à leurs droits, conduisant à la destruction de la noblesse¹².

Certaines communautés s'affranchissent partiellement très tôt, Samoëns en 1754, Sixt en 1759, Taninges et La Rivière-Enverse en 1761. Donc tout le Faucigny est favorable à l'édit¹³.

Suspension puis reprise de l'affranchissement

Victor-Amédée III succède en février 1773 à son père qui avait signé l'édit, alors que son application se met en place, et que l'opposition contre la réforme grandit. Le 24 septembre 1775, le monarque suspend son exécution sans l'abroger. Mais l'opinion publique manifeste ; le roi forme une commission qui se prononce en faveur de l'affranchissement. Par lettres-patentes du 2 janvier 1778, le roi remet en vigueur l'édit d'affranchissement général du 19 décembre 1771, reconstitue la Délégation générale des affranchissements, et les délégations provinciales. Jusqu'à la Révolution, pendant 14 ans, la réforme est poursuivie par le gouvernement¹⁴.



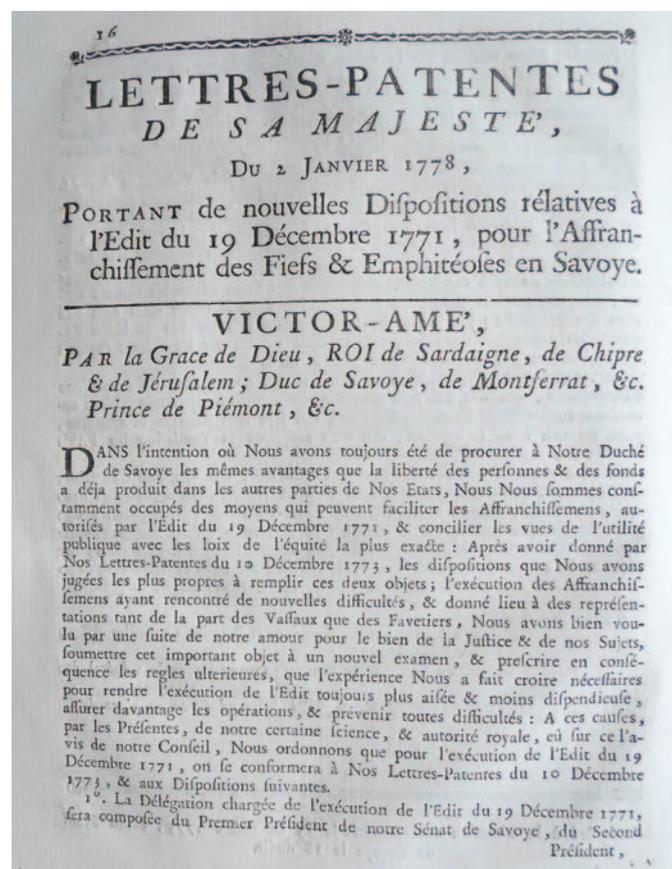
Portrait de Victor-Amédée III.
Source wikimédia.

Procédure pour l'affranchissement général

L'édit de 1771 est publié dans chaque communauté au printemps 1772. Un mois après, les habitants de chaque communauté se réunissent en assemblée générale pour décider de l'affranchissement et, si non, les raisons de cette abstention. L'affranchissement pour être valable, doit réunir l'adhésion des 2/3 des propriétaires intéressés. Presque toutes les paroisses se prononcent pour cette réforme, et nomment deux ou trois procureurs pour représenter les habitants dans cette négociation. La communauté doit prouver qu'elle a les moyens financiers pour faire face à ses obligations ; si ce n'est pas le cas, les déclarations des plus gros contribuables se portant caution pouvaient suffire.

Ensuite, l'intendant notifie d'office aux seigneurs intéressés la décision prise par la communauté, les mettant dans l'obligation de fournir, soit à leurs frais exclusivement en cas de conflit, soit à moitié frais avec les habitants en cas d'accord, l'état de leurs droits féodaux. Ce document, rédigé suivant un type officiel, doit être fourni dans un délai maximum de neuf mois. Le seigneur ne peut s'opposer à l'affranchissement demandé et s'il ne produit pas les états de son fief, l'administration le fait à ses frais.

Ces états produits par le seigneur sont examinés contradictoirement par les habitants intéressés. Trois mois durant, les états féodaux sont déposés dans la salle des délibérations de la communauté et les favetiers, sur les conseils d'un commissaire nommé par eux, peuvent présenter toute réclamation utile.

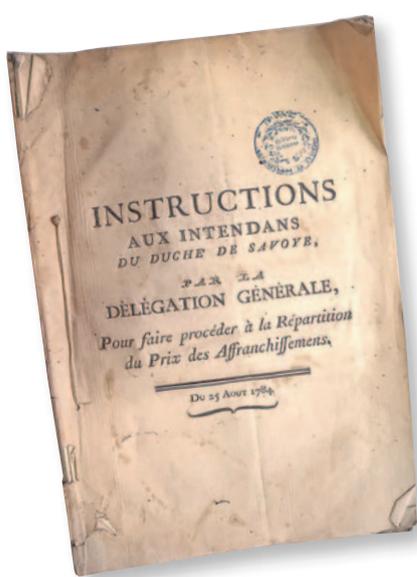


Première page des lettres-patentes du 2 janvier 1778.
Arch. dép. Savoie, C 4901.

12 - Bruchet M. *op. cit.*, p. LXX – LXX.

13 - Bruchet M. *op. cit.*, p. XC.

14 - Bruchet M. *op. cit.*, p. LXX – LXXIII.



Première page des instructions.
Arch. dép. Savoie, C 4901.

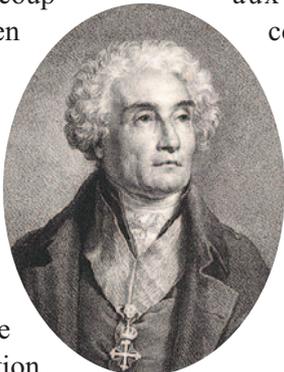
TABLEAU DE LA REPARTITION
Du Prix de l'Affranchissement fait en faveur de la Communauté de ... par le Seigneur...

Noms des Possesseurs actuels.	Indications des Reconnoissances, & Feuilles du Terriet.	Nombres de la Mappes.	Qualité du Terrain, & dénomination des Mes.	Contenances Féodales en simple fief.	Contenances Féodales en fief taillable.	Contenances réduites à celles du Cadastre.	Taille à proportion des Contenances.	Froment & Noyaux.	Seigle & Châtaignes.	Avoine.	Argent réduit en Sols de Savoie.	Produit des Servis.	Capital des Servis, en 1733.	Capital pour l'extinction	Capital pour l'extinction	Total à payer.	Intérêt annuel, au 4 pour cent.		
														de la dette de la dette en simple fief.	de la dette de la dette en fief taillable.			de la dette de la dette en fief taillable.	de la dette de la dette en fief taillable.
BRATIER Jacques feu Antoine.	De la Reconnoissance de Bratier Antoine B. de feu Louis de ... Gouff. Fol. ...	163 164 350 31 10 31	Champ de Pré à la Contat.	6.17.6	11 33 33	4 54.1.6	3. 6. 2.	1. 2. 0. 6	0. 6. 3. 0	0. 2. 0. 0	0. 1. 6. 0	7. 9. 10	187. 5. 10	27. 7. 1		114. 12. 11	8. 11. 8		
				2. 6. 0. 0	11 33 33	1. 51. 0. 0	2. 2. 6.	0. 2. 5. 0	0. 9. 2. 0	0. 10. 0. 0	0. 3. 6. 0								
LE MÊME. En fief taillable.	De la Reconnoissance de Pierre de ... Gouff. Fol. ...	180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200	Champ au Gouff. au dit.	2. 6. 0. 0	11 33 33	0. 399. 0. 0	0. 26. 1. 0	0. 3. 0. 6	0. 8. 7. 0	0. 6. 0. 0	0. 1. 0. 0	16. 14. 5	418. 0. 5			91. 5. 1	30. 0. 0	539. 5. 6	2. 11. 5
				1. 6. 0. 0	11 33 33	3. 290. 1. 0	0. 15. 6.	0. 3. 0. 0	0. 3. 0. 0	0. 3. 0. 0	0. 1. 0. 0								
Doit 3 corvées à beufs.	De la Reconnoissance de ... Gouff. Fol. ...	114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180	Champ au dit.	3. 3. 4. 6	11 33 33	9. 394. 2. 6	7. 1. 6.	1. 7. 6. 0	2. 0. 0. 0	1. 6. 0. 0	1. 6. 0. 0	Total . L.	24. 4. 1	605. 6. 3	27. 7. 1	91. 5. 1	30. 0. 0	753. 18. 6	30. 3. 4
				13. 6. 0. 0	11 33 33	1. 353. 5. 4	0. 6. 0.	0. 4. 6. 0	0. 1. 0. 0	0. 2. 3. 0	0. 0. 6. 0								

Tableau, Arch. dép. Savoie. C 4901.

En cas de conflit, entre les prétentions du seigneur et les offres dérisoires des communautés, toute une procédure se déroule, et la Délégation arbitre le prix de l'affranchissement sans appel. Progressivement, les affranchissements se font à l'amiable, par l'intermédiaire de l'intendant de la province, ce qui est beaucoup moins onéreux. Mais la Délégation générale en arrête toujours définitivement le prix.

Cinquante jours après la date de l'arrêt d'arbitrage, l'affranchissement doit être passé dans un contrat notarié et communiqué au procureur général du roi, à Turin, pour lui permettre de faire valoir les droits du prince si le fief relève de la couronne, et exiger le droit du 14^e dû au fisc pour compenser la perte des droits de mutation provoquée par l'aliénation du fief affranchi. Ce droit toutefois n'était pas dû pour les fiefs ne relevant pas du domaine royal. Ensuite, la Chambre des comptes de Turin intervient pour entériner les lettres-patentes d'autorisation et permettre au seigneur d'exiger, dans un délai de dix ans, le remboursement qui doit aussi être approuvé par l'avocat fiscal général du Sénat de Savoie. Le paiement terminé, le seigneur doit remettre tous les titres de propriété aux communautés¹⁵.



Portrait de Joseph de Maistre.
Source wikimédia.

Pour faciliter les opérations financières, une caisse générale des affranchissements est constituée dans chaque province sous le contrôle de la Délégation générale. Administrée par l'intendant, elle est alimentée par les impôts spéciaux levés chaque année conformément aux propositions de l'Administration. Les communautés empruntent à cette caisse, soit pour les frais préliminaires des négociations, soit pour payer les intérêts des capitaux, soit même pour en rembourser une partie. C'est un simple prêt dont le montant est mis en recouvrement sur les intéressés dès qu'on a dressé le « cottes¹⁶ de répartition ».

Les chiffres des contrats d'affranchissements représentent en effet des sommes considérables, avec un total de 7 854 626 livres pour le duché de Savoie, dont 974 511 livres pour la province du Faucigny.

Ce chiffre n'est pas l'évaluation de tous les droits féodaux pesant sur la Savoie, mais le chiffre de ceux pour lesquels des contrats d'affranchissements ont été passés. Joseph de Maistre, membre de la Délégation générale des affranchissements, évaluait en 1793 « le prix des droits féodaux à 5 ou 6 millions [de livres]. Maintenant on sait qu'il s'élevait à 11 ou 12 millions. Le tiers seulement se trouvait payé au bout de 20 ans.¹⁷ » La somme pour les fiefs non affranchis était de 4 millions de livres environ. Celle des fiefs remboursés s'élevait à 3 615 203 £, enfin 4 400 000 £ représente le total des affranchissements contractés mais non remboursés¹⁸.

Difficultés du remboursement des affranchissements

Les communautés ne sont pas riches, et n'ont pas les moyens financiers de payer. L'Etat propose la vente des biens communaux, sans succès. Le paiement se fait par une contribution proportionnelle levée sur les intéressés, basée sur l'énumération de toutes les parcelles constituant le territoire de la communauté, avec indication des redevances pesant sur ces parcelles et le nom des possédants.

15 - Bruchet M. *op. cit.*, p. LXXIII – LXXVI.
16 - Cottet : répertoire.
17 - Bruchet M. *op. cit.*, p. LXXXIII.
18 - Bruchet M. *op. cit.*, p. LXXXIII – LXXXIV.



Signature par tous les participants de la délibération du 5 juin 1772. Arch. communales de La Tour, 1 D 2.

La Révolution et les affranchissements en Savoie

En Savoie les affranchissements continuent en 1791 et 1792, malgré la Révolution française à la porte. Leur arrêt a lieu le 22 septembre 1792, lorsque les Français, arrivant à Chambéry, proclament le gouvernement révolutionnaire. A ce moment-là, le Faucigny a remboursé plus de la moitié des capitaux des contrats d'affranchissements. L'Assemblée nationale des Allobroges, constituée par les députés de toutes les communautés du Duché, demande son annexion à la France, puis décide, dans sa séance du 27 octobre 1792, la suppression sans indemnité des droits féodaux et l'annulation des contrats d'affranchissements dont les capitaux n'étaient pas remboursés¹⁹.

Procédures à La Tour en faveur de l'affranchissement général

Le 5 juin 1772, une assemblée générale²⁰ a lieu « à une heure après-midi au lieu de La Tour dans la grange de discret Pierre Liopoz proche de la place publique de ce lieu, le peuple et possédants fondrière ladite paroisse assemblés après la convocation et son de la cloche de la manière accoutumée, ensuite de la publication qui a été faite dimanche le 24^e mai dernier au plus grand concours du peuple à l'issue des offices divins, de l'Edit de S.M. du 19 décembre dernier au sujet de l'affranchissement général de toutes taillabilités,

laods, censes, servis, plaids et autres droits de cette nature, pour raison desquels elle a daigné par un effet de ses grâces permettre à chaque paroisse de son duché de Savoie de tenir une assemblée générale au sujet du dit affranchissement, en conséquence de quoi l'assemblée de tous les possédants fonds a été fixée à ce jourd'hui à la dite heure, auquel jour, lieu et heure ont comparu par devant moi Joseph Pagnod secrétaire de la dite paroisse de La Tour, en l'assistance de Me Louis Gabriel Mercier, châtelain du dit La Tour, Joseph feu Claudy Burin Baccuet, syndic, discret Claude feu Philibert Cheminal, et Joseph feu Laurent Dufresne, conseillers du dit lieu, M. Jean feu Sr Gaspard Anthoine substitut procureur né à Cranves habitant Bonneville, tant de son chef qu'au nom de Sr Alexandre Anthoine son frère absent, avec lequel il est indivis en biens, Spectable Michel feu Spectable François Joseph Ignace Pisset avocat fiscal de cette province né à Ville-en-Sallaz habitant au dit Bonneville en la personne d'Aimé Dufresne son procureur par acte à moi exhibé et remis en date du 3 du courant Desbois notaire, Me Joseph feu Hyacinthe Pachtod notaire royal né et habitant à Bonneville, demoiselle Marie fille de feu Sr Pierre Gielly comme usufruitière des biens désés et de M. Joseph Marie Béné enfans [voir liste des autres signataires ci-contre] ; tous excédants les 2 parts de 3, les 3 faisant le tout des habitants et possédants fonds rière la présente paroisse,

19 - Bruchet M. op. cit., p. CII – CIII.

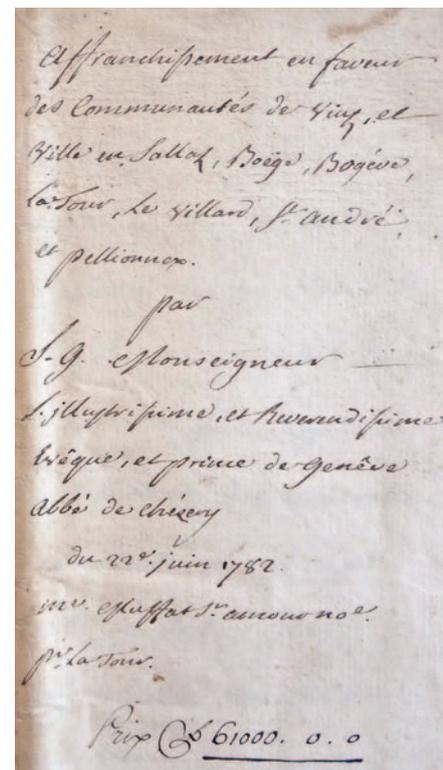
20 - Archives communales de La Tour, délibérations du syndic, 1 D 2.

Besson Joseph feu Pierre
 Burin Pierre feu Jean-François
 Chatel François et Louis feu Martin
 Chevrier Aimaz feu François, veuve d'Aimé Pernet
 Chevrier Claudy feu Joseph
 Chevrier Joseph feu Claude
 Chevrier Marin feu Pierre
 Chevrier Martine feu Jean, veuve de Pierre Pellisson
 Compagnon Antoinaz feu Urbain, veuve de Charles Freyre
 Dufresne Aimé feu Pierre
 Dufresne Claudy feu Aimé
 Dufresne François feu Jean-Baptiste
 Dufresne Jean feu Aimé
 Dufresne Joseph feu Aimé
 Dufresne Mérandon André feu Joseph
 Dunand Pierre feu Joseph
 Freyre François et Jean feu Laurent
 Gavard-Perret Joseph feu Jean
 Gay François feu Jean-Baptiste
 Gevaux Catherine feu Rollet, veuve de Joseph Thévenod
 Gevaux Pierre feu Aimé
 Henry Auguste feu Joseph
 Layat André feu Joseph
 Liopoz Pierre feu Pierre (discret)
 Moget Claudy feu Pierre
 Moget Joseph feu Pierre
 Mojon Joseph feu François
 Monge François feu Claudy
 Mottier Claudy feu André
 Pacthod Joseph feu François (discret)
 Panisset François feu Thomas
 Panisset Joseph feu Claude
 Panisset Joseph feu Joseph
 Pauthex Joseph feu Claudy
 Pauthex Joseph feu Pierre
 Pellisson Claudy feu François

Pellisson Claudy feu Joseph
 Pernet Mermet feu Laurent
 Rey-Millet Claudy feu Claude
 Rey-Millet Pierre feu Noël
 Ruin Aimé feu Jean
 Ruin Claudy feu Nicolas
 Ruin Claudy feu Noël
 Ruin Joseph feu Claude
 Ruin Pierre feu Claudy
 Ruin Colletaz André feu François
 Ruin Colletaz Joseph son frère
 Tous natifs et habitants de la paroisse de La Tour.

Brigand François feu Jean
 Donche Mauris feu Nicholas
 Pinoz Jeanne feu Joseph, veuve de François Donche
 Ces trois derniers natifs et habitants de Viuz-en-Sallaz.

Brigand Claude feu Claude
 Cheminal François feu Jean-Baptiste
 Cheminal Martine feu Philibert, veuve de Jean-Jacques Freyre
 Cheminal comte Antoine feu Joseph
 Cheminal comte Claude feu Claude
 Cheminal comte Joseph feu Claudy
 Cheminal comte Pancras feu Joseph
 Clavel Claude Joseph feu Joseph
 Decurgier Aimée Anselmine fille de Joseph, veuve de Joseph Freyre Ciullaz
 Drompt Claude Joseph feu Joseph (Sr)
 Drompt François feu François George
 Freyre Chabillet François feu Claudy
 Gavard Pierre feu André
 Nanjod Guillaume feu Amed, veuve de Pierre Freyre
 Tous natifs et habitants de Ville-en-Sallaz.



1^{re} page du contrat d'affranchissement. Arch. communales de La Tour, G 43.

Liste des signataires, hors notables, de l'assemblée générale du 5 juin 1772.

lesquels, après lecture faite de la lettre dont le Seigneur intendant de cette province a honoré les dits syndic et conseillers en date du 10 mai dernier, ont unanimement délibéré qu'ils consentent à l'affranchissement général permis par le dit Edit et de celui y énoncé, et au besoin le requièrent et le demandent, à quel effet ils constituent et députent pour leur procureur M. Jean feu Sr Gaspard Anthoine substitut procureur né à Cranves habitant à Bonneville, Pierre feu Pierre Liopoz, et François feu Thomas Panisset natifs et habitant dudit La Tour, tous trois ici présents et la dite charge acceptant. »

Cette assemblée générale donne tous pouvoirs aux trois procureurs nommés pour faire les démarches requises, traiter avec « tous les Seigneurs et possesseurs des fiefs et emphytéoses tant ecclésiastiques qu'autres qui prennent rière le présent territoire du prix du dit affranchissement », ainsi qu'avec les autorités compétentes en la matière, faire les emprunts nécessaires, voir comment vérifier les états des biens des seigneurs et subvenir aux frais préliminaires, « n'ayant actuellement d'autres moyens que celui d'une répartition sur la taille supplient le Seigneur intendant de cette province de vouloir bien l'arbitrer ».

Le 2 février 1783, lors d'une assemblée générale²¹, les habitants de La Tour confirment qu'ils veulent toujours s'affranchir, gardent comme procureur François Panisset, mais remplacent les deux autres « cause de âge décrépité » par Joseph Marie Delagrange procureur habitant Bonneville et Joseph Pacthod.

Les affranchissements à La Tour

La Tour compte 383 habitants²². Le travail préparatoire commence dès 1772, il se révèle long, difficile et coûteux. Toute la procédure suivie est répertoriée dans des documents détaillés, jour après jour, par le bureau de l'intendance de Bonneville qui note chaque demande, convocation, litige, échange entre la communauté, les autorités et les affranchisseurs. Les contrats sont passés entre 1782 et 1789. Il y en aura onze en tout, cinq avec des ordres religieux, six avec des seigneurs, les voici par ordre chronologique.

21 - Archives communales de La Tour, délibérations du syndic, 1 D 2.
 22 - Bruchet M. *op. cit.*, p. 482.

L'évêché de Genève

C'est un affranchissement global, en faveur des « *Communautés de Viuz et Ville-en-Sallaz, Boège, Bogève, La Tour, Le Villard, Saint-André et Peillonex par Sa Grandeur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque, et prince de Genève, abbé de Chésery du 22 juin 1782*²³ ». Ce contrat est passé à Bonneville, devant l'intendant Clément Rolf et l'évêque Jean-Pierre Biord. Les communautés sont affranchies « *de toutes taillabilités réelles, et personnelles, directs, domaines, dommages, même les taillables résidents en quel pays que ce soit, cens, servis, toutes espèces de lods, corvées, toutes redevances, et tous autres droits, et devoirs seigneuriaux quelconques sujets à l'affranchissement [...], le tout à cause des fiefs du dit Evêché sous quelles dénominations que ce soit [...] se réservant simplement le dit Evêque toutes les dixmes*²⁴ *que le dit Evêché perçoit rière le mandement de Viuz, et ailleurs tant en nature qu'en argent, sauf et réservé celles qui ont été réduites en servis dans les terriers au lieu, et place des dixmes rière les paroisses sus spécialement désignées, et non ailleurs ainsi que les arriérages qui peuvent être dus à Mgr l'Evêque et à ses fermiers échus jusqu'au 1^{er} janvier dernier tant en lods, cens, servis, et échutes réelles, et personnelles, et autres objets annuels arriérages [...], plus il cède aux Communautés tous droits qu'il peut avoir, et mesurer en vertu des dits fiefs sur ceux qui sont reconnus en arrière fiefs*²⁵ *en sa faveur pour s'en prévaloir par les dites Communautés contre les Seigneurs, et autres possesseurs des susdits arrière fiefs.* »

Le tout pour la somme de 61 000 £ de Savoie payables par les communautés, 20 000 £ dans 2 ans dès cette date, et le solde par paiements successifs de 3 ans en 3 ans, d'au moins 10 000 £, avec intérêts de 3 % pour la 1^{re} année, et de 4 % pour les années suivantes. Les frais sont partagés selon la loi entre les parties, et comme les biens affranchis font partie de l'ancien patrimoine de l'Eglise, et non du patrimoine royal, ils ne sont pas

soumis au prélèvement du 14^e. Mais la répartition entre les différentes communautés n'est pas faite dans ce contrat, elle le sera par le commissaire Claude François Vuy²⁶ le 10 avril 1783, pour La Tour cela fait 834 £ 2 sols 9 deniers. Selon les quittances de l'Evêque, La Tour paye 400 £ le 25 octobre 1784 « *en la réalité de 80 écus neufs de France, valant 19 livres, 16 sols, 6 deniers l'un et le reste monnaie*²⁷ », puis 237 £ 17 sols 9 deniers le 17 janvier 1785²⁸, soit un total de 637 £ 17 sols 9 deniers avec les intérêts. Elle ne règlera jamais le solde restant. L'Evêque souhaite être payé, il envoie requête sur requête aux autorités, demandant qu'elles fassent pression sur les communautés, car le contrat a été approuvé par arrêt de la Délégation générale du 14 août 1782, et le 26 février 1783 cette Délégation a ordonné qu'il soit exécuté. En juin 1784²⁹, l'Evêque voudrait exiger 20 000 £. 4 500 £ serviraient au paiement d'un capital dû aux religieux mineurs de Saint-François pour leur cession faite « *du couvent des Rds Cordeliers, jardin et autres dépendances ainsi que par son verbal du 3 février 1772* ». Il utiliserait 15 000 £ pour contribuer au paiement de la construction du palais épiscopal à Annecy, car pour le moment il doit louer des locaux en ville, pour plus de 600 £, « *dans lesquels ne sont compris que le loyer du logement du cocher, de l'écurie, du fenil et de la remise que l'on a été obligé de prendre dans une autre rue, encore le Suppliant souffre bien des incommodités, la cuisine, les bas offices et la cave étant exposés à être remplis d'eau dans l'abondance des pluies et fonte de neige qui ont plusieurs fois obligé d'abandonner la cuisine et les bas offices.* » Enfin, comme il « *a déboursé plus de 2 000 £ pour dresser des états des dits fiefs pour en venir aux affranchissements et frais faits à ce sujet à forme de reçus de M. Bardy commissaire, de M. Mercier qui lui a aidé et de la veuve Magnon*³⁰ *qui les a nourri pendant leur travail ; il reste une somme de 500 £ pour la vacation du commissaire qui fait la vérification des dits Etats conjointement avec le Sieur commissaire nommé par les Communautés par devant Monsieur l'intendant, et laquelle somme de 500 £ reste à prendre sur le prix du dit affranchissement ainsi qu'il est juste, puisque cette dépense a procuré le dit affranchissement.* » S'il obtient satisfaction des autorités sur ses deux premières propositions, elles ne sont pas d'accord pour les 500 £, car ce sont des frais normaux d'entretien d'un fief, qu'il aurait payés de toute façon, mais elles lui octroient « *d'appliquer la somme de 500 £ pour acquisition de rentes sur les tailles lorsqu'il emploiera le restant du prix du dit affranchissement à cet objet. Chambéry le 1^{er} avril 1784* ». L'Evêque ne recevra en tout que 21 961 £ sur les 61 000 £ prévus, payés le 25 octobre 1784 pour 14 700 £ et le 17 janvier 1785 pour 7 261 £.

23 - Archives communales de La Tour, G 43.

24 - Dixmes : dîme, soit le dixième des fruits de la terre.

25 - Fief relevant d'un autre fief (Larousse).

26 - Le commissaire Claude François Vuy, né à Thônes, fils de Claude Joseph Vuy et de Jeanne Josette Collonge, bourgeois habitant de La Roche, se marie à Viuz-en-Sallaz le 14 janvier 1780 avec Marie, fille de feu Pierre Magnon, et de Jeanne Françoise Pagnod, tous de Viuz-en-Sallaz. Ce qui peut expliquer le rôle important qu'il aura dans les affranchissements des communautés locales.

27 - Archives communales de La Tour, G 43.

28 - Archives communales de La Tour, G 43.

29 - Archives communales de La Tour, G 43.

30 - Vraisemblablement la belle-mère du commissaire Vuy.

Le seigneur de Senoche

C'est un « *affranchissement en faveur des communautés de Viuz, Ville-en-Sallaz et La Tour passé par le Seigneur Victor Amédée de Lambert de Senoche*³¹ » le 12 novembre 1784 à Bonneville chez M. Joseph Thérèse Jacquier, notaire du roi collégié, procureur et trésorier de cette province qui représente le seigneur. Les procureurs pour La Tour sont François Panisset et Joseph Marie Delagrangé. Les communautés sont affranchies sans aucune réserve sauf les arriérages en « *loads, cens, servis, échutes jusqu'au 1^{er} janvier dernier* », pour le prix de 2 200 £ pour La Tour, et de 4 000 £ pour Viuz et Ville-en-Sallaz ; le partage du 16 mars 1785 entre ces deux dernières communautés fixant le prix pour Viuz à 1 916 £ 6 sols 9 deniers, pour Ville à 2 083 £ 13 sols 3 deniers. Deux quittances nous indiquent comment les paiements se font pour La Tour. Celle du 18 octobre 1785 est passée à Bonneville, en présence du seigneur de Senoche, les procureurs de La Tour lui remettent 628 £³². Une autre quittance est passée le 10 décembre 1786, en l'absence du seigneur de Senoche, pour la somme de 620 £³³. Cet acte nous indique que c'est le paiement final des 2 200 livres, car « *1 000 £ payées par autre quittance du 30 juin dernier, par moi reçues, suivant la liquidation qui en a été amiablement faite par les parties ; laquelle somme de 620 £ a été présentement comptée et nombrée des fonds de ladite Communauté par le dit Panisset exacteur d'icelle, en la réalité de 25 pistoles neuves du roi de 24 £ chacune, et le surplus bonne monnaie, vérifiées et retirées par le dit M. Jacquier en sa qualité, au vu de moi dit notaire et témoins, et dont comme bien content et satisfait, il quitte et libère la dite Communauté de La Tour tant du dit prix capital, que des intérêts en dérivant, avec promesse de ne jamais plus rien demander en jugement et dehors, et de remettre aux procureurs d'icelle les terriers, cartes, littérales, et autres titres et littérés relatifs aux droits affranchis, soit les portions qui concernent la Communauté de La Tour, et qui seront susceptibles de division, dès qu'il aura affranchi les autres Communautés qui se trouvent portées dans les documents conformément aux conclusions du Seigneur Avocat Fiscal général de ce duché, en date du 10 octobre 1785.* »

Mais l'origine de propriété semble discutable, car le seigneur de Senoche envoie dès 1785 des requêtes aux autorités pour se justifier³⁴. Pour lui, le possesseur le plus ancien est le président de Monthoux, qui le laisse en héritage à la marquise de Trivier sa fille, puis son descendant François Joseph Vuicardel, marquis de Trivier et de Beaufort, le vend à noble Hyacinthe Sallet le 19 décembre 1700. Ce dernier le laisse en héritage à son fils Hyacinthe, qui meurt sans descendance, et le fief

passé le 25 août 1729 à sa sœur Claudine, épouse du seigneur Louis Lambert, mère de Victor Amédée et de Benoît de Lambert de Soyrier de Senoche. Ces deux frères partagent le 30 novembre 1771 et c'est Victor Amédée qui hérite de Senoche. Ces preuves semblent convaincantes, mais un doute subsiste, car l'avocat fiscal général de Chambéry, le 17 septembre 1786, conclut que le seigneur de Senoche peut recevoir le prix des affranchissements, mais il doit « *passer subsidiairement soumission* » ce qui est suffisant au vu de la modicité de la somme et de la fortune de ce dernier. Le sujet de toute cette requête est l'opposition du baron Foncet de Montaille, car, dans l'acte d'affranchissement qu'il passe avec La Tour, Viuz et Ville en 1787, il est noté que « *conformément à l'opposition déjà mise par le feu Seigneur son père par devant le Sieur commissaire Fichet proteste de répéter du Seigneur de Lambert de Soyrier le prix qu'il a reçu pour l'affranchissement des taillables du fief de Senoche ; lesquels taillables le dit Seigneur Baron Foncet prétend lui appartenir comme dépendants de sa terre de St-Jeoire en vertu du contrat de vente passé en faveur de noble François Melchior de St-Jeoire par noble Robert de Mont Vagnard Seigneur de Senoche le 7^e juillet 1594 Cléret notaire.*³⁵ » La conclusion de cette guerre de possession entre deux nobles a dû se clore à Chambéry où tous deux habitaient.

Le seigneur de La Fléchère

Le 11 mai 1785, à Bonneville, noble François Marie fils de feu Guillaume de la Fléchère seigneur de Beaugard né à Saint-Jeoire, habitant Chambéry affranchit la communauté de La Tour³⁶, « *y compris l'affouage dans la montagne des Nants*³⁷ », pour la somme de 400 £, payables avant le 1^{er} octobre 1785. Cet affranchissement n'a jamais été payé.

L'abbaye de Sixt

Le contrat est passé le 30 mai 1785 à Bonneville, en faveur des communautés de La Tour, Contamine, la Côte d'Hyot et Faucigny. Le chanoine régulier François Joseph Durod représente l'abbaye de Sixt. Plusieurs nobles sont présents³⁸, « *Noble*

31 - Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 333.

32 - Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 333.

33 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 23.

34 - Arch. dép. Haute-Savoie, 2 E 333.

35 - Archives communales de La Tour, G 43.

36 - Archives communales de La Tour, G 43.

37 - Montagne des Nants : nom donné autrefois à Vernant.

38 - Vraisemblablement pour cause d'arrière-fiefs.

Philippe fils de feu Noble Joseph De Livet habitant de la ville de La Roche né à Cranves, en qualité d'héritier substitué de Noble Jean François de Thoire, Noble Jean Charles fils de feu Noble Robert Ducret de Clermont né, et habitant de la Communauté de la Côte d'Hyot, Nobles Joseph et Nicolas fils de feu Noble Louis de Chassey, et Noble Joseph fils de feu Noble Gaspard de Chillaz, tous trois nés et habitants de la paroisse de Fillinges ». « *Messire Dom Paul François Marquis de Sales, et de Tréson, comte de Duingt, et Château Vieux, chevalier de justice de la sacrée Religion des Sts Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre, et des premiers écuyers du Roi, Brigadier d'armée* » est représenté par le Dr François Gavard, né à Viuz-en-Sallaz, avocat au Sénat, habitant Bonneville. Jean-Baptiste Duparc et le baron Foncet de Montailleur sont aussi absents, ce dernier représenté par « *Pierre François Chardon né, et habitant du Bourg de St-Jeoire, en qualité de procureur général du Seigneur Pierre Clément Foncet, Baron de St-Jeoire, et de Montailleur, par mandat du 19 décembre 1783, Mercier notaire* ». Le chanoine et tous ces nobles affranchissent les communautés « *de toutes espèces de laods, cens, servis, taillabilité réelles et personnelles, corvées, obventions, directs domaines, tributs, redevances, et autres droits et devoirs seigneuriaux, et emphytéotiques quelconques, appartenant au dit Seigneur Marquis de Sales, au dit Sieur Duparc, au dit Noble de Clermont, aux dits Révérends Sieurs chanoines de la Royale Abbaye de Sixt, au dit Noble De Livet, et aux dits Nobles de Chassey, et de Chillaz, au dit Seigneur Baron Foncet respectivement à cause des fiefs et rentes de la Royale Abbaye de Sixt dit de Bonnatraix, de la cure de La Tour, de Villy, Couvettes, et la Faverge de Cormand, de Clermont, de Monnard, de Collas, de Chillaz, et autres dénominations que ce soit, sans aucune réserve quelconque, sauf des arriérages en tout genre, échus jusqu'au 1^{er} octobre dernier.*³⁹ » Le prix est de 9 414 £ pour La Tour, intégralement payé. La Tour est le plus gros fief de l'abbaye de Sixt, suivi de Sixt, Fillinges et Saint-Jean-de-Tholome.

Mme Françoise Ducrest née Bastian

Le 15 octobre 1785, à Bonneville, « *Demoiselle Péronne Françoise Bastian, fille de feu Me Pierre Bastian, veuve de Spectable Jean-Claude Ducrest* » née et habitant Bonneville, affranchit la communauté de La Tour « *relativement au fief de Choudens, et autres dénominations que ce soit*⁴⁰ » pour la somme de 190 £. Une quittance du 19 avril 1792 indique que cette somme et les intérêts ont été payés, pour 219 £ 7 sols 7 deniers⁴¹.

Les Barnabites de Thonon

L'acte est passé le 9 février 1786 à Bonneville. C'est dom Hyacinthe Sigismond Plantard, Barnabite au prieuré de Contamine, procureur général des Barnabites du Collège de la Sainte Maison de Thonon qui affranchit la communauté de La Tour pour la somme de 40 £. Cette somme ne sera jamais payée⁴².

Le baron Foncet de Montailleur

Dès 1779, des négociations s'engagent avec Jean-Joseph Foncet, baron de Montailleur (anobli en 1771) ; elles sont longues et très difficiles, bien qu'il soit membre de la Délégation générale des affranchissements, car en réalité il était hostile à cette réforme, et ses compétences le faisaient redouter de la population et de l'Administration⁴³. Il meurt à 76 ans en 1783. Son fils Pierre-Clément prend la relève. En 1785, il rechigne à présenter les documents nécessaires à Viuz et Ville-en-Sallaz pour préparer leurs dossiers, il faut que l'Administration le relance⁴⁴. Un document administratif du 5 juin 1786⁴⁵, adressé au baron Foncet, indique que les communautés de La Tour, Viuz et Ville « *sont à la veille de présenter requête à la Délégation pour vous obliger [...] à procéder à l'évaluation des fiefs que vous possédez rière leur territoire, ainsi qu'elles ont déjà passé à l'amiable tous les autres affranchissements sur l'évaluation faite par le Sr Vuy* » et demande au baron Foncet de bien vouloir faire de même. Le 15 juin 1786 les communautés ont bien noté qu'il est d'accord de traiter à l'amiable, mais sur l'estimation faite par Me Léger. Si elles « *sont disposées à s'en tenir aux lumières de cet habile commissaire* », elles sont toutefois persuadées « *qu'il n'y a pas d'autres règles sur l'évaluation de ces fiefs que celles faites par le Sr Vuy* » et les lui font parvenir pour transmission à Me Léger afin qu'il les vérifie. Le texte ajoute qu'il faudrait passer l'affranchissement le plus tôt possible, et que les communautés « *veulent espérer que vous voudrez bien les traiter avec la même douceur pratiquée par M. votre père envers les communautés qu'il a affranchies rière cette province, c'est aussi les prières que je vous fais...*⁴⁶ » C'est un vœu pieux au vu du contrat passé, le plus dur de tous.

39 - Archives communales de La Tour, G 43.

40 - Archives communales de La Tour, G 43.

41 - Arch. dép. Haute-Savoie, 6 C 1448.

42 - Archives communales de La Tour, G 43.

43 - Bruchet M. *op. cit.*, p.487 et Nicolas J. La Savoie au 18^e siècle. Noblesse et bourgeoisie, tome II, p. 908. Maloine, Paris (1978).

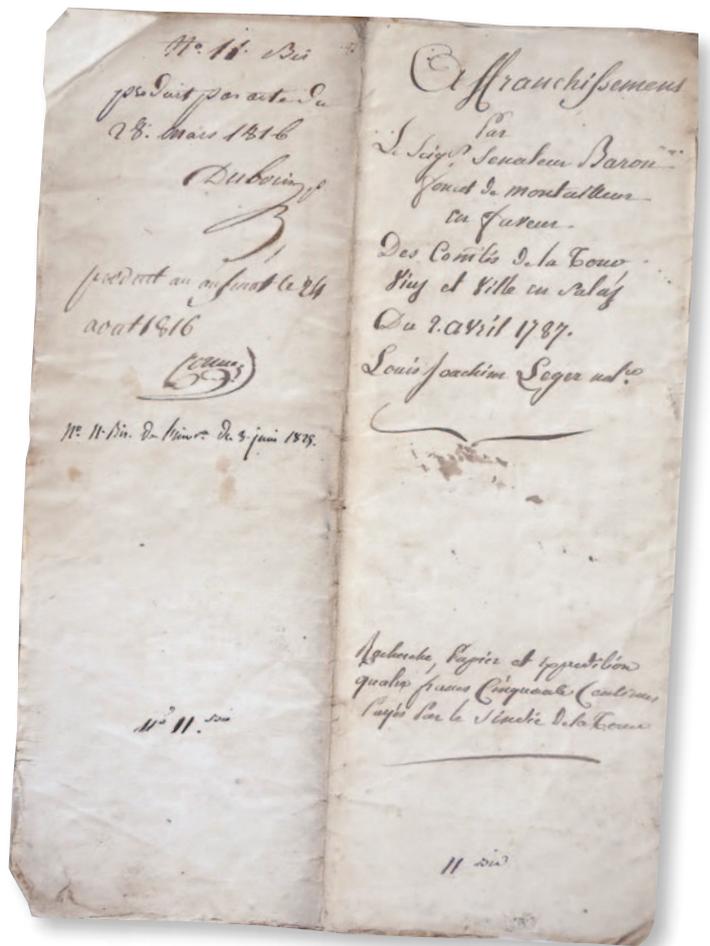
44 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 15.

45 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 15.

46 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 15.

Une note de l'avocat Pisset⁴⁷ donne les détails pratiques de cet affranchissement. « Je soussigné déclare avoir vaqué 3 jours et demi en qualité de procureur pour les affranchissements des communautés de Viuz et Ville-en-Sallaz et de La Tour, savoir le dernier mars et les premier et second avril à Chambéry pour vérifier les états et passer avec le Seigneur Baron Foncet le contrat d'affranchissement, et un demi jour en cette ville pour passer la ratification exigée avec les autres procureurs et demande les honoraires qu'il plaira à M. l'Intendant d'exiger, ayant égard au séjour à Chambéry. Bonneville, le 19 juillet 1787. Pisset. » Sa prestation est évaluée à 33 £ à faire payer à part égale par les trois paroisses.

Le 2 avril 1787, « après-midi, à Chambéry dans la maison du Seigneur Baron Foncet de Montaille, située en rue Juiverie, en l'assistance du Seigneur Jean François Garnier Baron d'Allonzier intendant de la province de Faucigny, [...], s'est en personne établi et constitué Messire Pierre Clément fils de feu Messire Jean Joseph Foncet Baron de St-Jeoire, La Tour, Montaille, Seigneur de Doucy, Marcossey et autres lieux, Sénateur au Sénat de Savoie, natif d'Annecy, habitant de cette ville, lequel de gré pour lui et les siens en qualité d'héritier universel du dit Messire Jean Joseph Foncet son père et pour se conformer à l'édit du 19^e décembre 1771 a affranchi » les communautés de La Tour, Viuz et Ville-en-Sallaz. Les procureurs communaux n'ont pas fait le voyage, seuls des avocats et notaires représentent les communautés chez le baron Foncet de Montaille, qui ne s'est pas déplacé à Bonneville, mais a fait venir chez lui les intervenants... Il affranchit « dans l'étendue des dites paroisses tant à cause de sa terre et Baronnie de St-Jeoire et Seigneurie de La Tour, que de ses fiefs soit portions de fiefs appelés de Bardouanche, de l'Echeinge, de Chilliard, de Beaufort, de Ceige, de Sixt, de Marcossey, de Lorzier, et de Monthoux et autres sous telles dénominations qu'ils soient et généralement de toutes les redevances et atrictions féodales et emphytéotiques auxquelles les biens, possessions et habitants des dites 3 Communautés peuvent être astreints envers le dit Seigneur pour raison des dits fiefs. » Mais il « se réserve expressément les dimes qu'il possède dans les dites paroisses, les droits de leyde⁴⁸, cours d'eau, pêche, chasse et haut siège rière la paroisse de La Tour, les taillables qui se trouvent en ce moment domiciliés hors des dites paroisses respectives, avec tous les droits qu'il a sur iceux pour raison de l'hommage taillable, sauf aux taillables dont le prix d'affranchissement se trouve compris dans l'évaluation faite par le Sieur commissaire Vuy le 8^e février de l'année dernière. » De plus, il « se réserve en outre tous les droits honorifiques et utiles dépendant de la juridiction de La Tour et Marcossey, le



Première page du contrat d'affranchissement.
Arch. communales de La Tour, G 43.

droit de nommer le curial⁴⁹ dans les paroisses de Viuz et Ville et autres du mandement de Thiez avec toutes les prérogatives et juridiction qui en dépendent, les droits de patronage qu'il peut avoir dans les dites paroisses et tous autres droits non sujets à l'affranchissement à teneur du susdit édit, auxquels le présent ne portera aucune atteinte, non plus qu'à la propriété qu'il a sur les montagnes de Mauloz et Desnants⁵⁰ ni à ses droits dans les communes situées rière les dites paroisses, attendu que l'on ne comprend dans le prix du présent que les redevances dues pour l'affouage, usage et pacage des dites montagnes auxquels droits d'affouage, usage et pacage le présent affranchissement ne portera aucune atteinte, le dit Seigneur Baron Foncet se réserve encore tous les arriérages de servis, lods, commises, échutes et autres droits qui peuvent lui être dus jusqu'à la fête de St-Michel dernier, pour en faire l'exaction des particuliers qui s'en trouveront débiteurs ainsi qu'il veut à faire, il n'entend pas non plus préjudicier aux censes

47 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 15.

48 - Droits de leyde : droits payés sur les marchandises y compris les bestiaux vendus sur les foires et marchés.

49 - Curial : prêtre.

50 - Il s'agit des montagnes de Môle et Vernant.

des albergements non emphytéotiques qu'il a dans les dites paroisses ni comprendre dans l'affranchissement les droits féodaux appartenant à la chapelle de Bardonanche, et autres chapelles dont il a le patronage. »
« Le présent affranchissement est fait savoir quant à la Communauté de La Tour, pour le prix de 5 500 £, y compris la valeur de 37 quarts et demi d'avoine mesure de Faucigny, due pour la portion qui compète au dit Seigneur par les habitants de la Communauté de Ville pour l'affouage qu'ils ont dans la montagne des Nants⁵¹ située rière La Tour ; quant à la Communauté de Ville, pour le prix de 3 700 £ et quant à la Communauté de Viuz pour le prix de 15 000 £⁵². »

Ce nouveau noble très influent, sénateur à Chambéry, redoutable grand propriétaire, est le seul qui mette autant de conditions à son avantage dans le contrat, malgré sa grande richesse (le total de ses affranchissements s'élève à 99 171 £⁵³). Une quittance du 12 juin 1792 indique que La Tour pour un total de 6 412 £ 8 sols 6 deniers et Ville-en-Sallaz pour un total de 4 344 £ 10 sols 6 deniers ont payé en totalité leur part, capital et intérêts⁵⁴.

L'évêque de Chambéry et A. Burnier de la Motte

Le contrat est passé à Bonneville le 28 septembre 1787, au bureau de l'intendance, en présence de Me Jacquier, notaire, trésorier de la province et procureur au siège-mage de Bonneville, représentant Mgr Michel Conseil évêque de Chambéry et prieur de Peillonex. Il y a également Nicolas Piollet, commis au bureau général des postes, comme procureur général et spécial d'André Burnier⁵⁵ de Chambéry. Ces deux procureurs affranchissent la communauté de La Tour de tous droits, y compris la taillabilité personnelle, à cause du fief du prieuré royal de Peillonex pour l'évêque, et de celui d'Aguieres, dont André Burnier a hérité de son père Claude François, qui lui-même l'avait obtenu par l'acquisition de l'hoirie du marquis de la Pierre par acte du 11 septembre 1773. Le prix est de 400 £ pour l'évêque, et de 150 £ pour A. Burnier, le tout en monnaie du Piémont, à payer sous deux ans à 4 % d'intérêts⁵⁶. Ce qui ne sera jamais payé.

Le seigneur de la Faverge de Cormand

Cet acte se fait à Bonneville au bureau de l'intendance, le 26 août 1788. Me Pierre Marie Gielly représentant le seigneur Joseph Marie fils de Jacques François de la Faverge de Cormand, affranchit la communauté de La Tour pour 34 £ 17 sols 4 deniers payables dans six mois⁵⁷. Aucune trace du paiement.

La collégiale de Samoëns

C'est une procédure en deux temps⁵⁸ qui a lieu au presbytère de Ville-en-Sallaz le 19 mars 1789, faite par le chanoine Joseph Anthoine, procureur de la collégiale de Samoëns. Le premier acte est signé entre le chanoine Joseph Anthoine et le curé de Ville-en-Sallaz, le Rd François Turinaz né au Châtelard en Bauge. Ce dernier cède en faveur du chapitre de Samoëns les fruits et droits qui appartiennent à sa cure « sur les fiefs du dit insigne chapitre soit collégiale de Samoëns tant rière le présent lieu, Viuz-en-Sallaz, La Tour, que rière la paroisse de St-Jean de Tholome [...] et par contre le dit vénérable chapitre se départ en faveur du dit Rd Sr curé, et de ses successeurs en la dite cure de personnat de 300 Florins annuels à lui dus sur le dit bénéfice de Ville-en-Sallaz ».

Le second acte, l'affranchissement de la communauté de La Tour, est signé dans la foulée pour la somme de 557 £ 18 sols à payer sous un an, à 4 % d'intérêts. Cette somme ne sera jamais payée.

Paiements

L'Administration se charge de faire payer, outre le prix des affranchissements, tous les frais que cela occasionne. Le détail très précis de toutes les dépenses est tenu par le bureau de l'intendance à Bonneville, par ordre chronologique, un bon exemple est donné dans le « *Registre des mandats pour les affranchissements commencés depuis les comptes rendus de l'année 1786* ». Ce dernier répertorie les intérêts et frais de fonctionnement, nombre de jours de travail, extraits d'actes authentiques, feuilles de papier timbré utilisées, reliures, couvertures, tous les courriers, tous les déplacements, etc. soit tous les frais administratifs entre le 11 janvier 1786 et le 31 mai 1792⁵⁹.

Parallèlement, chaque année un grand tableau manuscrit liste les sommes imposées sur les communautés de la province du Faucigny simplement pour subvenir aux frais des affranchissements. La Tour est imposée pour 70 £ en 1772, 100 £ en 1774, 119 £ 18 sols 11 deniers de 1778 à

51 - Il s'agit toujours de Vernant.

52 - Archives communales de La Tour, G 43.

53 - Bruchet M. *op. cit.*, p. XCVI.

54 - Arch. dép. Haute-Savoie, 6 C 1448.

55 - Note du commissaire Vuy du 8 juin 1787 : « *J'ai vaqué 2 jours et fourni 4 feuilles de papier timbré pour dresser à communs frais l'état générique du fief d'Aguieres appartenant au Sr Burnier de la Motte rière La Tour [...]* », (Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 25).

56 - Arch. dép. Haute-Savoie, 6 C 1411.

57 - Arch. dép. Haute-Savoie, 6 C 1413.

58 - Archives communales de La Tour, G 43.

59 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 25.



En-tête Bertolio et Garnier. Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 23.



1784, 239 £ 17 sols 10 deniers en 1786, et 599 £ 14 sols 9 deniers en 1787 et 1788⁶⁰. Rien ensuite.

Le gros « Livre de rapport sur les mandats expédiés sur la caisse des affranchissements commencé après le compte rendu en 1786. Liv Thévenet, Secret⁶¹ » récapitule les frais par paroisse.

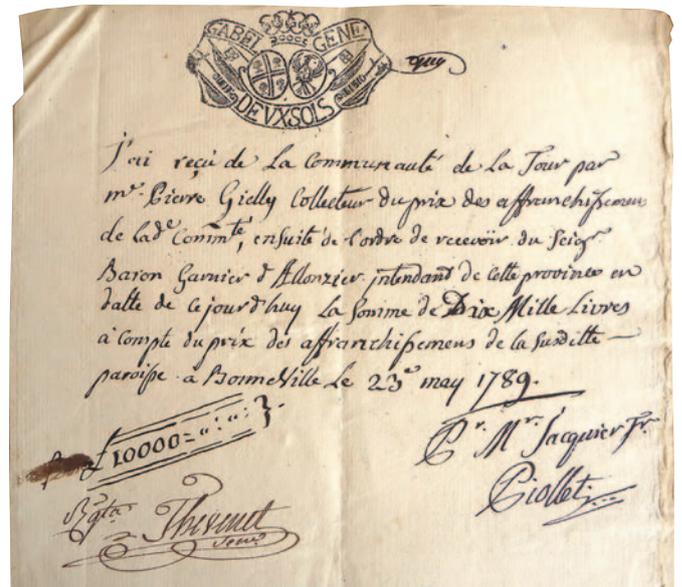
Enfin le grand « Tableau de la recette et des dépenses faites par la caisse des affranchissements du canton du Faucigny pour le compte de chaque commune de 1772 au 22 septembre 1792⁶² » récapitule l'ensemble des recettes et dépenses de la caisse des affranchissements depuis ses débuts jusqu'à l'arrivée de la Révolution en Savoie. Cela nous donne les renseignements suivants pour La Tour :

Recette en imposition,	
dépôts et remboursements :	17 872 £ 7 sols 7 deniers
Dépenses pour frais :	3 079 £ 2 sols 10 deniers
Dépenses pour intérêts :	2 311 £ 13 sols 6 deniers
Dépenses pour capitaux :	10 006 £ 2 sols 10 deniers
Total des dépenses :	15 396 £ 19 sols 2 deniers
Fonds en caisse :	2 475 £ 8 sols 5 deniers

Le total des contrats d'affranchissement pour La Tour s'élève à 19 720 £ dont 17 904 £ sont effectivement payés. En comparant ce total avec le décompte administratif, on voit que La Tour a payé une partie sur ses fonds propres sans avoir recours à la caisse des affranchissements. Le total déboursé peut en être déduit, ce qui représente 23 294 £ avec les frais et intérêts.

Entre 1782 et 1789, La Tour s'est affranchie et a payé la très grande majorité de son affranchissement général, ce qui semble dénoter une relative aisance financière. De ce fait, elle a peu bénéficié de l'annulation par la Révolution des contrats d'affranchissements dont les capitaux n'étaient pas remboursés. Cette réforme profonde sur huit années a demandé une bonne cohésion sociale, beaucoup de travail de la part de tous, mais surtout des procureurs de la communauté qui la représentaient auprès des autorités et des affranchisseurs.

Jeanne Rey-Millet



Reçu de 10 000 £ en 1789. Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 23.

SOURCES :
Archives communales de La Tour, 1 D 2, G 43.
Arch. dép. Haute-Savoie, BIB art 1552, 2 E 332, 2 E 333, 2 E 334, 2 E 13466, 6 C 1405, 6 C 1411, 6 C 1413, 6 C 1420, 6 C 1421, 6 C 1448, 1 CB 13, 1 CB 15, 1 CB 23, 1 CB 25, 1 CB 26.
Arch. dép. Savoie, C 4901 et 2 B 8009.
Bruchet M. L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793). Imprimerie Hérisson Frères. Annecy. 638 pages. 1908.



60 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 13.
61 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 26.
62 - Arch. dép. Haute-Savoie, 1 CB 13.

Notre patois savoyard, un patrimoine culturel immatériel au travers de quelques formulettes

La grande entreprise d'éradication des patois, imaginée sous la Révolution française par l'abbé Grégoire et mise en application à partir de la III^e République, est en passe d'aboutir en ce début de XXI^e siècle. Nos patois ont été tellement combattus qu'ils sont désormais moribonds et ne sont plus en mesure d'assurer un usage social de la langue à grande échelle.

Une prise de conscience tardive grâce à l'UNESCO

La France constitue l'un des rares pays de l'Union européenne, avec l'Italie et la Belgique, à n'avoir pas ratifié la charte des langues minoritaires et régionales, adoptée en 1992 par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et destinée à protéger et favoriser les langues historiques régionales. Pour la France, il n'existe pas de langue historique régionale. Les langues régionales représentent une menace à l'intégrité de la Nation une et indivisible, dont la seule langue doit être le français ; il n'y a dès lors pas lieu d'assurer la survie des « *patois* » - avec toute la notion péjorative que revêt le terme dans son acception française¹ - encore moins leur promotion. Sans action politique efficace, notre langue régionale finira bien par s'éteindre.

L'UNESCO a adopté en 2003 la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui permet de dépasser le simple cadre du patrimoine bâti ou naturel communément admis. Si les expressions orales sont inscrites sur la liste des domaines relevant du patrimoine culturel immatériel, les langues en tant que telles n'ont finalement pas été retenues, domaine sensible et éminemment politique qui aurait pu fâcher certains pays contributeurs². La France a ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel le 11 juillet 2006.

Bien évidemment, le francoprovençal dans ses nombreuses variations savoyardes est constitutif de notre patrimoine culturel immatériel et porteur de notre identité savoyarde. Sans identité culturelle forte, nous nous exposons à devenir un « *peuple de fourmis manipulé par le verbe et l'image* » pour reprendre l'expression de Jean Malaurie³.

A l'inventaire de ce patrimoine oral, sont inscrits les mots, les expressions, les dictons, les proverbes, les contes et légendes, les comptines, les chansons, les savoirs et les savoir-faire traditionnels.

Cette contribution se propose de présenter quelques comptines ou formulettes au fil de l'an, petit florilège de ce qui se disait et peut encore se dire dans les communes qui couvrent le périmètre géographique du Petit Colporteur. Elles sont transcrites en graphie de Conflans, une manière simple d'écrire le patois⁴.

Le 1^{er} janvier

Il était de coutume pour les enfants de parcourir les maisons du village et d'aller souhaiter la bonne année le 1^{er} janvier, aux parents et aux voisins. La mode était de réclamer une étrenne, qui consistait en quelques noix, une pomme, des caramels, parfois une piécette de monnaie en cuivre, un « *liaude* », dans les familles les plus aisées.

Bon'an, léz étran-ne u bè : bonne année, les étrennes au bout (Contamine-sur-Arve),

1 - Jusqu'au XX^e siècle, les locuteurs du francoprovençal n'avaient pas conscience de parler une langue s'inscrivant dans un ensemble linguistique identifié. Ils parlaient simplement le « patoué » qui a une connotation positive et affective.

2 - Lempereur Françoise, « Tradition, trahison, transmission du patrimoine oral : réflexions et expériences en Wallonie », dans Reusser-Elzingre Aurélie et Diémoz Federica, *Le patrimoine oral : ancrage, transmission et édition dans l'espace galloroman*, Berne, Peter Lang, 2016, p. 42.

3 - Malaurie Jean, *Oser, résister*, Paris, CNRS, 2018, p. 31.

4 - http://projetbabel.org/document/savoyard_graphie_conflans.pdf.



Statue de saint Blaise en majesté, chœur de l'église de Viuz-en-Sallaz.

Vo souète on boun'an, n'étran-na u bè : je vous souhaite une bonne année, une étrenne au bout (Bogève).

On pouvait se livrer à quelques souhaits facétieux :

Vo chouète on bwen'an, la palye u ku poué l'foua d'dyan : je vous souhaite une bonne année, la paille au cul et le feu dedans (Saint-Jean-de-Tholome),

Vo souète on boun'on, la rda to l'on : je vous souhaite une bonne année, la diarrhée toute l'année (Mégevette),

Vo souète on boun'an, la rafa to l'an : je vous souhaite une bonne année, la diarrhée toute l'année (Bogève, Mieussy),

Vo souète on boun'an, na fèna a la fin d'l'an : je vous souhaite une bonne année, une femme à la fin de l'année (Bellevaux),

Bon'an, bona santâ, la pétol'u ku to l'an : bonne année, bonne santé, la crotte au cul toute l'année (Contamine-sur-Arve).

La saint Blaise (le 3 février)

C'est à la saint Blaise qu'a lieu la vogue de Viuz-en-Sallaz. Parmi les nombreux pouvoirs attribués au saint figurait celui de permettre aux filles de trouver un galant. Les formulettes qui suivent sont sans doute postérieures au XVI^e siècle, puisque saint Blaise est devenu le saint patron de Viuz en 1580, en remplacement de saint Laurent. Il fallait prononcer la formulette avec conviction :

San Bléze, balyi me on mari s'i vo plé, k'é sè tordu bofu, man i vo pléra monsu : saint Blaise, donnez-moi un mari s'il vous plait, qu'il soit tordu bossu, comme il vous plaira monsieur (Bogève),

San Blé, san Blé, on mari s'i vo plé, k'é sôsse bournye, avuglye u bofu, ak'lyi m'le dsu : saint Blaise saint Blaise, un mari s'il vous plait, qu'il soit borgne, aveugle ou bossu, jetez-le moi dessus (Marcellaz),

San Bléze san Bléze, on mari s'i vo plé, k'é fôsse tortu bofu, ak'lyi m'le dsu, s'i fâ ran st'an, l'an k'vin, de rvènye pâ : saint Blaise saint Blaise, un mari s'il vous plait, qu'il soit tordu, bossu, jetez-le moi dessus, si ça ne fait rien cette année, l'année prochaine, je ne reviens pas (Viuz-en-Sallaz).

A Saint-Jean-de-Tholome, on raconte l'histoire de la vieille fille qui était venue prier saint Blaise pour trouver un mari. Le sacristain, le « *clerc* », était caché derrière la statue du saint. Il entend la formule d'invocation au saint « *Eh poure san Bléze, balyi-me on monsu s'i vo plé* » (eh pauvre saint Blaise, donnez-moi un monsieur s'il vous plait) et répond en contrefaisant la voix du saint : « *T'an aré zhin ma poure, t'é treu lèda* » (tu n'en auras point ma pauvre, tu es trop laide).

Carnaval

Les enfants se déguisaient avec des vêtements colorés et des masques, « *dé vzazhire* » (des « *visagères* ») et parcouraient le village en chantant :

Karnaval é bon'anfan, mé sa fèna ne vò ran : carnaval est bon enfant, mais sa femme ne vaut rien (Contamine-sur-Arve, Fillinges, Peillonex), variante : **boun'anfan** (Bogève, Viuz-en-Sallaz), variante : **bwen'anfan** (Saint-Jean-de-Tholome).

La femme de carnaval est le carême qui présente un



Carnaval à Onnion.

genre féminin en patois, conforme à l'étymologie latine (*quadragesima*). Dans la tradition chrétienne, carnaval est intimement lié au carême. Le carnaval représentait le dernier jour où l'on pouvait manger de la viande. Dès le mercredi des cendres débutait « *la karan-ma* », le carême, synonyme de pénitence, jeûne et abstinence.

Le 1^{er} dimanche de carême

Dans toutes les communes de la plaine autour de Genève existait la coutume d'organiser des feux le premier dimanche de carême. Chaque famille apportait une fascine d'épines dans un lieu élevé, un « *kri* », un crêt, de sorte que le feu puisse se voir de loin lorsqu'on l'allumait à la tombée de la nuit. Ces feux se nommaient les « *fâilles* » dans le Bas-Genevois, les « *calavrais* » dans le Bas-Chablais et les « *escarlavés* » ou « *escarnavés* » dans le Bas-Faucigny.

A Saint-Jean-de-Tholome, on récitait une formule incantatoire destinée à apporter la prospérité des récoltes :

Eskarlavé banbolje, y'a mé d'palje ke d'folje : escarlavé bamboille, il y a plus de paille que de feuilles (Saint-Jean-de-Tholome).

Ces feux furent régulièrement combattus depuis le début du XVII^e siècle par saint François de Sales qui les assimilait à une pratique superstitieuse. L'évêque d'Annecy, Mgr Jean-Pierre Biord, renouvelle l'interdiction des feux de carême en 1773, preuve que la coutume restait vivace : « *Nous les exhortons [les prêtres] de veiller à ce qu'il ne reste pas vestige de ces sortes de superstitions parmi les peuples, et nous défendons à ceux-ci, sous peine d'excommunication, ce qu'on appelle les brandons, ou certains feux que l'on porte en quelques endroits sous les arbres le premier Dimanche de Carême, dans la superstitieuse idée qu'ils donneront plus de fruits* »⁵. La coutume aura perduré jusqu'au début du XX^e siècle.

5 - *Constitutions et instructions synodales de S. François de Sales évêque et prince de Genève, mises en ordre et augmentées par Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex, et nouvellement par Monseigneur Jean-Pierre Biord, ses successeurs dans le même Evêché, Annecy, Burdet, 1773, p.72.*



Pâques

La fin du carême autorisait de nouveau la consommation de viande à partir du samedi saint. A Bellevaux, comme dans presque tout le Chablais, on récitait la rengaine suivante :

Alélouya, lou shu san gra dyin l'assïta a l'inkoura : alléluia, les choux sont gras dans l'assiette du curé (Bellevaux).

Le lard donnait meilleur goût aux choux, pour ceux qui disposaient de « *bacon* », bien entendu. La formulette n'a pas cours dans le Bas-Faucigny.

Le joli mois de mai

Le mois de mai apportait un plaisir buissonnier pour les garçons qui couraient les haies à la recherche de jeunes branches de frêne, de saule voire de noisetier en sève. Ils se fabriquaient des sifflets, des « *seblè* ». Avec le manche du couteau, ils tapotaient sur l'écorce pour qu'elle se décolle. Pour accroître l'effet, il fallait scander l'incantation magique qui se décline sur le même mode dans nos communes. En voici quelques-unes qui en appellent à la sève des bois !

Tapa tapa mon seblè, ke tota la sòva deu bouè venye a mon seblè : tape tape mon sifflet, que toute la sève du bois vienne à mon sifflet (Bellevaux),

Sòva, sòva pèlerin, y'a mé d'édye ke de vin, y'a mé d'sòva dan mon seblè k'y'an a dan lou bouè : sève, sève pèlerin, il y a plus d'eau que de vin, il y a plus de sève dans mon sifflet qu'il y en a dans les bois (Bogève),

Sòva sòva pèlerin, y'a mé d'édye ke de vin, tota la sòva k'y a dyan lou bouè vindra dyan mon seblè : sève sève pèlerin, il y a plus d'eau que de vin, toute la sève qu'il y a dans les bois viendra dans mon sifflet (Fillinges),

Sòva sòva pèlerin, tote lé sòve k'son yô p'lou bouè,



Enfants en champ, Onnion.



k'i veynon dan mon seblè : sève, sève pèlerin, que toutes les sèves qui sont en haut des bois viennent dans mon sifflet (Mégevette).

La saint Jean (24 juin)

Le matin de la saint Jean, les bergers se levaient de bon matin pour arriver le premier au pâturage. Ils apportaient avec eux des œufs, un morceau de pain, de tomme, de lard et mangeaient ensemble. Arnold Van Gennep signale pour Onnion que « celui qui arrivait le dernier en champs dans les pâturages était salué par les autres bergers sous le nom de penterula »⁶.

Pétarula pétarula rula rula : pétarule, pétarule, crie, crie (Onnion),

Péterula la rula, ventre de bansula : péterule le crieur, ventre rond comme un panier à noisettes (Fillinges).

Dans les communes suivantes, il n'a pas été possible de recueillir auprès des informateurs le lien avec la saint Jean, mais le souvenir de la formule persiste et se dit pour une personne qui arrive la dernière :

Pétarula rula : pétarule crie (Saint-Jean-de-Tholome),

Pétarula rula rula : pétarule crie, crie (Viuz-en-Sallaz),

Péterula rula rula : péterule crie, crie (Bogève).

L'automne

Les enfants gardaient les vaches et les chèvres l'automne, ou comme l'on dit dans notre région, ils « étaient en champ aux vaches » ou « aux chèvres ». En cette période de l'année, il commençait à faire « cru » (froid et humide). Les petits pâtres

déclamaient une petite ritournelle pour se concilier les derniers rayons du soleil :

Nyola nyola moda, t'éré ma bouna toma, solè, solè vin, t'éré mon bon vin : brouillard, brouillard pars, tu auras ma bonne tomme, soleil, soleil viens, tu auras mon bon vin (Mieussy).

Noël

A une époque où le père Noël était inconnu de notre contrée, toute la région autour de Genève invoquait le personnage de « Chalende ».

Noël est désigné dans la région par le terme « shalande » qui provient du latin médiéval *calendae*, issu lui-même des calendes romaines, soit le premier jour du mois. L'évêque de Genève Aymon du Quart décide en 1305 de rétablir le commencement de l'année à la Nativité, comme cela était l'usage avant 1200 et non plus à Pâques. Le passage de Noël au 1^{er} janvier pour célébrer la nouvelle année a été institué en 1575 à Genève⁷ et de manière progressive dans la seconde moitié du XVI^e siècle en Haute-Savoie⁸.

Jean-Aimé Gaudy-Lefort signale en 1820 dans son glossaire genevois que le peuple fait de Chalende un personnage⁹, mais ne dit pas pour autant qu'il est visible. Nous ne disposons pas davantage de mention historique en Bas-Faucigny d'une personnification de Chalende, de même que nous n'en avons aucune concernant un personnage analogue qui apportait des présents le 31 décembre, le *dèni* dans la région de La Roche ou le *zhni* à Magland¹⁰.

6 - Devos Roger, Joisten Charles, *Mœurs et coutumes de la Savoie du nord au XIX^e siècle. L'enquête de Mgr Rendu*, Documents d'ethnologie régionale, Vol. 6, Mémoires et documents de l'Académie salésienne, T. 87-88, Annecy, 1978, p. 286.

7 - Rivoire Emile et Van Berchem Victor, *Les sources du droit du canton de Genève*, tome 3, Aarau, Sauerländer, 1933, p. 315.

8 - Mariotte Jean-Yves, Gabion Robert, *Guide des archives de la Haute-Savoie*, Annecy, p. 14-15.

9 - *Glossaire genevois ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève, Sestié, 1820, p. 42.

10 - Le terme provient du bas-latin *jenuariu*, janvier.

Une formulette associant Chalende est déjà attestée à Genève en 1820 et en 1852. Il ressemble à saint Nicolas ou au père Noël :

Chalende est venu, son bonnet pointu, sa barbe de paille, cassons des anailles, mangeons du pain blanc jusqu'au nouvel an¹¹.

Il est fait référence à une coutume sans doute ancienne de casser des noisettes en famille et de faire une fournée exceptionnelle de pain blanc pour Noël¹². La formulette est postérieure au XVI^e siècle puisque Chalende est différencié du nouvel an. De Genève, la comptine a gagné la campagne savoyarde proche :

Shalande è venu, son shapé pouantu, sa bôrba de palye, kassin déz unalye, mzhin du pan blan jusk'u novèl an : Noël est venu, son chapeau pointu, sa barbe de paille, cassons des noisettes, mangeons du pain blanc jusqu'au nouvel an (Marcellaz, Fillinges),

Shalande è venu, son bonè pouantu, sa bôrba d'palye, kassin déz unalye, mezhin du pon blon tank'u novèl an : Noël est venu, son bonnet pointu, sa barbe de paille, cassons des noisettes, mangeons du pain blanc jusqu'au nouvel an (La Tour, Peillonex).

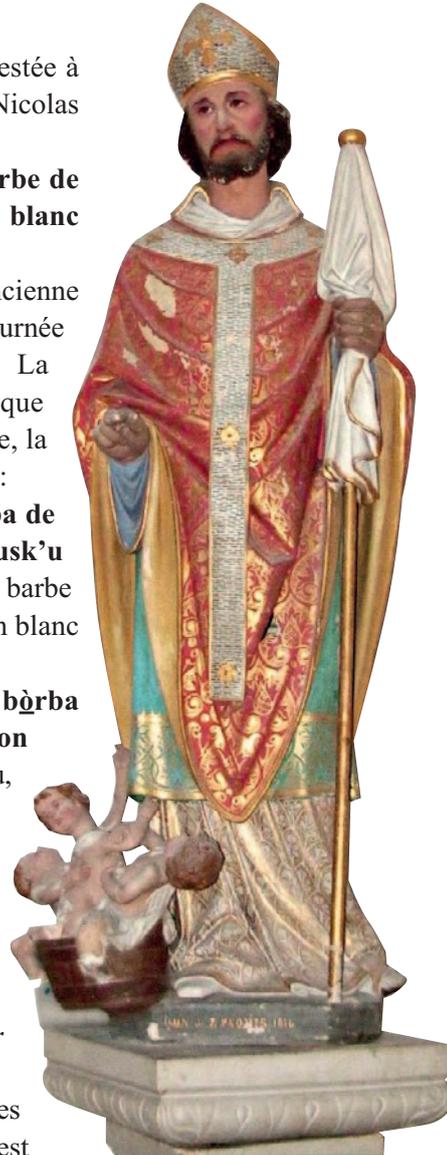
(A suivre).

Olivier Frutiger

PS : si les lecteurs connaissent d'autres formulettes ou des variantes de celles énumérées ici, l'auteur est volontiers preneur. Merci de les transmettre au comité du Petit Colporteur.

11 - Humbert Jean, *Nouveau glossaire genevois*, tome 1, Genève, Jullien, 1852, p. 18.

12 - Van Gennep Arnold, « Le cycle des douze jours (Noël-Premier de l'An-Rois) dans les coutumes et croyances populaires de la Savoie », in *Revue de l'Institut de sociologie*, 1927 no 1, Bruxelles, p. 15.



Saint Nicolas avec les 3 enfants dans le saloir. Saint Nicolas n'est pas fêté en Savoie. Il l'est dans l'est de la France, dans le canton de Fribourg et en Valais, mais ces personnages (saint Nicolas, père Noël, Chalende) se ressemblent tous, un homme plutôt âgé affublé d'une barbe et d'un bonnet/d'une mitre. Source wikimedia commons.

SOLUTIONS MOTS CROISÉS p. 11

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	V	E	R	G	E	T	E	S	
2	S	A	V	E	R	N	A	Z		R
3	M	N	E	M	O		R	E	N	E
4	E	D	N	O	G	E	D		B	D
5	R		T	U	N	N	E	L		O
6	I	S		L	E	V	R	E	A	U
7	L	I	S	E	R	A		D	I	X
8	L	E	C	U		S	I	A	L	
9	O	U	I	S	T	E	S		L	U
10	N	R		E	U	R	O	P	E	

Ville-en-Sallaz : une brève et drôle histoire de cloches

Nous sommes en 1866. Le curé est Bernard Parchet et le maire Joseph Cheminal-Comte. Le conseil de fabrique¹, par délibération du 7 octobre, décide la commande de deux nouvelles cloches pour l'église. La plus importante, pesant 1 500 kilos est payée par une souscription volontaire et par le prix de vente d'une ancienne cloche cassée. La plus petite pesant 800 kilos est payée par le révérend Cheminal, curé de Sales. Elles sont fondues en 1867 par Holtzer et Cie, médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris. Ces cloches sont en acier et les inscriptions en relief sur chacune d'elles nous livrent des informations intéressantes. La plus grosse a reçu le nom de Marie Josepha, son parrain est le révérend Claude Marie Gavard, chanoine, et sa marraine Josephte Cheminal, nièce et sœur des prêtres bienfaiteurs de la paroisse. Elle sonne le mi bémol. L'autre a reçu le nom de Anne, son parrain est le révérend Augustin Cheminal, donateur, sa marraine Pierrette Cheminal, nièce du parrain. Elle sonne le sol.

Nous sommes maintenant en 1928. L'abbé Alphonse Vittoz, curé de la paroisse, consulte la fonderie de cloches « Les Fils de Georges Paccard » à Annecy-le-Vieux afin de remplacer les tourillons² et coussinets³ de balancement des cloches qui s'avèrent très détériorés. Louis Paccard, avant toute chose, décide de venir inspecter ces cloches qui, selon la description de l'abbé Vittoz, lui semblent de taille imposante : la première d'un diamètre de 1,55 m et la deuxième de 1,20 m. Il en fait le commentaire suivant : « nous ne pensions pas que votre clocher possédât d'aussi belles cloches et nous vous en félicitons ». Un devis estimatif se montant à 1 435 francs est accepté par le curé le 4 août. Rendez-vous fut pris pour le 12 août afin de visiter le clocher et prendre les mesures. Passe la journée et toujours pas de L. Paccard au rendez-vous comme l'attestera un courrier de l'entreprise posté le lendemain : « Monsieur Louis Paccard s'est bien mis en route hier pour Ville-en-Sallaz et il est même arrivé jusqu'à un kilomètre environ de votre église et de votre clocher

1 - Conseil de la paroisse.

2 - Axes métalliques permettant le pivotement dans les coussinets.

3 - Coussinet ou palier : pièce métallique fixée sur une poutre du beffroi.



mais il avait compté, n'y étant pas habitué, sans les caprices et les pannes de l'auto. Dans la seule journée d'hier, il lui est arrivé autant d'« avaros » qu'il ne lui en était arrivé depuis plusieurs années : un pneu crevé qu'il a été facile de remplacer par la roue de secours, puis un deuxième pneu, puis troisième et quatrième crevaient... La vraie guigne, quoi ! Et avec cela ne trouvant pas, pour réparer, ce qu'il aurait voulu chez le modeste garagiste de Viuz. A sept heures du soir, il était encore là-bas et se demandait s'il ne lui faudrait pas aller coucher à Viuz, avec les enfants qu'il avait emmenés avec lui. Quand tout fut réparé, il était trop tard pour se présenter chez vous et monter à votre clocher. D'ailleurs, M. L. Paccard avait hâte de rentrer pour rassurer Mme Paccard, qu'il savait inquiète, puisque, ce jour là, dimanche, il n'avait pas eu la possibilité de lui téléphoner. Enfin, ce sont les désagréments de l'auto ; plutôt au Ciel qu'il n'y en ait jamais de plus graves ! » Dans le même courrier, L. Paccard retirait les félicitations faites précédemment concernant les cloches qu'il pensait être en bronze. Celles-ci étant en acier, elles n'ont, je cite, « aucune valeur intrinsèque, sauf celle des vieux riblons ».

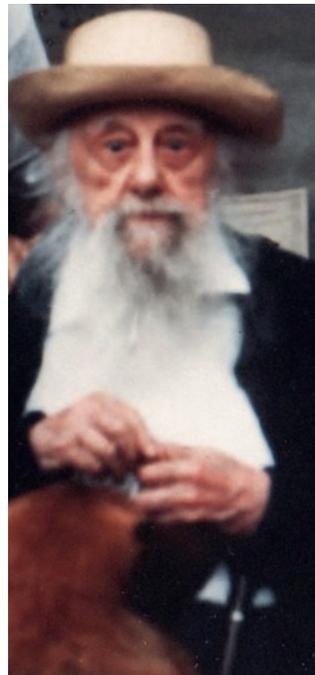
Même si la mise en route a quelque peu « cloché », les travaux furent effectués fin octobre 1928. Ainsi Marie Josepha et Anne, depuis 152 ans, rythment la vie des villageois.

Claudine Ranvel

SOURCE :
Archives paroissiales de Ville-en-Sallaz.

Un inventeur de génie, Marcel Leyat

Des habitants de Mieussy se rappellent de Marcel Leyat quand il venait en vacances au Châble avec sa famille. Il circulait avec une vespa Lambretta pour aller faire les courses à l'épicerie de Messy. Il descendait parfois jusqu'à la quincaillerie de Jules Blanc au chef-lieu de la commune, ou demandait au voisin de lui rapporter ce dont il avait besoin d'après une liste : boulons, vis, clous car il était en perpétuelles recherches d'inventions. Dans son habitation, il y avait des plans partout, des documents divers, des installations électriques bricolées. Ses dernières vacances à Mieussy en juillet 1986 se passèrent au village de Dessy ou il jouait encore du violon.



Marcel Leyat.

Dessy en juillet 1986.

La famille Leyat et Marcel Leyat

La famille Leyat, originaire de Montrenaz à Saint-Jeoire, arrive vers 1600 à Mieussy, d'abord installée à Leÿ puis au village de Vers Ballon.

Marcel Leyat est né à Die dans la Drôme le 26 mars 1885. Il est le fils d'Édouard Hippolyte, âgé de 30 ans, qui a été nommé juge au tribunal civil de cette ville en 1884, et de Marie Louise Astier âgée de 25 ans. La famille s'agrandit en 1893 avec la naissance de Paul et en 1896 avec celle de Robert.

M. Leyat, après l'école primaire à Die, fait ses études au lycée Champollion de Grenoble puis à l'École Centrale de Paris et en sort diplômé en 1907. Marcel épouse à Paris, dans le 14^e arrondissement, Alice Jeanne Valentine Verdan, native de Mieussy, le 4 septembre 1915. Deux filles et un garçon naissent de cette union. La famille vient régulièrement à Mieussy dans la maison d'Alice au hameau de Vers le Châble. Il décède le 3 décembre 1986, à 101 ans, son frère Paul, le 11 août 1981 à l'âge de 88 ans, son frère Robert, le 16 juillet 1986 à 90 ans.



Village de Leÿ.



Vers Ballon.



Édouard Leyat, le père de Marcel.



Vers le Châble.



Une passion depuis l'enfance

A lors qu'il est encore élève, M. Leyat commence ses expérimentations et effectue ses premiers vols à Die durant les vacances d'été. Il s'élance du haut d'une colline suspendu à un gros cerf-volant comme le font les parapentistes actuels, le vol fut de courte durée mais sera répété les jours suivants.

Dès 1908, il travaille pour la société Astra, qui est une importante entreprise de construction de ballons dirigeables et d'avions installée à Billancourt (Hauts-de-Seine). C'est chez eux qu'il construit un premier planeur biplan baptisé le « Quand Même », suivi d'un second, remorqué par une De Dion Bouton¹ de 5 chevaux, avec lequel il effectue un vol à 10 mètres du sol sur une distance de 200 mètres, le 15 août 1909.



Bureau d'étude de M. Leyat.

- 1 - De Dion Bouton : constructeur français d'automobiles, de moteurs et d'autorails de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e.
- 2 - Moteur rotatif pour avion produit par la société « Gnome et Rhône » visant à réduire le poids des appareils.
- 3 - Avion de Roger Sommer (1877-1965) qui en construira 182 exemplaires.

Premiers vols à Die 1909-1911

Durant l'été 1909, M. Leyat fait construire chez Audra, fabricant de meubles à Die, son premier planeur destiné à être lancé au treuil. Ils fondent ensemble la « Société des Aéroplanes Leyat ». En 1910, suite aux essais de l'année précédente il obtient un financement de 40 000 francs pour construire un avion motorisé. Ce sera le biplan à moteur Gnome². Il ira à Miramas pour les essais, mais il y a trop de cailloux et il casse l'hélice. L'avion va très bien au sol, mais ne vole pas vraiment ; M. Leyat n'insiste pas, il est satisfait car la manœuvrabilité est excellente.

En 1910, un autre biplan, construit également chez Audra, est motorisé à Betheny, dans la Marne et M. Leyat effectue des vols avec cet avion. Il dépose, alors, son premier brevet d'invention : « Perfectionnements aux aéroplanes ». Il reconstruit l'avion à Reims, dans un hangar Astra, en doublant la surface, 18 mètres d'envergure. Lors des essais, l'engin décolle après 10 mètres mais ne peut pas redescendre, il coupe le moteur et l'avion se casse à l'atterrissage sur un terrain sableux. Il ne le reconstruit pas car il sait que cet avion fonctionne. Il défendra toujours l'apprentissage du pilotage sur planeur avant le passage au vol motorisé.

Le brevet de pilote en 1911

Le 3 février 1911, chose rarissime à l'époque, M. Leyat passe son brevet de pilote sur Sommer³ à Mourmelon dans la Marne, il l'obtient avec le n° 364. La même année, sous les drapeaux, il écrit un article dans la revue « L'Aérophile », première revue française d'aviation, pour décrire la technique du vol remorqué qu'il est le premier à avoir maîtrisé.



Exemplaire unique de l'Hélicocycle 1913.

L'Hélicocycle, une voiture à hélice, 1913-1915

Libéré de ses obligations militaires, M. Leyat retourne travailler chez Astra et participe à la conception de l'avion « Astra 14 ». Il quitte l'entreprise en 1913, pour se consacrer à la réalisation de sa première voiture à hélice : « l'Hélicocycle ». Le début de la Première Guerre mondiale l'empêchera de commercialiser son invention.

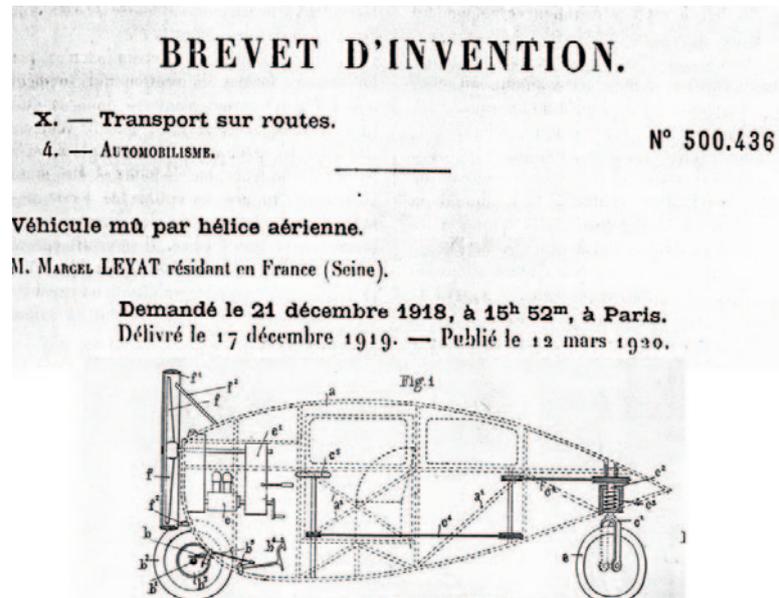
Cette voiture suivra M. Leyat pendant quelques mois au front, dans l'artillerie. Il proposera aux autorités militaires l'utilisation de « l'Hélicocycle » comme véhicule de liaison ; l'armée demandera à effectuer des essais mais le projet n'aboutira pas. Il écrit : « *Compte-rendu sur les essais pratiques de l'Hélicocycle.*

Les essais de la voiturette « Hélicocycle » ont duré du 20 août au 22 septembre 1915. Du 20 août au 10 septembre elle a marché en moyenne 4 heures par jour, autour du Parc Montsouris et le long des boulevards extérieurs. J'ai fait plusieurs fois le trajet Montsouris Charenton qui est très accidenté comme déclivité et très difficile comme circulation. Les routes de ce quartier étaient très mauvaises. Malgré les courtes lignes droites j'ai dépassé 50 km à l'heure mais sans jamais pousser la voiture à fond.

Le 10 septembre ma voiture m'a suivi sur le front. Malgré une panne de moteur sans conséquence au point de vue construction, mais irréparable sur le front, j'ai pu pousser les essais en me faisant remorquer par une voiture de reconnaissance. Je lui ai fait parcourir aussi à toutes les allures et par tous les terrains environ 800 km depuis Amiens jusqu'à Bar-le-Duc.

Au moment de l'attaque de Champagne j'ai renvoyé la voiture à Paris considérant les essais comme terminés. La voiture s'est parfaitement comportée à tous les points de vue. Solidité, confort, suspension, direction et freinage.

Les difficultés du remorquage à grande vitesse ont mis en évidence une puissance de freinage considérable de ce mode de construction assurant à la voiture une



stabilité et une sécurité impossible à obtenir avec le type automobile. »

Vers la fin de la guerre, M. Leyat sera affecté au service des hélices à la « STA » (section technique de l'aéronautique) où il s'occupe de conception et test d'hélices. Il sera nommé capitaine. Dès la fin de la guerre, il dépose le brevet de l'automobile à hélice.

De l'hélico à l'hélica et les voitures à propulsion, 1919-1926

En 1919, M. Leyat travaille comme ingénieur chez Levasseur, fabricant d'hélices, qui lui finance la construction d'un exemplaire de la nouvelle version de sa voiture à hélice, « l'hélico ».

Dans les documents découverts récemment à Meursault là où l'inventeur séjourna, l'association « Les amis de l'Hélica » a la chance extraordinaire d'avoir trouvé tous les plans de fabrication de cette voiture, pièce par pièce ! Lorsque cette dernière sera réalisée, Levasseur renoncera à la produire en série et laissera le prototype à Leyat. Fin 1919, cette voiture sera exposée au salon de l'automobile de Paris. Dans la presse, beaucoup d'articles seront consacrés à la voiture à hélice « Leyat 1919 ». Un film Gaumont sera tourné et passera dans les cinémas pendant les actualités.

M. Leyat envisage la construction en série. N'ayant pas les moyens financiers de produire cette voiture, il vend sa licence de fabrication à M. Archer, ingénieur également, « l'hélico » devient « hélica ». Archer va en produire 5 pour lui. S'inspirant de l'« hélica », Archer conçoit une autre voiture à hélice : l'« éolia » et la commercialise en même temps que l'« hélica ». M. Leyat va l'attaquer en justice pour contrefaçon. M. Jacquemin des tréfileries de Saucourt achètera une



« hélica » modèle 1919. Me Carmaniolle, notaire à Meursault, possèdera également une « hélica » de ce modèle. Un autre propriétaire, Gustave Courau, sera verbalisé pour excès de vitesse le 30 décembre 1922.

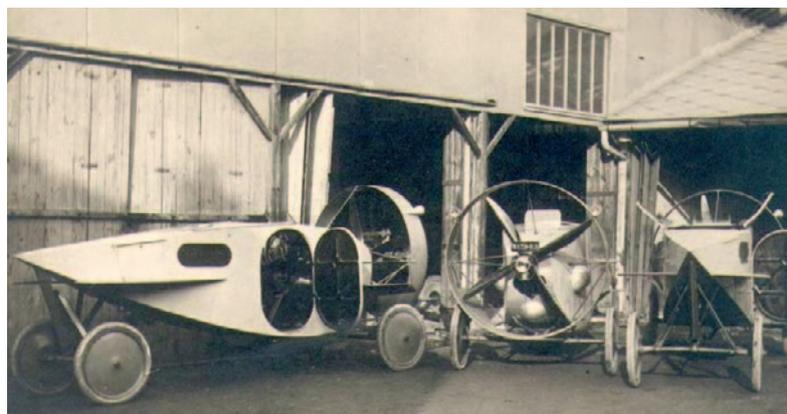
M. Leyat a conçu et réalisé entre 1913 et 1926 une série de voitures à propulsion par hélice. 23 exemplaires furent réalisés, deux existent encore aujourd'hui.

L'Incapotable, un avion à ailes mobiles, 1924

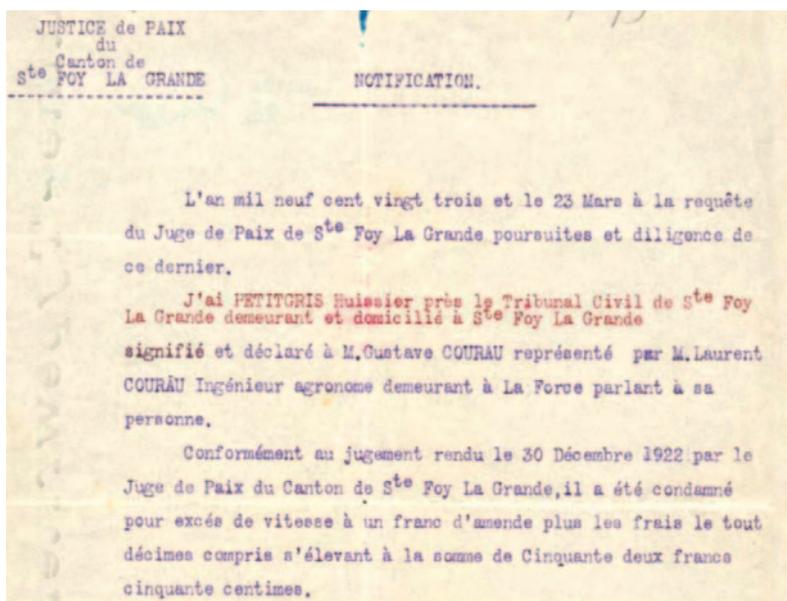
En 1924, M. Leyat conçoit « L'Incapotable », un avion à ailes mobiles ; les revues « L'Aérophile », « Les Ailes », « Science et Vie », « Le Journal des Voyages » lui consacrent des articles. Cet avion effectuera un vol d'essai très concluant, terminé malheureusement par sa destruction en atterrissant sur un hangar du terrain d'aviation. Le pilote, indemne, décrira le comportement de l'avion dans un courrier très élogieux à M. Leyat.

Une draine pour les voies ferrées, 1925

En 1925, M. Leyat utilise une carrosserie de la série « 1921 » pour réaliser une draine à hélice qui peut rouler sur rails ou sur route, elle était destinée au directeur des mines du Congo français pour ses déplacements sur les voies ferrées minières. Elle sera essayée avec succès sur la voie ferrée entre Pithiviers et Toury. Un film Gaumont sera tourné lors de cet essai.



L'hélica 1920, construite à 5 exemplaires.



L'amende de Gustave Courau.

L'invention de la méthode MALER pour l'enseignement musical

Dès les années 1930, M. Leyat s'intéresse à l'écriture musicale. Il considère que l'écriture classique est trop compliquée et rend difficile l'apprentissage de la musique. Il conçoit une nouvelle écriture musicale qui fera l'objet d'un brevet et commence à la présenter et à l'enseigner. Ayant à enseigner, surtout à des enfants, il met au point une méthodologie d'enseignement qui ne se limite pas à la musique, mais englobe tous les savoirs : la méthode « MALER » : Méthode Analytique Leyat d'Enseignement Rationnel. Il travaillera le reste de sa vie à développer cette méthodologie, allant jusqu'à renoncer à l'orthographe usuelle pour la remplacer par une sténographie particulière. En 1941, il enseigne le piano, la sténo, la dactylo à Josiane Chevrot à Meursault, ce sera la première élève « MALER ». Ses résultats musicaux sont si extraordinaires qu'il fera des démonstrations avec



Conduite intérieure de 1921 produite à 10 exemplaires.

Josiane à Dijon, mais aussi à Paris à la salle Pleyel. A la fin de la guerre, on lui confie l'éducation d'un groupe d'enfants en Lorraine, ce seront les « MALER » de 1947. Là encore, le succès est au rendez-vous.

Des ouvrages sur Marcel Leyat et une association

En 1969, Gustave Courau écrit une monographie sur la voiture à hélice Leyat de 1921. Ce premier ouvrage le conduira à écrire 10 ans plus tard, un livre sur ses souvenirs au volant de la voiture à hélice Leyat : « Mon hélice aux pays des merveilles ». Ce livre est, jusqu'à la découverte récente des documents de Meursault, le plus important témoignage du travail de M. Leyat. G. Courau restera, jusqu'à la fin de sa vie, un des meilleurs amis de Leyat et le destinataire d'une importante correspondance.

En 2004, l'association « Les amis de l'Hélica » est créée pour promouvoir la connaissance de l'œuvre de M. Leyat en général et de sa voiture à hélice en particulier. Claude Guéniffey en est le président. Alain Courau, membre d'honneur de l'association, a ouvert ses archives, permettant de recueillir un grand nombre d'informations. Il a également fait don des livres de son père pour assurer un fonctionnement à l'association. Jean-François Bouzanquet, également membre d'honneur, a donné accès à son « hélica », permettant de mieux comprendre sa conception. Il a, durant ces 30 dernières années, fait beaucoup pour faire connaître l'« hélica ». La documentation rassemblée par Bernard Daurat, vice-président de l'association, ainsi que son étude de l'« hélica » de Gustave Courau exposée alors au musée automobile du Mans a apporté de précieux renseignements. L'association a également collecté et étudié les brevets, les revues automobiles et d'aviation de l'époque. Arrivé à ce stade, il semblait que les recherches étaient terminées.

2005, la grande découverte dans le grenier de l'ancienne habitation de Marcel Leyat

En 2005, Jean Ghio entre en contact avec l'association pour obtenir une photo de M. Leyat destinée à illustrer son livre : « La guerre et moi ». Celui-ci habite Meursault où l'inventeur a séjourné de 1922 à 1946. Ce dernier lui a appris la mécanique car enfant il lui rendait souvent visite. Suite à cette demande, l'association se rend à Meursault pour rencontrer la famille Roulot, des viticulteurs qui ont acheté la maison Leyat en 1946 pour y stocker du matériel et loger des vendangeurs. Une montée dans un grenier et là, des milliers de pages, des centaines de plans, des pièces !!!! Ce trésor était là depuis plus de 60 ans et son état de conservation était stupéfiant. Il a fallu quatre années à l'association pour trier, numériser et archiver tous ces documents.

Une exposition à Mieussy

En 2006, une exposition a été organisée à Meursault. En 2007 une autre a eu lieu à Die ; des nouvelles photos issues d'un album photo de la famille Leyat sont présentées grâce à André Breyton (un habitant de Die très impliqué dans l'histoire locale) dont des photos prises à Mieussy.



Annie et Claude Guéniffey lors de l'exposition du 24 et 25 mai 2008 à Mieussy.

Fin 2007, la famille Emberger, propriétaire de la maison du Châble à Mieussy, ancienne propriété de la belle-famille de M. Leyat, prend contact avec Claude Guéniffey pour de nouvelles découvertes dans le grenier ! M. Cavazza (un habitant d'une localité près de Mieussy qui avait récupéré des archives et du matériel au Châble) ouvre ses archives. Ces nouvelles découvertes conduisent à organiser une exposition les 24 et 25 mai 2008 à Mieussy. Toutes les inventions innombrables de planeurs, biplan à moteur, hélicocycle, hélica, draine furent réalisées à partir des plans et documents retrouvés dans les archives du grenier de Meursault.

Marie-Thérèse Bellegarde

REMERCIEMENTS :

Un grand remerciement à Claude Guéniffey, président de l'association « les amis de l'Hélica » qui nous permet de découvrir, à travers ses documents, la belle aventure de ce personnage hors norme et de faire connaître au public cet immense inventeur.

Les maçons du Giffre

Nombre de régions ou de communes de Savoie avaient leur spécialité de métier, souvent liée à l'émigration temporaire ou définitive. L'imagerie populaire a retenu celle des ramoneurs savoyards, jeunes garçons recrutés pour leur petite taille facilitant la montée dans les cheminées des villes pour râcler la suie. Mais ce symbole ne correspond qu'à une faible partie de l'ancien duché de Savoie, les ramoneurs provenant principalement de Tarentaise et d'une partie de la région annécienne.

Au-delà du mythe, les foyers de spécialité et d'émigration professionnelle sont variés et nombreux et ces « gagne-deniers » vivent petitement de leur tâche : colporteurs, porte-faix, frotteurs de parquet, concierges, voituriers, porteurs d'eau, montreurs de marmottes, les plus célèbres étant les « Cols Rouges » de la salle des ventes de Drouot à Paris, manutentionnaires exclusivement cooptés parmi les Savoyards.

La vallée du Giffre, véritable pépinière d'entreprises de la pierre

Dans la vallée du Haut-Giffre, de Taninges à Sixt, les habitants sont passés maîtres dans les arts de la pierre : maçons, maîtres-maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs, voire ingénieurs et architectes. Dès le Moyen Âge, leur présence est attestée dans de nombreuses constructions due à l'autorité religieuse : chartreuse de Mélan à Taninges, église collégiale de Samoëns et abbaye de Sixt. De même, les fiefs de petite noblesse verront naître de nombreux bâtiments civils, comme seront construits aussi châteaux et maisons fortes représentant le pouvoir central des sires de Faucigny ou des comtes, puis des ducs de Savoie.

Ces bourgs ont une population importante et bénéficient d'une aisance relative conséquente à la présence d'une petite noblesse, de clercs et d'hommes de loi. Le recensement des commissaires pontificaux de 1355 comptabilise 783 feux à Samoëns, soit plus de 4 000 âmes, et la gabelle du sel de 1531 dénombre 3 910 habitants pour Samoëns et Vallon, sa principale dépendance.



Fontaine dite du « bourneau » et château de la Tour, ancienne demeure du châtelain, devenue l'hôtel de ville, Samoëns.



Porche de l'église Notre-Dame de l'Assomption, Samoëns. L'arc brisé est fermé par une clef d'arc de 1555. Les lions stylophores de style roman supportent des mascarons : celui de gauche, grimaçant, rappelle l'état de péché au fidèle, qui est invité par celui de droite, souriant, à rentrer dans l'église.

En 1726, les liasses d'établissement des passeports délivrés aux migrants quittant la Savoie relèvent 300 mâles absents sur 867 hommes âgés de plus de 13 ans à Samoëns et 132 sur 253 à Morillon, chiffres passant en 1756 à 450 pour Samoëns, 160 à Morillon. Ces données figurant dans les notes de travail de l'abbé Marcel Dechavassine consacrées à l'émigration de ses concitoyens dans le monde, permettent de mesurer l'ampleur de ces phénomènes migratoires qui permirent à Samoëns et sa vallée de connaître une richesse relative. Ce que soulignèrent plus tard Paul Guichonnet, président de l'Académie du Faucigny, et aussi Jean Nicolas dans son histoire quotidienne de la Savoie au XVIII^e siècle.

Pour construire localement on utilisa les nombreux gisements de pierres calcaires et de tufs, carrières à l'air libre et faciles d'accès (Les Tines, Les Fontaines, le Chèvreuret), richesse naturelle quasiment illimitée d'un matériau de grande qualité, surtout la « bleue de Sixt », véritable pierre marbrière dure propice à la sculpture artistique.



Cimetière de Samoëns. De gauche à droite :
- *Symbole de la Fraternité. « Au revoir père » : cette inscription surmonte les mains des enfants accompagnant leur père mort au combat dans sa dernière demeure.*
- *Monument d'Hippolyte Pasquier par le sculpteur F.M. Mugnier. Rebouteux, il répara le poignet de Mugnier qui lui rend ainsi hommage.*

- *Les tailleurs de pierre excellaient dans l'art de sculpter ces angelots jofflus.*

C'est dans l'art funéraire que brille aussi leur compétence reconnue, comme permet de le constater la visite des cimetières de Samoëns et de Morillon.

Pareillement, il suffit de se promener entre Taninges et Sixt pour mesurer l'étonnante qualité des très nombreux bâtiments publics et privés, religieux et laïcs, qui sont autant de belles et solides preuves de cet art des bâtisseurs du Giffre.

Cet art consommé forgea rapidement la réputation des bâtisseurs du Giffre dont les qualités furent appelées dans les vallées voisines, puis partout en Savoie avant de franchir les frontières pour aller en Suisse voisine, en France, et dans bien d'autres pays européens, parfois plus loin encore, en Amérique ou au Moyen-Orient.

Des chantiers innombrables

Impossible de faire une liste exhaustive, parmi laquelle figurent des ponts à Alby, Marignier, Cluses, Sallanches, Etrembières, Thônes, Bonneville, des quais à Saint-Jean-de-Luz, Rochefort, Brest, des fortifications à Grenoble, Thonon, pour Vauban à Besançon, Briançon, Mont-Dauphin à Guillestre, des hôtels de ville à Annecy, Bonneville, le Sénat de Savoie à Chambéry, des hospices et hôpitaux à Annecy, Bassens, des quartiers entiers à Ferney-Voltaire, Carouge, Cluses, Sallanches.

Les canaux du Thiou et le Palais de l'Isle à Annecy, le canal de Givors, le canal du Centre, celui du Rhône au Rhin, et surtout le canal de Saint-Quentin inauguré par Napoléon 1^{er} en 1810 qui souligna la qualité d'un tunnel de 5 677 m de longueur. Et de multiples édifices religieux, en totalité ou en partie, la nef de la cathédrale de Moutiers, Notre-Dame de Liesse et le Petit Séminaire à Annecy, ceux de Saint-Sigismond, Mieussy, Bonne, Saint-Gervais, et des dizaines d'autres.

Les chantiers étaient exécutés en équipe dont le nombre était adapté à la tâche et aux compétences des ouvriers : pour le grand œuvre de Guillestre ce ne sont pas moins de 25 sous-entrepreneurs de Samoëns, 28 de Taninges et

11 sous-traitants de Morillon tous spécialisés dans le travail de la pierre et la maçonnerie qui passent des marchés devant les notaires de la ville. *« Les cordons et les angles seront en pierre de taille fournie par les entrepreneurs généraux... elle sera extraite des fossés situés devant les ouvrages et une partie des pierres sera voiturée par les entrepreneurs généraux qui fourniront la chaux et, contre remboursement, un supplément d'outils. Six livres et cinq sols seront payés pour chaque toise cube des ouvrages de maçonnerie payables de mois en mois. »*

Une saison de travail pouvait ainsi rapporter à chaque ouvrier de 160 à 200 livres, équivalent au minimum vital annuel d'une famille. Bien différent fut le sort de grands entrepreneurs comme Claude-François Deplace et Claude-François Perret qui s'enrichirent avec les spectaculaires réalisations du Consulat et de l'Empire, ou comme celui de l'architecte C-F Amoudruz passé maître dans l'art des clochers à bulbe (Saint-Gervais, Saint-Sigismond) par ailleurs facteur d'orgues. Sans oublier Joseph Vagnat, dont Bonneville s'honore de nombreux édifices.

1659 : création d'une confrérie de métier

Le dimanche 28 décembre 1659, plusieurs centaines d'hommes se réunissent dans l'église de Samoëns et décident après la messe, de constituer la Confrérie des Maîtres Maçons placée sous le vocable des Quatre Couronnés, tailleurs de pierre convertis au christianisme en Pannonie (ancienne région d'Europe centrale), martyrisés sous l'empereur romain



Croquis réalisé par Claude-François Amoudruz, architecte de l'église de Saint-Gervais.



Tableau des Quatre Couronnés. Accroché au presbytère, il est exposé dans l'église lors de la messe anniversaire pendant l'offrande du pain béni, Samoëns.

Dioclétien pour avoir refusé de sculpter une statue d'Esculape, dieu païen de la médecine.

Les statuts sont rédigés par Maître Gaspard Cornut, notaire, un des buts étant de célébrer une messe à la mémoire des morts survenus à l'étranger chaque jour anniversaire de la création, en partageant un pain béni offert par le Procureur à l'assistance.

« Frahans », c'est le nom qu'ils se donnèrent dans ce langage professionnel connu d'eux seuls qu'un des leurs inventa de toutes pièces, le « Mourmé ». Ils l'utilisaient lors de leurs travaux migratoires afin de ne pas être compris de ceux qui les recevaient loin de leur petite patrie natale. Ils pouvaient ainsi parler du métier, établir des devis et négocier des marchés de travaux entre eux. Ils récitaient même une prière en « Mourmé ». En 1900, Théophile Buffet en dressa un dictionnaire intitulé « Kègnes, Frahans et Bouscolins de Mannedigne » (Maçons, tailleurs de pierre et charpentiers de Samoëns). Peu d'éléments de cet argot de métier rappelaient le patois du Haut-Giffre. En revanche, il s'inspirait souvent des images offertes par leur environnement naturel, comme pour le très poétique calendrier des saisons : l'automne est le *folliaret* lorsque les feuilles virevoltent en tombant des arbres, l'hiver est le *crépioti*, saison où la nature en deuil porte un crêpe noir, *forçanche* pour l'été où la nature force pour sortir de terre, alors que le printemps, saison des semailles, se dit *semaret*. Les sons inspirent aussi le « Mourmé » : la chèvre se dit *mérèla*, le musicien est le *violurin*, la tempête *zoulanche*, le tambour *tapotu*. De nombreux mots préfigurent le verlan : *trequa* pour quatre, *goflin* pour fusil-flingot, le ventre *trevan*. Quelques mots proviennent de l'allemand : la caisse à outils se dit la *maqua*, de *machen*, faire, le parapluie se dit *parawassa*, de *wasser*, eau.

1830 : création de l'Ecole de dessin

Jean-François Dunoyer, maître-maçon du hameau du Bérrouze laisse 500 francs-or de rente et de capital à la Confrérie pour qu'elle se dote d'une école du trait. « Aujourd'hui que l'art de la Maçonnerie a envahi tous les pays, il sera difficile à Samoëns de conserver sa supériorité, si l'instruction des ouvriers n'appelle pas l'attention des véritables amis du pays et si l'on ne



Chapelle et manoir du Bérrouze, Samoëns. C'est dans cette belle bâtisse que Jean-François Dunoyer organisa l'Ecole de dessin en 1830.

Médaille de bronze obtenue lors de l'Exposition universelle de 1900 à Paris.



pourvoit pas instantanément à l'Ecole de Dessin. » Cette somme est utilisée pour « payer l'hiver un maître d'écriture, de calcul et de dessin pour instruire des jeunes gens du village se destinant à devenir maçons et entrepreneurs ». Les cours seront donnés régulièrement à une dizaine de garçons assurant ainsi la relève. Au programme « pratique de la coupe de la pierre, enseignement du dessin linéaire, arithmétique, toisé des surfaces et des cubages, dresser plans et devis, premières notions d'architecture ». Elle recevra la médaille de bronze à l'Exposition universelle de Paris en 1900 pour l'exécution d'une maquette de pont en pierre.

L'enseignement se retrouve dans l'architecture appliquée : spécialistes du style néo-classique dit sarde, que l'on retrouve par exemple à la façade de l'hôtel de ville d'Annecy dont le fronton, les pilastres et les chapiteaux sont parfaitement réalisés à partir des modèles de l'école, par l'entrepreneur Désarnod, dit « Le Grou ». Comme à La Roche-sur-Foron, au royal Sénat de Savoie ou dans l'architecture religieuse avec l'église de Viuz-en-Sallaz, et l'église Notre-Dame de Liesse à Annecy due aux frères Duvernay de Morillon.

1850 : la Confrérie des Quatre Couronnés se laïcise et devient la Société des Maçons

Après la révolution de 1848 qui ébranla de nombreuses cours d'Europe, le roi Charles-Albert promulgue une nouvelle constitution, dite « Albertine », plus libérale, établissant, entre autres, l'élection d'une assemblée au suffrage censitaire et le droit d'association, préfigurant notre actuelle loi de 1901. L'antique confrérie des Quatre Couronnés se laïcise sous la forme novatrice de la Société des Maçons en application des constitutions royales de 1848 autorisant le droit d'association, son but principal étant destiné à encourager l'art de la maçonnerie, l'enseignement des jeunes ainsi que la solidarité professionnelle.



Notre-Dame de Liesse, Annecy, construite par les Morillonnais, Claude et Gaspard Duvernay.

Hôtel de ville d'Annecy, Désarnod dit « Le Grou » réalisa nombre d'éléments de style néo-classique.



Après l'Annexion de la Savoie à la France en 1860 puis les sévères périodes d'exode rural notamment à la suite de la Première Guerre mondiale, la Société se maintient tant bien que mal. Influencés par les acquis de l'émigration vers les grandes villes, notamment à Paris où ils se confrontèrent à des idées nouvelles, les membres vont progressivement privilégier l'entraide et la formation aux buts religieux, avant que leur société devienne un bastion anticlérical, représentatif du Faucigny Rouge. Cet extrait du témoignage que l'abbé Vuarin en charge de la paroisse de Genève envoya à l'évêque d'Annecy, Mgr Rendu, en réponse à son enquête de 1855 destinée à mesurer les moeurs et coutumes des Savoyards du Nord, est révélateur. Evoquant les maçons du Giffre venant travailler à Genève, il écrit : *« Un détachement considérable de cette colonie s'arrête à Genève pour travailler dans la ville et les environs... j'en ai plus de 400 dans ma paroisse. Chacun prend son logement et sa nourriture dans les tavernes où il peut obtenir l'un et l'autre plus économiquement. Mêlés jours et nuits avec une populace corrompue, hérétique ou impie, animée d'un esprit de démocratie et d'un sentiment d'aigreur contre la Cour de Turin que l'on ne cesse de leur peindre comme l'ennemi de l'indépendance et de la république peuvent-ils résister aux impressions de l'atmosphère contagieuse qui pèse sur eux ?... Avec quel esprit politique et religieux rentrent-ils chez eux ?... Il serait donc utile de penser à les arrêter... on doit s'occuper des moyens d'en prévenir ou d'en atténuer les funestes effets. »*

La question de l'appartenance des membres de la Société des Maçons à la franc-maçonnerie se pose de façon légitime. Samoëns, comme Annecy, Bonneville, La Roche, Sallanches ou Thonon, s'était dotée d'une loge maçonnique « la Rose des Sept Monts à l'Orient de Genève », constituée de bourgeois, clercs et maîtres-maçons et charpentiers. Certains adhérents de la Société laïcisée en faisaient partie, mais ceci à titre personnel. Ces loges furent un des ferments du

déploiement des principes révolutionnaires de fraternité et d'égalité. Et la Société des Maçons put se rapprocher parfois de ce militantisme. En retour, les parlementaires du Faucigny francs-maçons allouèrent fidèlement un subside à l'Ecole de dessin.

Morillon, souhaitant rester fidèle à la tradition originelle, créera sa propre confrérie des Quatre Couronnés, qui, aujourd'hui encore et sans avoir connu la moindre interruption, organise la fête du pain bénit le dimanche proche du 28 décembre. Le Procureur inscrit les volontaires sur son registre plusieurs années à l'avance, et celui qui distribue le pain bénit par le prêtre (une délicieuse brioche couronnée découpée en gros dés onctueux) à l'assemblée réunie à l'église Saint-Christophe, remet symboliquement le quignon (crochon) à celui qui est inscrit pour l'année suivante.

Les guerres, le remplacement progressif de la pierre taillée par le béton, puis l'émigration définitive, vont conduire la Société des Maçons vers le sommeil. En 1908, l'Ecole de dessin compte encore 8 élèves, et le dernier cours de dessin sera donné en 1955, lorsque François Désarnod, petit-fils de Désarnod le Grou, rentrera aux Ponts et Chaussées à Taninges comme dessinateur.

1977 : renaissance en association « loi de 1901 »

Amateurs d'histoire locale, Claude Castor et Jean-François Tanghe (l'auteur de cet article) sollicitèrent les derniers membres de la Société des Maçons pour la faire renaître sous la forme d'une association du type loi de 1901, conservant son vénérable vocable. Destinée à promouvoir l'histoire et le patrimoine, elle est devenue un acteur incontournable de l'animation et du développement culturels septimontains.

A son actif : obtention du label Pays d'Art et d'Histoire en 1987, visites guidées du bourg historique et de villages à l'architecture traditionnelle, conférences, publications,



Original de la convocation à l'assemblée générale.

congrès des sociétés savantes de Savoie, organisation du congrès international de glyptographie, restauration de la fontaine de Vallon d'en Haut, du bénitier au serpent de l'église ND de l'Assomption, organisation des symposiums de sculpture sur pierre, mise en place de la bibliothèque, contributions aux contrats de développement culturel avec le ministère de la Culture et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, organisation du salon des peintres savoyards aux Ecuries du Château, service du pain bénit à la messe anniversaire en symbole de partage, etc.

Cet article sera suivi par une seconde partie, consacrée aux travaux des maçons du Giffre dans la vallée de l'Arve qui sera publiée dans l'édition du Petit Colporteur de 2020.

Jean-François Tanghe



Fontaine de Vallon d'en Haut, Samoëns. Deplace a creusé le bassin, Mugnier a sculpté le fût et les mascarons, le tout étant assemblé sur place après que le bassin a été tiré par des chevaux sur des rondins de bois. Les joues des figures représentant la mer et l'océan ont été cassées, le fût n'était plus étanche, la Société des Maçons a entrepris la première restauration.



Fontaine au dauphin, place de la Gare, réalisée par Pierrot Bianco, dernier tailleur de pierre de Samoëns, rendant toujours hommage à ses prédécesseurs.



Symposium de sculpture sur pierre biannuel : sculpture de Roger Dunoyer : « L'aigle ».

Esquisse du serpent.



Le col du serpent s'enroulant autour du bénitier de l'église de Samoëns, brisé par un enfant, est resté longtemps sans tête. Grâce à la découverte en 1994 d'un ancien croquis réalisé par un élève de l'Ecole de dessin, la Société des Maçons a confié la restauration à Béatrice Sassone, qui a façonné un petit bloc de Noir de Sixt extrait de la carrière Canal.

SOURCES :

- Les travaux non publiés de François Désiré Riondel, inlassable glaneur, qui s'est beaucoup consacré aux Maçons de Samoëns.
- Les travaux de l'abbé Marcel Déchavassine (l'abbé Sawé) : La confrérie des Quatre couronnés.
- Plaquette « le Mourmé : Kègnes, Frahans et Bouscolins de Mannedigne » par Théophile Buffet.
- La monographie « Samoëns » de 1982, Claude Castor et Jean-François Tanghe. Collection « Les Trésors de Savoie », imprimerie Arc-Isère à Montmélian.
- Communication « l'Ecole de Dessin, traces et influences » Jean-François Tanghe. Congrès « Les Savoyards dans le Monde, Annecy 1992 ».
- Plaquette « L'art des bâtisseurs du Giffre » Jean-François Tanghe, in « Convention culturelle du Pays de Samoëns 1995 », imprimerie à Saint-Martin-Bellevue.
- Samoëns, mon village, pays de mes ancêtres : à la rencontre de nos tailleurs de pierre et charpentiers, Bernadette Mogenet-Gurlie, à compte d'auteur. 2015.

En couverture :

Mairie, chef-lieu

La mairie est logée dans un bâtiment des années 1905-10. Il s'agit d'une ancienne villa qui fut construite par Constant Rey-Millet (1853-1936), négociant, maire de La Tour (1887-1912) et conseiller général du canton de Saint-Jeoire (1908-1919), pour sa retraite. Elle fut vendue au printemps 1972 par la famille Rey-Millet à la commune qui y installa la mairie. Ce bâtiment, au centre du chef-lieu, d'une belle surface et d'un accès pratique, remplaça avantageusement le local de la mairie de l'époque alors situé au premier étage de l'école.

Ci-contre :

Maison à la treille, chef-lieu

Cette maison a été édifiée sur les ruines d'une bâtisse qui avait entièrement brûlé le 19 mai 1897 et qui a été reconstruite par deux des trois propriétaires, Constant Rey-Millet et Jean-Louis Lieupo. Le premier, négociant, utilisait sa part de maison comme entrepôt. Les cousins Louis Dufresne et Jean-Louis Lieupo étaient cultivateurs et y habitaient. Louis Dufresne a rebâti séparément. La maison reconstruite est restée en l'état depuis 1900.

La chapelle du Calvaire

La construction des stations du chemin de croix aurait été terminée en 1878, d'après la seule date encore visible sur la 14^e station. La chapelle fut érigée dix ans plus tard à l'instigation du curé de La Tour, le révérend Bonnaz, et inaugurée le 15 septembre 1889. Les matériaux ont été montés à dos d'âne, et toute l'eau a été portée par Judith Besson, habitante du hameau au pied de la colline. En 1911, la chapelle fut dédiée à Notre-Dame des sept Douleurs et chaque année, le 3^e dimanche de septembre, un pèlerinage avait lieu en son honneur.

Dernière page de couverture :

Maison Jean Rey-Millet, hameau de La Tour d'en bas

Située face à la route, au fond de « la cour aux Dufresne », c'est à La Tour le seul ensemble de bâtiments dans une cour ceinte d'un haut mur. C'était le fief de la famille Dufresne, la branche aînée donnant la lignée de notables Dufresne-Sommeiller, la branche cadette celle de cultivateurs aisés. Datant des années 1850, la maison a peu changé, elle est toujours habitée par des descendants des Dufresne.

Le Petit Colporteur - Revue d'histoire locale

Mairie de La Tour - 66, route de la Plaine
74250 La Tour

<http://www.lepetitcolporteur.com/>

Directeur de la publication : Marianne VIGNE
n° I.S.S.N. : 1271 - 3864

Avertissement : Les auteurs relatent des faits, écrits, rapports, etc. qui sont issus de la mémoire orale ou qu'ils trouvent dans les archives.

Site internet :

Webmaster Bernard Bocard

Ne manquez pas de visiter notre site internet

<http://www.lepetitcolporteur.com>



Réalisation et impression :

Imprimerie Uberti-Jourdan - 74130 Bonneville

Tél. 04 50 97 24 79



Avril 2019

Dépôt légal 1996 - 74130 Bonneville

Toute reproduction, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation de l'auteur et de l'éditeur.

Les auteurs sont seuls responsables de leur texte.







la tour

la tour